

2014

Rapport **annuel**
du délégataire



Service de l'Eau Potable
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
LA REGION D'YVELINES POUR
L'ADDUCTION DE L'EAU



Sommaire

	Pages
1 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE.....	4
1.1 LES CHIFFRES CLÉS	4
1.2 LES FAITS MARQUANTS.....	6
2 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....	6
3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
3.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »	9
4 L'ORGANISATION DE SAUR	12
4.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ	12
4.2 LE PERSONNEL	14
5 LE CONTRAT	18
5.1 LES INTERVENANTS.....	18
5.2 LE CONTRAT	19
5.3 VIE DU CONTRAT	19
5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES	19
6 LA GESTION CLIENTÈLE	23
6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS	23
6.2 LES VOLUMES COMPTABILISÉS	24
6.3 LE PRIX DE L'EAU	25
6.4 LES INDICATEURS DU SERVICE	25
7 LE PATRIMOINE DU SERVICE	27
7.1 LE SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT	28
7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	29
7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU.....	30
7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE	30
7.5 LE RÉSEAU	31
7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER	35
7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE.....	35
8 BILAN DE L'ACTIVITÉ.....	36
8.1 LES VOLUMES D'EAU	36
9 LA QUALITÉ DU PRODUIT	40



	Pages
9.1 GÉNÉRALITES	41
9.2 L'EAU BRUTE	41
9.3 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	41
9.4 L'EAU DISTRIBUÉE.....	43
9.5 SYNTHÈSE.....	44
10 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR SAUR	45
10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE	45
10.2 OPERATIONS D'EXPLOITATION	48
10.3 TRAVAUX NEUFS.....	49
11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)	51
11.1 LE CARE	51
11.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	52
12 SPÉCIMENS DE FACTURES	57
12.1 SPÉCIMENS DE FACTURES LIÉS AU DÉCRET N°2007-675.....	57
13 GLOSSAIRE.....	61
14 ANNEXES	65
14.1 DÉTAIL DES AUTRES BIENS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DU SERVICE	65
14.2 TARIFS PRATIQUÉS, NOTES DE CALCUL DE RÉVISION.....	74
14.3 INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE.....	76
14.4 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB	79
14.5 REPARATIONS DE FUITES SUR LE RESEAU	83
14.6 TRAVAUX NEUFS REALISES PAR SAUR	88
14.7 DÉTAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE.....	95
14.8 DÉMARCHÉ DE MANAGEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT SAUR	96
14.9 LES MOYENS SAUR	98
14.10 ORGANISATION DE L'ASTREINTE.....	98
14.11 SITE INTERNET.....	100
14.12 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	102



1 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

1.1 LES CHIFFRES CLÉS

	2013	2014	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	5	5	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	11	11	0 %
Volume de stockage (en m ³)	15 000	15 000	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	843,3	885,5	5 %
Données clientèles			
Nombre d'abonnés	30 246	33 070	8,3 %
Nombre d'habitants	97 397	104 132	6,9 %
Volumes consommés hors VEG (en m ³)	4 635 336	4 720 950	1,8 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m ³)	3 640 599	3 417 680	-6,1 %
Volumes exportés (en m ³)	779 145	490 240	-37,1 %
Volumes importés (en m ³)	2 617 813	2 742 345	4,8 %
Volumes mis en distribution (en m ³) sur l'année civile	5 479 267	5 669 785	3,5 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	85,8%	86%	0,2 %
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/j)	2,9	2,7	-7,3 %
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2014			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre total d'échantillons validés	335	334	99,7 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	283	282	99,6 %
Dont analyses physico-chimiques	283	282	99,6 %
Dont analyses bactériologiques	262	262	100,0 %



4 720 950 m³ consommés



33 070 abonnés



885,5 km
de réseau



86% de
rendement de
réseau



109 fuites sur
conduite et 90 sur
branchement réparées



99,7% des analyses
conformes





1.2 LES FAITS MARQUANTS

Comité Syndical :

- Suite aux élections municipales, désignation de nouveaux délégués et élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau.
- Journée « portes ouvertes » pour les élus le samedi 27 septembre 2014, avec visite de l'usine des Bîmes.

Performances du réseau et sécurité d'approvisionnement :

- Pose de 14 nouveaux débitmètres de sectorisation en vue d'affiner le suivi permanent du réseau et des débits de fuites et d'optimiser la recherche de fuites.
- Meilleurs rendement hydraulique et indice linéaire de pertes constatés sur le SIRYAE, depuis que ces paramètres sont suivis.
- Réalisation de la suppression de secours « ouest vers est », du château de Marcq St Santin vers celui de St Martin des Champs.
- Etude de la protection cathodique des feeders acier 250mm Rosay-St Martin et 350mm Bîmes-St Santin.

Qualité de l'eau :

- En 2014, seule une non-conformité sur le nickel a été observée au niveau de l'eau distribuée ; ce dépassement est spécifique au point de prélèvement et n'est pas représentatif de la qualité générale de l'eau distribuée.
- Pose de 4 analyseurs de chlore, 1 analyseur de fer (Cressay) et 1 analyseur de nitrates (Bîmes), dans le cadre des investissements contractuels, afin de mesurer en temps réel ces paramètres de qualité et être alertés en cas de dysfonctionnement.
- Poursuite et fin du remplacement du matériau filtrant (charbons actifs en grains) de l'usine des Bîmes (filtres 1 et 2).
- Poursuite de la procédure d'autorisation préfectorale de prélèvement (et de la mise en œuvre de périmètres de protection) sur les captages de Rosay 1 et 2, en lien avec le SIAEP de Boinvilliers-Rosay et du Conseil Départemental.

Travaux :

- Engagement par le SIRYAE des études en vue de construire deux unités de décarbonatation l'une aux Bîmes et l'autre à Rosay (maîtrise d'œuvre confiée à Naldeo).
- Appel d'offres pour le marché de renouvellement des canalisations vétustes du Syndicat attribué à SAFEGE pour la conduite d'opérations et au groupement SOGEA/SAUR pour la réalisation des travaux.



2 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

- ▶ **Voir les termes du nouveau contrat d'affermage**
- ▶ **Programme annuel de travaux**

Dans le cadre de son assistance technique en vue de maintenir ou d'améliorer l'état des stations de production, des réservoirs et du réseau de distribution et par là, d'assurer la qualité de l'eau et la continuité de service, SAUR communique au Syndicat et son maître d'œuvre, chaque année, des propositions de travaux.



Ces propositions, sous forme de programme chiffré par le maître d'œuvre, sont envoyées aux différents intervenants (communes, EPCI à fiscalité propre, direction des routes et transports) en octobre afin de permettre au Bureau Syndical de faire ses choix et de disposer des éléments techniques et financiers pour son budget primitif de début d'année.

Elles doivent permettre au Syndicat de mieux anticiper ses dépenses et donc son fonctionnement pour répondre aux investissements nécessaires.

Le programme de travaux est construit à partir des éléments suivants :

- ▶ expertises et audits techniques par l'exploitant des installations et du réseau ;
- ▶ analyse de l'historique des interventions sur le réseau ;
- ▶ analyse des événements exceptionnels rencontrés dans l'année ;
- ▶ analyse des demandes des communes du SIRYAE et collectivités, administrations et concessionnaires responsables de voirie et réseaux sur le périmètre syndical ;
- ▶ analyse des programmes de travaux de voirie des communes, lorsqu'ils sont communiqués suffisamment à l'avance ;
- ▶ analyse de l'évolution de la réglementation.

SAUR propose des degrés de priorité de 1 à 3 pour chaque opération mais celles-ci sont soumises à l'appréciation du Syndicat qui peut les modifier. Le programme prévisionnel de travaux pour l'année à venir se trouve sur la page suivante.

Par ailleurs, SAUR a achevé en 2010 le Schéma Directeur d'Eau Potable du SIRYAE, dont l'objectif est d'orienter et d'optimiser les choix d'investissements du Syndicat, pour pérenniser son patrimoine et améliorer le fonctionnement quotidien des infrastructures.

La modélisation hydraulique réalisée en 2006, suivie d'études détaillées du fonctionnement hydraulique du réseau de chaque commune, a permis la mise en évidence de zones de pressions anormalement faibles ou fortes, nécessitant des investissements de travaux de pose de stabilisateurs de pression ou de surpresseurs (phase 1 du schéma directeur).

De plus, l'étude de la gestion patrimoniale réalisée en 2010, a permis de montrer l'impact positif de la politique volontariste du Syndicat, menée depuis 20 ans, dans le renouvellement des canalisations vétustes. Ces investissements doivent se poursuivre dans les 20 à 30 prochaines années, avec comme premier objectif le remplacement des canalisations vétustes en acier posées à la création du Syndicat et jusqu'au début des années 1960.



SIRYAE - Programme de travaux 2015



Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) :

- 1 : canalisation vétuste
- 2 : en cours de réhabilitation
- 3 : premiers signes de vétusté
- 4 : non vétuste à matériaux problématiques
- 5 : en double

Matériaux et diamètres proposés :

- si canalisation en antenne : 60mm minimum sauf si branchement non domotique ou risque sisme - A : Acier
- si canalisation maillée : 90 mm minimum
- les canalisations < 90 mm seront en PVC ou en PEHD
- les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC ; au-delà FD
- nous mentionnons une étude hydraulique de défécuse incendie (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :

- AC : Armié Ciment
- FBT : Fonte Blau Top
- FD : Fonte Ductile
- FG : Fonte Grise

COMMUNE	localisation	ADRESSE	travaux VRD prévus			canalisation existante					canalisation projetée			observations		
			Chaussée	entasse	à la	Mat	DN	mil	Fuites 2005-2014	Taux de défectivité (nb fuites/nkm)	Priorité	Mat	dn		mil	Nb brt
CHARENTAIS	Avenue de la Vallée Traverse 1 : rue du Parc / chemin du Parc		X			A	100	1 000	12	1,20	1	FBT 150	1 000	30	412 612,50	Révision de 3000 m (travaux programmés en plusieurs tranches)
			X			AC	200	150	2	1,33	1	FBT 200	150		207 000,00	Changement de matériel de réseaux (voir annexes)
LE MESNIL-SUR-LOISE	Rue Hébert de Mandant, de la rue du Parc vers au Centre de Tennis		X			AC	200	150	2	1,33	1	FBT 200	150		207 000,00	Changement de matériel de réseaux (voir annexes)
LEVALLOIS PERRET	Rue de Châteaufort		X	X		FG	60	170	4	2,35	1	FBT 90	170	6	72 000,00	Déjà programmé en 2014, non vérifié
MAUREL-SUR-MULLE	Chemin des Fontaines		X	X		PVC-C	110	100	1	1,00	3	FBT 110	100	8	58 000,00	
MAUREL-SUR-MULLE	Rue des Vignes				non programmé	A	60	180	0	0,00	4	PVC 63	180	15	88 000,00	
Total							1 600	1 600				1 600	59		926 612,50	

Canalisations vétustes au droit de travaux de VRD des communes (priorité 1 par groupement d'adresses)



3 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », comprend la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette obligation pour les collectivités permet de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr (la consultation de certaines informations/rubriques peut nécessiter de souscrire à un abonnement) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs.

Pour les rapports annuels en eau potable, les volumes produits, exportés et importés dans les tableaux suivants sont des volumes extrapolés sur la période de relève des volumes consommés. Le détail de ces volumes vous est fourni dans le paragraphe « Les volumes d'eau » du bilan de l'activité.

Le détail de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale se trouve en annexe.

3.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 – Liste récapitulative des indicateurs

Code Fiche descriptive	Indicateurs de descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D102.2	Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1	2,06 €/ m ³	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N	2,03 €/ m ³	-	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 j ouvrés	-	-
Code Fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P101.0	Nombre de prélèvements conformes sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne la microbiologie	233	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	5 297 174 m ³
P102.0	Nombre de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	253	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	5 297 174 m ³
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	885,5 km
P104.3	Rendement de réseau de distribution	86 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	6 160 025 m ³
P105.5	Indice linéaire des volumes non comptés	2,7 m ³ /km/j	Linéaire de réseau de desserte	885,5 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,7 m ³ /km/j	Linéaire de réseau de desserte	885,5 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40%	Volume prélevé dans le milieu naturel	3 417 680 m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5,17/1000	-	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,32%	-	-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	0,98	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux)	9 325 678 €
P155.1	Taux de réclamation du service de l'eau potable	0,91/1000	Nombre d'abonnés desservis	33 070

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 – Liste récapitulative des indicateurs

Code Fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeurs des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	12,4 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'eau potable	Longueur du réseau au 31/12/2014	885,5 km
		Montant en euros des abandons de créances	541 €
		Volume facturé (y compris Vente en gros) sur l'année calendaire de l'exercice	5 211 190 m³

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr





4 L'ORGANISATION DE SAUR

4.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Acteur historique de la gestion déléguée de services à l'environnement, le groupe SAUR accompagne les collectivités locales et les industriels dans leurs projets liés à l'eau, la propreté, l'ingénierie, les travaux, les loisirs et le multiservices. SAUR intervient au travers d'unités décentralisées, au plus près des enjeux, tout en ayant la volonté de faire bénéficier localement nos clients de la puissance du Groupe. Cette mise en réseau des territoires permet de partager le meilleur de l'innovation et de la recherche et développement, en alliant l'imagination du concepteur à l'expérience de l'opérateur.

Depuis sa création, en 1933, le Groupe a connu un fort développement en passant du rang d'opérateur local à celui d'acteur national et international reconnu. Il a élargi sa base de clients, au-delà des collectivités locales, aux clients industriels.



Spécialiste des services aux collectivités dans le cadre de l'exploitation des réseaux et installations de traitement d'eau potable et d'eaux usées, SAUR garantit :

- ▶ La continuité du service grâce à un savoir-faire reconnu, un personnel compétent et des moyens adaptés aux besoins.
- ▶ Le respect des performances fixées dans le contrat, et prescrites par notre dispositif de Management de la Qualité, tout en garantissant la sécurité des personnels et matériels.
- ▶ La transparence de son activité au regard des élus et administrés, basée sur une communication privilégiée entre les services de la collectivité et le responsable d'exploitation d'une part, entre les élus, le chef de secteur et le directeur de centre d'autre part. Ces interlocuteurs seront ainsi les garants du service rendu.

La société SAUR dont le siège est à Guyancourt assure une couverture nationale du territoire grâce à 20 Directions Régionales (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces Directions Régionales assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.



La Direction Régionale Ile de France dont dépend la gestion de votre service s'appuie sur la mutualisation des services opérationnels suivants entre plusieurs Régions :

- ▶ le Centre de Services Clients (CSC) basé à Magny le Hongre (77) ;
- ▶ le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) basé à Serris (77).

Depuis 2007, Saur a déployé une organisation unique afin d'optimiser la gestion des interventions des équipes d'exploitation - le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO) - et garantir à la collectivité un juste prix, tout en améliorant la performance technique du service.



Grâce à ce système, les collectivités bénéficient d'une supervision et d'une expertise en temps réel du bon fonctionnement de leurs installations et de leurs équipements par la mise en réseau des nouveaux outils de communication, des équipes opérationnelles et des équipes d'expertises techniques.

Désormais, opérationnels et experts sont reliés pour le plus grand bénéfice des collectivités. Véritable vitrine technologique, le CPO est une réalité opérationnelle qui modifie de façon significative l'exercice de notre métier et qui a permis à Saur de se doter d'un outil unique de pilotage de ses activités.

Les 3 objectifs majeurs visés au travers de cette organisation sont les suivants :

- ▶ l'excellence du service pour la collectivité et les consommateurs ;
- ▶ la performance technique et économique de l'exploitation par la maîtrise des coûts ;
- ▶ un intérêt accru pour le travail des collaborateurs de terrain.

Cette organisation repose sur :

- ▶ des outils de planification des activités, de reporting modernes et mobiles ;
- ▶ un réseau intelligent constitué de systèmes de mesure (analyseurs en temps réel, compteurs, de sectorisation, pré-localiseurs,...) et d'acquisition de données reliés directement au CPO (alarmes,...), permettant ainsi une surveillance continue.
- ▶ des techniciens, spécialistes et experts regroupés sur un seul lieu :
 - les ordonnanceurs (métier entièrement nouveau) qui traitent, analysent l'information pour planifier et coordonner les interventions ;
 - les experts en hydraulique, traitement des eaux, maintenance, informatique industrielle et automatisme ;
 - les cartographes spécialisés en SIG ;
 - les informaticiens industriels ;
 - les logisticiens, garants de la mise à disposition des matériels et fournitures ;
 - les informaticiens en charge du bon fonctionnement des matériels informatiques et des réseaux de communication associés.
- ▶ un Système d'Information intégré :
 - mise en communication des outils de planification, du SIG, des outils de gestion patrimoniale,
 - création automatique de tableaux de bord, de reporting visuels à destination des collectivités, du management du terrain ou de l'expertise.





4.2 LE PERSONNEL

4.2.1 Organisation de la Direction Régionale

La Direction Régionale Ile de France gère les activités de Saur sur l'ensemble des petites et grandes couronnes parisiennes ainsi que les départements de l'Yonne, de la Marne, de l'Aube et une partie de l'Eure, l'Eure-et-Loir et la Haute Marne.

Doté d'un effectif de 300 collaborateurs, la Direction Régionale est organisée en 3 Agences d'exploitation : Ile de France Ouest (78), Ile de France Est (77), et Gâtinais Bourgogne (89) ainsi qu'un secteur d'exploitation au Blanc-Mesnil (93).

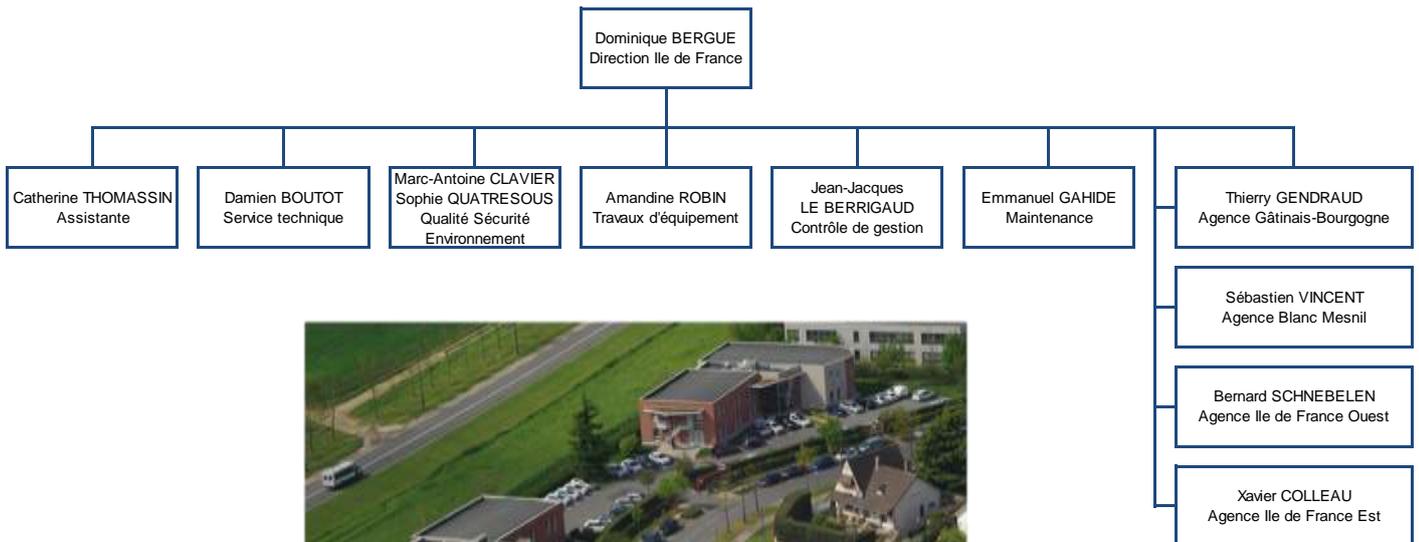
Directeur Régional : Dominique BERGUE

51 rue de l'Abyme

77700 MAGNY LE HONGRE

e-mail : centre.valeurope@saur.fr

Assistante : Catherine THOMASSIN

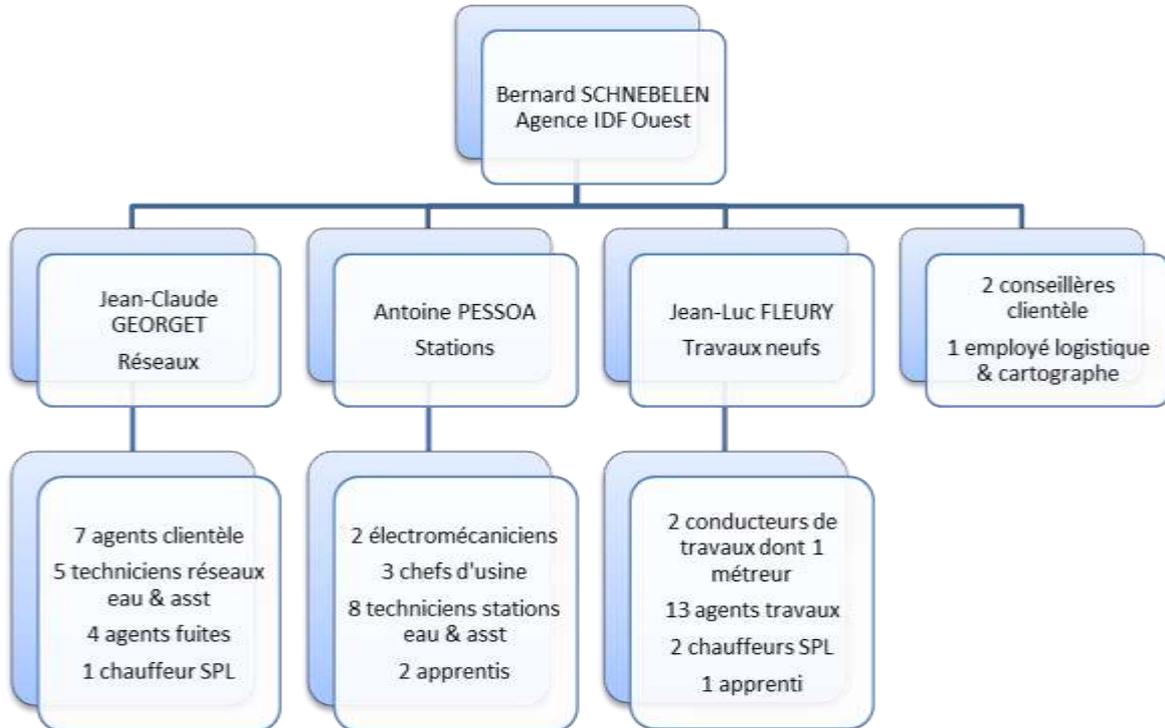


La Direction Régionale Ile de France garantit le respect des termes du contrat qui nous associe. Par leur expérience et leur connaissance du contexte local, les collaborateurs de cette entité sont qualifiés pour apprécier les enjeux et les attentes des Collectivités. Ils apportent l'assistance et l'expertise personnalisées aux différentes Agences.



4.2.2 Organisation de l'Agence

L'exploitation de votre service est assurée par l'agence Ile-de-France Ouest, organisée comme suit :



► Le service réseaux

Encadrée par Jean-Claude GEORGET, l'activité est répartie entre :

- 7 agents clientèle assurant les rendez-vous avec les clients, renouvellement et relève des compteurs, campagnes de fermeture de branchements, les contrôles de branchements assainissement collectif et des installations d'assainissement autonome etc. ;
- 5 techniciens réseaux assurant le suivi des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées et pluviales, l'entretien des équipements hydrauliques, le récolement et l'actualisation des plans, le repérage des réseaux, la recherche de fuites, le suivi des postes de relevage et ouvrages connexes, le rescelllement ou le renouvellement des tampons et grilles etc. ;
- 4 agents et 1 chauffeur de camion-grue (permis EC) affectés aux interventions sur le réseau nécessitant des moyens lourds, notamment aux réparations des fuites ;
- Une équipe hydrocureuse, assurant le nettoyage des ouvrages et réseaux d'assainissement (dédiée au territoire de l'agence IDF Ouest mais dépendant du Centre Services de SAUR).

Les inspections vidéo des réseaux d'assainissement sont également assurées par le Centre Services.



► Le service stations

Le service, encadré par Antoine PESSOA, est en charge des stations, ouvrages de production, de traitement et de stockage d'eau potable d'une part et de relevage et de dépollution des eaux usées d'autre part. Il en assure la surveillance, le pilotage, l'entretien et la maintenance avec :

- ▶ 3 chefs d'usines respectivement sur les stations de production d'eau potable, les stations d'épuration et le CEA Saclay ;
- ▶ 2 électromécaniciens assurant la maintenance et le renouvellement des équipements mécaniques, électriques et d'informatique industrielle ;
- ▶ 3 techniciens assurant la surveillance, le pilotage et l'exploitation des stations de production d'eau potable et de dépollution des eaux usées ;
- ▶ 5 techniciens dédiés aux infrastructures d'eau et d'air comprimé du CEA Saclay.



► Le service travaux

Le service est piloté par Jean-Luc FLEURY qui gère les travaux de l'agence :

- renouvellement des branchements plomb ;
- réalisation de branchements neufs, lotissements ;
- travaux de canalisations ;
- fonds de travaux et investissements contractuels.



Le service comprend 2 conducteurs de travaux encadrant 13 agents (fontainiers expérimentés ou terrassiers) et 2 chauffeurs de camions-grue (permis EC) ; l'un des conducteurs assurant également les rendez-vous de métré avec les clients.



► Moyens matériels

Le site de Galluis est doté notamment des matériels détaillés ci-dessous :

Service	Matériel	Quantité
Administratif - Moyens communs	Bureaux équipés (PC, téléphone etc.)	14
	Poste de consultation cartographique	2
	Poste central de télégestion	1
	Véhicule - Compacte ou Berline	7
Assainissement	Buse pour détection de canalisations	1
	Camion aspirateur 10t boues	1
	Camion benne 6,5t grue	1
	Camion hydrocureur	1
	Détecteur de gaz	2
	Mini cureuse (Rior)	1
	Pompe vide-cave	1
	Potence portable	1
	Remorque CU max 2,8 T	1
	Véhicule - Berlingo ou Jumpy	7
	Véhicule - Fourgon Jumper ou Master	1
Eau potable - Distribution	Aquaphone	1
	Corrélateur portable	1
	Permalogue	1
	Pompe à crépine	7
	Pèse bouches (incendie)	1
	Véhicule - Berlingo ou Jumpy	7
	Eau potable - Travaux	Camion benne 13 à 19T grue
Camion benne 3,5 T		3
Chalumeau oxygène-acétylène		1
Compresseur		3
Détecteur de câbles		3
Détecteurs de métaux		14
Etayage-Palplanche		1
Feux de signalisation		1
Fusée forage		3
Groupe haute fréquence		3
Groupe hydraulique		1
Machine à percer		2
Machine tire-plomb- treuil hydraulique		2
Marteau piqueur		5
Mini Pelle 1,5 T		3
Mini Pelle 2,5 T		2
Niveau de chantier et mire		1
Pèse-bouche		1
Pilonneuse		5
Pompe à crapaud		2
Pompe à crépine		2
Pompe à essai		1
Remorque CU max 2,8 T		3
Spots halogène		2
Tronçonneuse		5
Véhicule - Berlingo ou Jumpy		6
Véhicule - Fourgon Jumper ou Master		5





5 LE CONTRAT

5.1 LES INTERVENANTS

5.1.1 La collectivité

Nom de la collectivité : SIRYAE

Le Président : Monsieur Guy PELISSIER

Siège : En Mairie de BEHOUST (78910)

5.1.2 Les collectivités adhérentes au 31/12/2014

Commune adhérente	Maire au 31/12/2014
ANDELU	RAVENEL Olivier
AUTEUIL LE ROI	CHAVILLON Marie-Christine
AUTOUILLET	LENARD Françoise
BAZAINVILLE	FEREDIE Daniel
BAZOUCHES SUR GUYONNE	NICCO Dominique
BEHOUST	PELISSIER Guy
BEYNES	BRICAULT Alain
BOISSY SANS AVOIR	CORBY Jean-Pierre
ELANCOURT	FOURGOUS Jean-Michel
FLEXANVILLE	SAUSSAY Didier
GALLUIS	GONTHIER Annie
GAMBAIS	BIZEAU Régis
GAMBAISEUIL	CAZANEUVE Claude
GARANCIERES	LORINQUER Christian
GOUPILLIERES	JEAN Raymond
GROSROUVRE	WINOCOUR Marc
LA QUEUE LEZ YVELINES	VERENNEMAN Michel
LE MESNIL ST DENIS	AUBERT Evelyne
LE PERRAY EN YVELINES	DESCHAMPS Paulette
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	LE FOLL Joseph
LES ESSARTS LE ROI	POMMET Raymond
LES MESNULS	ROUX Michel
LEVIS ST NOM	GRIGNON Anne
MAGNY LES HAMEAUX	HOUILLOIN Bertrand
MARCQ	SOUIN Pierre

Commune adhérente	Maire au 31/12/2014
MAREIL LE GUYON	DECROIX Jean-Pierre
MAREIL SUR MAULDRE	MANNE Max
MAULETTE	TONDU Eric
MERE	RECOUSSINES Michel
MILLEMONT	JOSEPH Annie
MILON LA CHAPELLE	PELLETIER Jacques
MONTAINVILLE	MARTIN Eric
MONTFORT L'AMAURY	PLANCHENAUULT Hervé
NEAUPHE LE VIEUX	PLANCHON Denise
ORGERUS	DE BROISSIA Amédée
OSMOY	DURAND Joël
PRUNAY LE TEMPLE	MYOTTE Jean
RICHEBOURG	COURTY Bernadette
SAINTE FORGET	JANNIN Jean-Luc
SAINTE GERMAIN DE LA GRANGE	HAUET Bertrand
SAINTE LAMBERT DES BOIS	GUEGUEN Bernard
SAINTE MARTIN DES CHAMPS	BAZONNET
SAINTE REMY L'HONORE	BOURRAT Toine
SAULX MARCHAIS	DEFIVES Gaëtan
TACOIGNIERES	MANSAT Jean-Jacques
THOIRY	MOUTOT François
VICQ	JACQUES, Bernard
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	BEHAGUEL Isabelle
VILLIERS LE MAHIEU	FARE Frédéric

Les communes d'Elancourt et de Magny-les-Hameaux sont adhérentes du SIRYAE par le biais de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.



5.1.3 Le délégataire SAUR

Le Directeur de Région : Dominique BERGUE

Adresse : 51 rue de l'Abyrne / 77703 MARNE LA VALLEE CEDEX 4

Le Chef d'Agence : Bernard SCHNEBELEN

Adresse : 6 route du Petit Clos / 78490 GALLUIS

5.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :	Délégation Service Public
Date d'effet :	01/01/2013
Durée du contrat :	12 ans
Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :	31/12/2024

5.3 VIE DU CONTRAT

5.3.1 Les avenants

AVENANT N° 1

Objet : Modification tarifaire

date de signature par la Collectivité : 09/09/2013
date de visa de la Préfecture : 09/09/2013
Date d'effet : 01/01/2013

AVENANT N° 2

Objet : Adhésion de la commune du Mesnil st Denis

date de signature par la Collectivité : 01/07/2014
date de visa de la Préfecture : 10/07/2014
Date d'effet : 01/07/2014

5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

5.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.



Les conventions de vente d'eau

Acheteur	Pour le compte	Date début	Durée
Lyonnaise des Eaux	Commune de Rambouillet	En cours	En cours
	SIAEP de Feucherolles	En cours	En cours
	CAMY	1/1/2011	8 ans + tacite reconduction
VEOLIA	SIAEP Forêt de Rambouillet	En cours	En cours
	Commune de Septeuil	1/1/2013	12 ans
SAUR	Commune du Mesnil St Denis	1/1/2008	15 ans (convention ayant pris fin en juillet 2014, avec l'adhésion de la commune au SIRYAE)

D'autres échanges d'eau (à la fois importation et exportation) étant très excédentaires en achat d'eau, quatre autres exportations d'eau au sens hydraulique sont intégrées dans les conventions d'achat d'eau (voir ci-après) :

- vers le SIVRD entre Maulette et Houdan et entre Richebourg et Gressey : en déduction de l'achat d'eau en gros au SIVRD ;
- vers le SIAEP de Jouars Pontchartrain Maurepas entre Elancourt et Maurepas : en déduction de l'achat d'eau en gros de la Villeparc ;
- vers le SIAEP de Cernay la Ville, entre le Perray et Auffargis : en déduction de l'achat d'eau en gros à Lyonnaise des Eaux – Sud Parisien sur Magny les Hameaux.

Par ailleurs, les habitants de plusieurs écarts de communes non adhérentes sont directement clients du SIRYAE :

- hameau des Brûlins, Commune d'Auffargis, SIAEP de Cernay ;
- une rue de Vieille Église dont un côté est Vieille Église et l'autre Rambouillet ;
- plusieurs antennes en limite de communes (entre Neauphle et Villiers St Frédéric, entre le Tremblay et Maurepas).

Le recensement exhaustif a été réalisé afin que le Syndicat soit en mesure de décider s'il y a lieu d'établir des conventions à ce titre.

Les conventions d'achat d'eau

Vendeur	Zone desservie	Date début	Durée	Origine de l'eau	Particularité
SIVRD / SAUR	Ouest du SIRYAE	01/01/2011	20 ans	St Lubin de la Haye	secours du SIRYAE vers le SIVRD
Lyonnaise des Eaux	Est du SIRYAE et Elancourt	01/01/2013	12 ans	Aubergenville, la Chapelle, Morsang, Viry	quota la Chapelle = 500000m ³
SIAEP Jouars Pontchartrain Maurepas / Veolia	Elancourt quartier Villeparc	09/04/2009	30 ans	Cressay	Également dilution des eaux du SIAEP à Cressay avec celles du SIRYAE
SMG SEVESC	Elancourt ZAC des Côtes	01/01/2013	12 ans	Louveciennes	

SAUR n'est pas signataire de la convention avec Lyonnaise des Eaux.



Les autres conventions

Conventions de reversement de redevances assainissement :

Communes concernées	Parties signataires (outr SAUR)	Service assainissement	Date de signature
Elancourt, Magny les Hameaux	CA SQY / SEOP	CA SQY	Non signée
Le Perray en Yvelines	Commune	Le Perray en Yvelines	Signée sans date
Les Essarts le Roi	Commune	Les Essarts le Roi (collecte)	24/03/2014
Levis St Nom	Commune	Levis St Nom (collecte)	17/03/2014
Richebourg	Lyonnaise des Eaux	Richebourg	05/11/2013
Maulette		SIA Houdan Maulette	
St Forget, Magny les Hameaux		SIA Dampierre/SIAHVY (collecte)	11/02/2014
Montainville, Mareil sur Mauldre	Lyonnaise des Eaux	SIA Vallée de la Mauldre	14/11/2013
Levis St Nom, Les Essarts le Roi	Syndicat	SIA des Sources de l'Yvette (traitement)	2014
St Forget, Magny les Hameaux	Syndicat	SIAAP (traitement)	Non signée
Neauphle le Vieux, Le Tremblay sur Mauldre, St Rémy l'Honoré, Saulx Marchais, Mareil le Guyon, Bazoches sur Guyonne, Galluis, Villiers le Mahieu, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, St Germain de la Grange	Syndicat	SIARNC	10/12/2013
St Lambert des Bois	Commune	St Lambert des Bois	19/08/2013
St Martin des Champs	Commune	St Martin des Champs	02/10/2013
Andelu, Marcq, Thoiry	Aqualter	SIAR Thoiry	20/09/2013
Vieille Eglise en Yvelines	Commune	Vieille Eglise en Yvelines (collecte)	2014
Vieille Eglise en Yvelines	Syndicat	SI Région de Rambouillet (traitement)	Non signée

5.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

5.4.3 Les engagements liés au personnel

1^{er} cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L 1224-1 sont réunies

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 1224-1).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article L 1224-3 du code du travail.



2^{ème} cas : Les conditions prévues par l'article L 1224-1 ne sont pas réunies

2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

5.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).



6 LA GESTION CLIENTÈLE

6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Ce tableau présente le nombre de branchements en service au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2013	2014	Evolution N/N-1
ANDELU	173	173	0,0%
AUTEUIL	368	371	0,8%
AUTOUILLET	207	210	1,4%
BAZAINVILLE	583	590	1,2%
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	284	291	2,5%
BEHOUST	208	207	-0,5%
BEYNES	2 437	2 446	0,4%
BOISSY-SANS-AVOIR	247	249	0,8%
ELANCOURT	3 260	3 256	-0,1%
FLEXANVILLE	240	244	1,7%
GALLUIS	468	473	1,1%
GAMBAIS	1 050	1 059	0,9%
GAMBAISEUIL	37	33	-10,8%
GARANCIERES	888	898	1,1%
GOUPILLIERES	221	224	1,4%
GROSROUVRE	446	450	0,9%
LA QUEUE-LES-YVELINES	793	796	0,4%
LE MESNIL ST DENIS	-	2 327	-
LE PERRAY-EN-YVELINES	2 460	2 496	1,5%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	371	379	2,2%
LES ESSARTS-LE-ROI	2 357	2 371	0,6%
LES MESNULS	417	419	0,5%
LEVIS-SAINT-NOM	718	715	-0,4%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 613	2 623	0,4%
MARCO	316	315	-0,3%
MAREIL-LE-GUYON	160	158	-1,3%
MAREIL-SUR-MAULDRE	683	683	0,0%
MAULETTE	382	397	3,9%
MERE	759	760	0,1%
MILLEMONT	121	121	0,0%
MILON-LA-CHAPELLE	107	108	0,9%
MONTAINVILLE	238	237	-0,4%
MONTFORT-L'AMAURY	1 103	1 107	0,4%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	350	352	0,6%
ORGERUS	1 059	1 064	0,5%
OSMOY	155	156	0,6%
PRUNAY-LE-TEMPLE	150	150	0,0%
RICHEBOURG	479	481	0,4%
SAULX-MARCHAIS	316	325	2,8%
ST FORGET	218	217	-0,5%
ST GERMAIN DE LA GRANGE	569	579	1,8%
ST LAMBERT DES BOIS	162	161	-0,6%
ST MARTIN DES CHAMPS	144	145	0,7%
ST REMY L HONORE	576	579	0,5%
TACOIGNIERES	403	407	1,0%
THOIRY	516	521	1,0%
VICQ	134	137	2,2%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	334	332	-0,6%
VILLIERS-LE-MAHIEU	267	278	4,1%
Total de la collectivité	30 547	33 070	8,3%
Evolution N/N-1		8,3%	



6.2 LES VOLUMES COMPTABILISÉS

6.2.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

Commune	2013	2014	Evolution N/N-1
ANDELU	23 684	20 089	-15,18 %
AUTEUIL	38 642	38 242	-1,04 %
AUTOUILLET	23 941	21 608	-9,74 %
BAZAINVILLE	86 556	91 219	5,39 %
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	44 159	34 859	-21,06 %
BEHOUST	32 667	35 177	7,68 %
BEYNES	342 576	317 984	-7,18 %
BOISSY-SANS-AVOIR	27 315	35 193	28,84 %
ELANCOURT	894 462	922 769	3,16 %
FLEXANVILLE	28 433	25 680	-9,68 %
GALLUIS	52 005	49 529	-4,76 %
GAMBAIS	135 157	103 216	-23,63 %
GAMBAISEUIL	3 866	3 248	-15,99 %
GARANCIERES	92 409	94 294	2,04 %
GOUPILLIERES	32 786	24 281	-25,94 %
GROSROUVRE	73 704	61 057	-17,16 %
LA QUEUE-LES-YVELINES	109 552	109 930	0,35 %
LE MESNIL-SAINT-DENIS	0	287 172	-
LE PERRAY-EN-YVELINES	308 165	308 800	0,21 %
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	66 277	48 626	-26,63 %
LES ESSARTS-LE-ROI	292 323	295 941	1,24 %
LES MESNULS	57 938	52 305	-9,72 %
LEVIS-SAINT-NOM	84 355	71 021	-15,81 %
MAGNY-LES-HAMEAUX	437 314	412 887	-5,59 %
MARCO	28 866	33 184	14,96 %
MAREIL-LE-GUYON	24 536	24 043	-2,01 %
MAREIL-SUR-MAULDRE	75 552	71 440	-5,44 %
MAULETTE	65 295	54 968	-15,82 %
MERE	85 902	94 027	9,46 %
MILLEMONT	14 178	11 378	-19,75 %
MILON-LA-CHAPELLE	22 621	19 716	-12,84 %
MONTAINVILLE	36 637	21 962	-40,06 %
MONTFORT-L'AMAURY	207 804	219 856	5,80 %
NEAUPHLE-LE-VIEUX	47 529	41 614	-12,45 %
ORGERUS	117 552	117 386	-0,14 %
OSMOY	17 962	15 821	-11,92 %
PRUNAY-LE-TEMPLE	18 471	17 193	-6,92 %
RICHEBOURG	87 456	83 503	-4,52 %
SAINT-FORGET	31 438	22 527	-28,34 %
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	68 083	53 404	-21,56 %
SAINT-LAMBERT	30 310	29 699	-2,02 %
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	15 488	16 415	5,99 %
SAINT-REMY-L'HONORE	79 564	73 814	-7,23 %
SAULX-MARCHAIS	40 354	34 608	-14,24 %
TACOIGNIERES	47 078	40 487	-14,00 %
THOIRY	71 091	48 839	-31,30 %
VICQ	18 727	18 221	-2,70 %
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	53 608	55 639	3,79 %
VILLIERS-LE-MAHIEU	40 948	36 079	-11,89 %
Total de la collectivité	4 635 336	4 720 950	1,85%
Evolution N/N-1	-	1,85 %	

Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

- ▶ Fuites après compteur ou négligence,
- ▶ Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- ▶ Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- ▶ Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- ▶ Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.



6.2.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

6.3 LE PRIX DE L'EAU

Coefficient de variation applicable à compter du 01/01/2015 : **k = 1,0095**

SIRYAE			01/01/2014		01/01/2015	
			DN < 30mm	DN ≥ 30mm	DN < 30mm	DN ≥ 30mm
Partie fixe :	Part fermier	€ HT / an	9,99	49,96	10,10	50,48
Partie variable :	Part collectivité	€ HT / m ³	0,55	id	0,55	id
	Part fermier	€ HT / m ³	0,7894	id	0,7975	id

Les factures type 120 m³ du service de l'eau potable pour les années N et N+1 vous sont présentées dans le paragraphe « Spécimens de factures liés au décret n°2007-675 ». Par ailleurs en annexe du Rapport annuel vous est présentée la note de calcul de la formule de révision des tarifs du contrat d'affermage (comprenant le détail de chaque indice entrant dans sa composition).

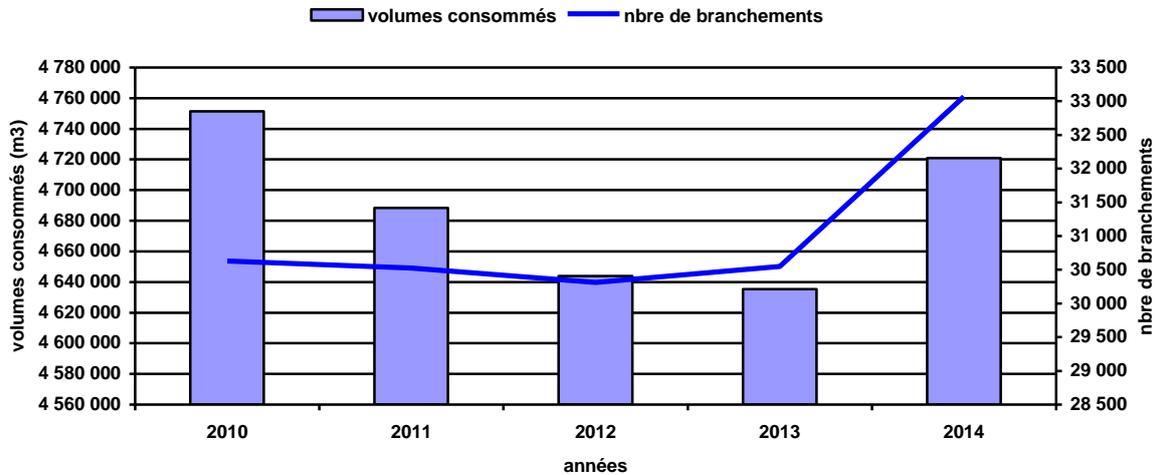
6.4 LES INDICATEURS DU SERVICE

6.4.1 Évolution des volumes facturés et du nombre de branchements sur les 5 dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre de branchements	30 630	30 525	30 313	30 547	33 070
Évolution	1,1 %	-0,3 %	-0,7 %	0,8 %	8,3 %
Volumes facturés m3	4 751 352	4 688 324	4 643 949	4 635 336	4 720 950
Évolution	-5,6 %	-1,3 %	-0,9 %	-0,2 %	1,85 %
m³ / branchement	155	154	153	152	143
Évolution	-6,6 %	-1,0 %	-0,3 %	-1,0 %	-5,9 %



Evolution sur les 5 dernières années



La hausse importante du nombre d'abonnés et des volumes facturés en 2014 s'explique principalement par l'adhésion au SIRYAE de la Ville du Mesnil-St-Denis. En ne comptant pas le Mesnil, le nombre d'abonnés n'augmente que de 0,6%.

La consommation par foyer est pour la seconde année consécutive la plus faible constatée sur les 15 dernières années. Pour tout complément d'information, nous nous tenons à la disposition du Syndicat et des Communes afin de fournir le détail des consommations par abonné.

6.4.2 Les indicateurs spécifiques

	2013	2014
Volume total des gros consommateurs du SIRYAE ($\geq 6000 \text{ m}^3$) *	591 364	563 319
Dont volume des gros consommateurs du SIRYAE périmètre CASQY	400 071	383 482

À partir de l'exercice 2009, nous ne fournissons plus de liste nominative des gros consommateurs dans le Rapport annuel du délégataire. Ce document étant public, les données qui s'y trouvent se doivent d'être anonymes.

* il s'agit des gros consommateurs dont la consommation est supérieure à $6\,000 \text{ m}^3$ sur les deux années.



7 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

Nous rappelons ici le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 qui définit les obligations des autorités organisatrices concernant la mise en œuvre de la loi dite Grenelle 2 (dans son article 161) :

Notice : la loi invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution. A cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux. Le décret en précise le contenu : le descriptif doit inclure, d'une part, le plan des réseaux mentionnant la localisation des dispositifs généraux de mesure, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la catégorie de l'ouvrage, des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations. Ce descriptif doit être régulièrement mis à jour. Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le présent décret, un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Ce descriptif détaillé du réseau eau devait être réalisé pour le 31 décembre 2013, conformément au décret.

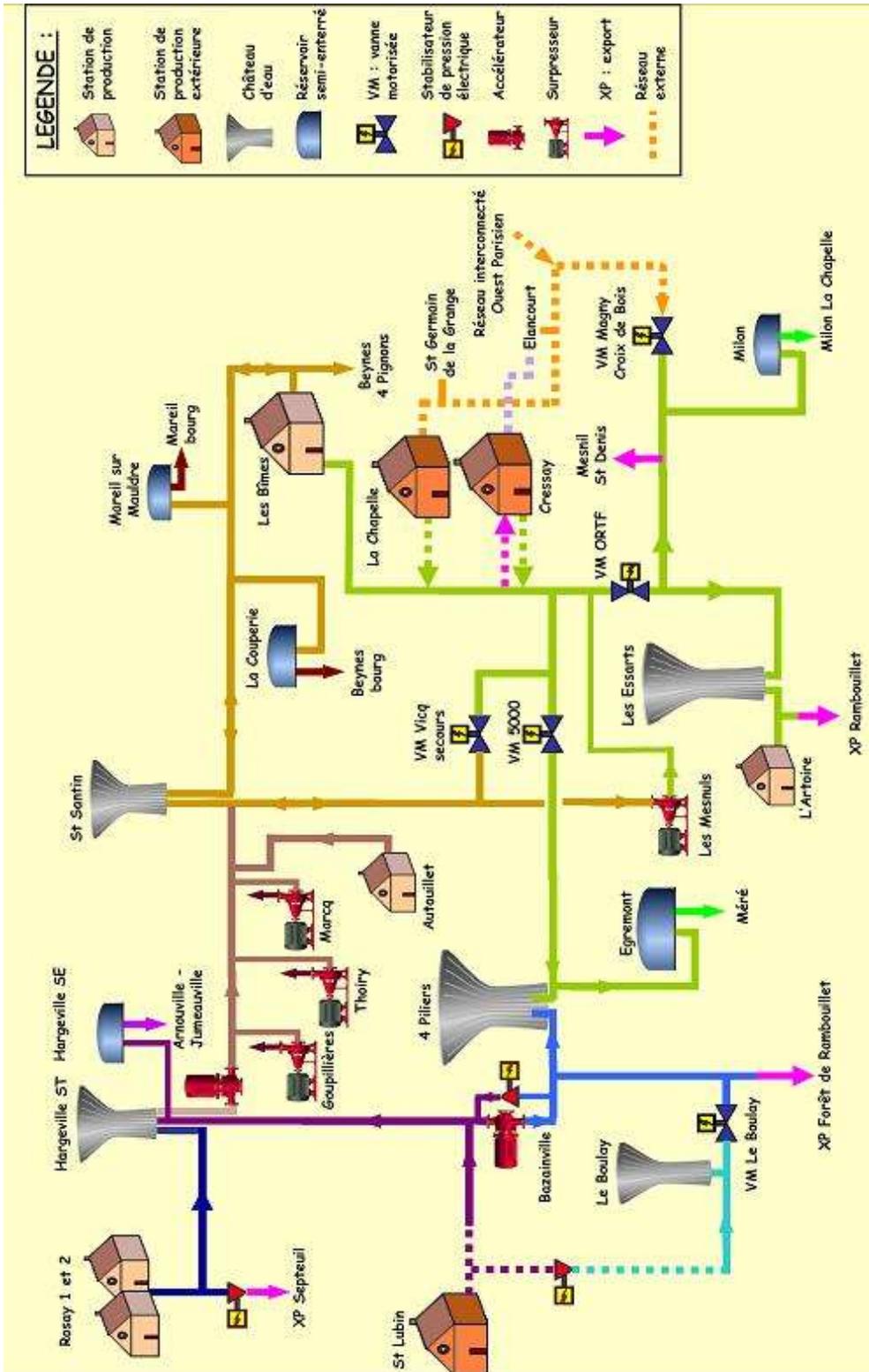
Concrètement, SAUR déclare être en mesure de présenter les éléments descriptifs du réseau qui sont indiqués dans le décret, avec le niveau de renseignement existant des différentes caractéristiques du réseau (diamètres, matériaux...).

La réalisation de ce descriptif étant déclarative, aucun document particulier ne sera transmis : toutes les informations du descriptif sont présentes dans nos bases de données et seront transmises aux administrations (Agences de l'Eau) sur demande spécifique dans le cadre d'un contrôle.

Parallèlement, SAUR produit chaque année l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable P103.2b qui est calculé et présenté dans le présent rapport annuel au chapitre « Les indicateurs du Maire ». La valeur de l'indicateur P103.2b rend compte de la réalisation ou non du descriptif détaillé. En effet, une valeur de cet indicateur supérieure ou égale à 40 est garante de la réalisation de ce descriptif détaillé.



7.1 LE SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT





7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Forage de production d'Autouillet

Date de mise en service	1939
Capacité nominale	13 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Calcaires éocènes
Type Filière	Traitement de désinfection
Équipement de télésurveillance	OUI

Station de production de Rosay 1

Date de mise en service	1959
Capacité nominale	60 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Calcaires de Septeuil
Type Filière	Traitement de désinfection
Équipement de télésurveillance	OUI

Forage & station de production de Rosay 2

Date de mise en service	1974
Capacité nominale	100 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Calcaires de Septeuil
Type Filière	Filtration sur charbons actifs en grains puis désinfection, pour l'ensemble des 2 forages de Rosay 1 et Rosay 2 (nouvelle installation mise en service en 2013, d'un débit de 160m ³ /h
Équipement de télésurveillance	OUI

Station de production des Bîmes

Date de mise en service	1961
Capacité nominale	500 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe alluviale
Provenance de l'Eau	Craie du Sénonien
Type Filière	Traitement physico-chimique poussé, affinage et désinfection
Équipement de télésurveillance	OUI

Forage de production de l'Artoire (arrêté fin 2012)

Date de mise en service	1959
Capacité nominale	25 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Sables de Fontainebleau
Type Filière	Traitement de désinfection
Équipement de télésurveillance	OUI

Forage de production du Perray (Hors service)

Date de mise en service	1965
Capacité nominale	40 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Nappe
Provenance de l'Eau	Sables de Fontainebleau
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Équipement de télésurveillance	OUI



7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RÉSEAU

7.3.1 Les stations de surpression et de reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène
Accélérateur de St Martin	ST MARTIN DES CHAMPS	200	17	OUI	NON
Surpression de Goupillières	GOUPILLIERES	9	35	OUI	NON
Surpression de Thoiry	THOIRY	12	36	OUI	NON
Accélérateur de Bazainville	BAZAINVILLE	90	50	OUI	NON
Surpression de Marcq	MARCQ	72	20	OUI	NON
Surpression de Egremont	MERE	41	48	OUI	NON
Surpression des Mesnuls	LES MESNULS	70	50	OUI	NON

7.3.2 Les équipements de régulation et de comptage général

Equipements	Nombre
Compteurs / débitmètres	116
Sectorisation	62
Compteur export	31
Compteur import	23
Régulateurs / Réducteurs	44
Réducteur de pression	4
Vanne altimétrique	2
Vanne motorisée	5
Stabilisateur de pression amont/aval	1
Stabilisateur de pression amont	3
Stabilisateur de pression aval	29
Vannes / Robinets	4 869
Ventouses	194
Vidanges / Purges	1 919

7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

7.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoir des Quatre Piliers	5 000	220	177	208	OUI
Réservoir de St-Martin des Champs	2 000	190	173	184	OUI
Réservoir de Gambais Le Boulay	1 000	170	126	162	OUI
Réservoir de Marcq Saint Santin	2 000	185	167	179	OUI
Réservoir des Essarts	2 000	220	173	215	OUI



7.4.2 Bâches de reprise / surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance
Station de production des Bîmes \ Bâche eau traitée	600	OUI
Bâche de Milon-la-Chapelle	200	OUI
Bâche de Egremont	1 300	OUI
Bâche de Mareil sur Mauldre	200	OUI
Bâche de Beynes - La Couperie	500	OUI
Bâche de Rosay	200	OUI

Les bâches « eau strippée » et « eau ozonée » de l'usine des Bîmes (respectivement 30 et 27 m³) ne constituent pas réellement un stockage d'eau traitée mais plus particulièrement une étape du traitement de l'usine et ne peuvent en cela être comptabilisées dans le tableau ci-dessus.

7.5 LE RÉSEAU

7.5.1 Les canalisations

Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

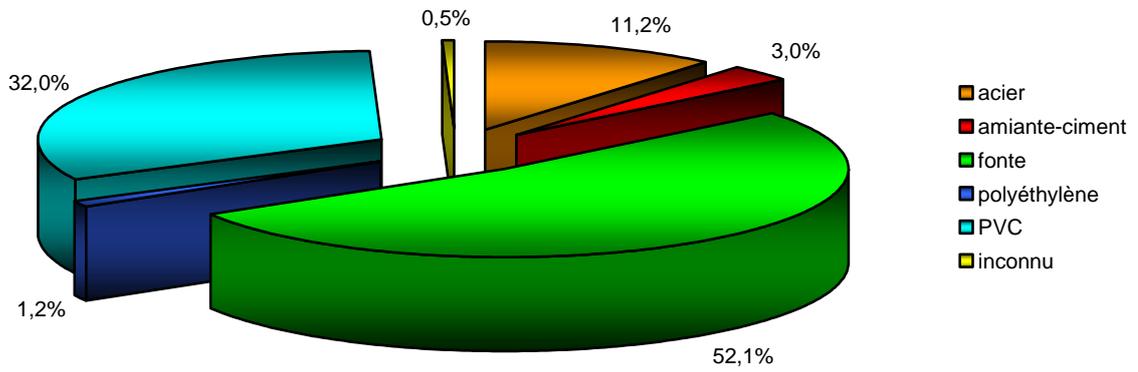
DN (mm)	Acier	Amiante-ciment	Fonte	Plomb	Polyéthylène	Pvc	Inconnue	Total
32						134		134
40	787		639	128	53	2 714		4 321
50	337		119		5 411	7 263		13 131
60	20 675	5 019	22 644				8	48 346
63					2 008	103 526		105 534
65	1 910							1 910
70			5 633					5 633
75					394	1 783		2 176
80	29 328	8 307	19 483			452		57 570
90			1 911		783	48 436		51 131
100	16 878	4 593	43 522			41	936	65 970
110			1 977		292	109 320	24	111 613
125	8 712	904	24 471		217	1 868	18	36 190
140						3 154		3 154
150	4 176	4 739	179 334			33	51	188 333
160					1 358	3 623		4 981
180					353			353
200	2 003	1 108	24 958			898		28 967
250	8 280		36 324					44 604
300	26	311	37 375				44	37 756
350	5 824		23				21	5 867
400	46	1 586	27 606					29 238
500			17 005					17 005
600	9		18 475					18 484
Indéterminé	36		34		27		3 002	3 099
Total	99 026	26 569	461 533	128	10 896	283 251	4 060	885 508

L'évolution du linéaire entre 2013 et 2014, de 843,3 à 885,5 km soit 5%, est principalement due à l'adhésion de la ville du Mesnil-St-Denis au SIRYAE.

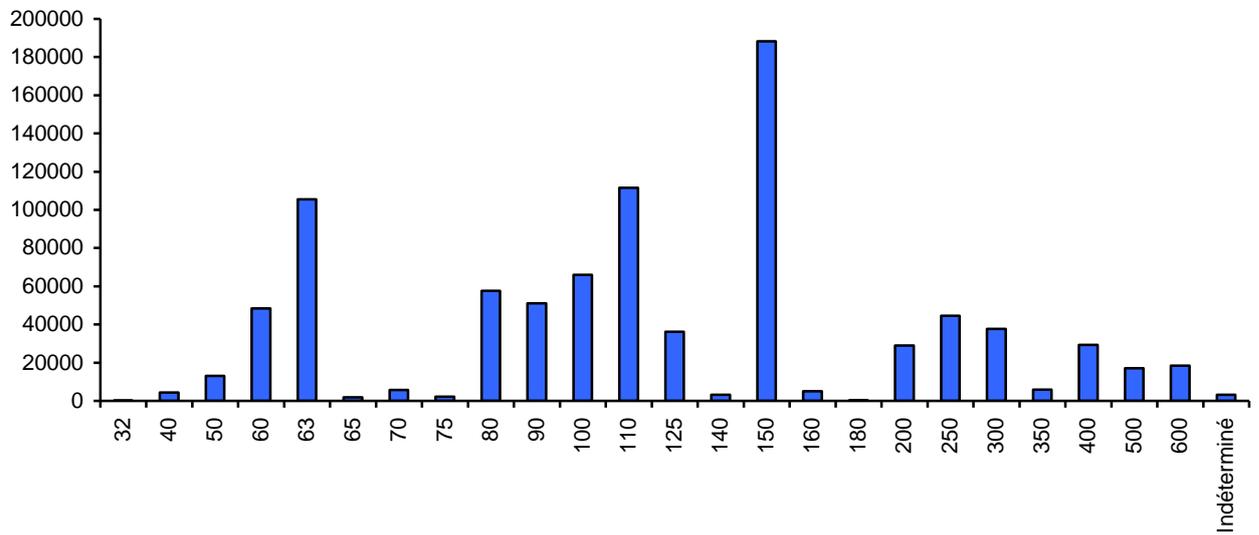
Vous trouverez ci-après la répartition des canalisations par matériau, diamètre et commune.



Répartition par matériau



Répartition par diamètre





La longueur du réseau par commune est présentée dans le tableau ci-après :

Communes	Longueur (m)
ANDELU	3 272
AUTEUIL	9 100
AUTOUILLET	8 259
BAZAINVILLE	22 457
BAZOUCHES SUR GUYONNE	16 612
BEHOUST	7 350
BEYNES	59 085
BOISSY SANS AVOIR	7 963
ELANCOURT	52 468
FLEXANVILLE	8 391
GALLUIS	10 927
GAMBAIS	43 393
GAMBAISEUIL	2 939
GARANCIERES	20 400
GOUPILLIERES	8 666
GROSROUVRE	21 623
LA QUEUE LES YVELINES	23 378
LE MESNIL-SAINT-DENIS	41 280
LE PERRAY EN YVELINES	45 491
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	8 858
LES ESSARTS LE ROI	47 345
LES MESNULS	15 558
LEVIS SAINT NOM	23 288
MAGNY LES HAMEAUX	52 430
MARCQ	10 178
MAREIL LE GUYON	5 832
MAREIL SUR MAULDRE	17 803
MAULETTE	14 365
MERE	27 064
MILLEMONT	4 219
MILON LA CHAPELLE	6 264
MONTAINVILLE	12 760
MONTFORT L'AMAURY	24 955
NEAUPHLE LE VIEUX	14 537
ORGERUS	29 612
OSMOY	6 272
PRUNAY LE TEMPLE	3 973
RICHEBOURG	15 305
SAINT FORGET	9 883
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE	10 523
SAINT LAMBERT	15 422
SAINT MARTIN DES CHAMPS	11 672
SAINT REMY L'HONORE	26 843
SAULX MARCHAIS	5 502
TACOIGNIERES	8 626
THOIRY	13 561
VICQ	9 585
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	8 975
VILLIERS LE MAHIEU	11 244
Total	885 508

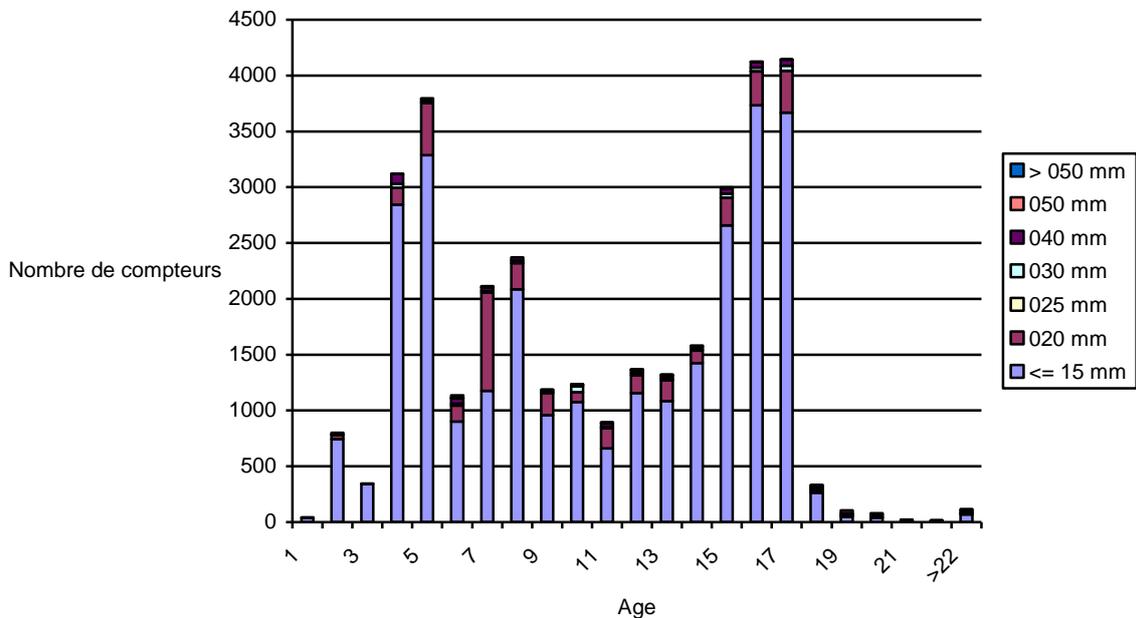


7.5.2 Les compteurs

Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	41	0	0	0	0	0	1	42
2	745	37	0	5	0	0	15	802
3	342	0	0	0	0	0	5	347
4	2 845	149	0	36	89	0	3	3 122
5	3 287	466	0	16	21	0	5	3 795
6	902	143	0	15	47	5	23	1 135
7	1 177	881	0	14	32	3	8	2 115
8	2 085	235	0	23	29	0	1	2 373
9	959	198	0	10	17	2	0	1 186
10	1 077	86	0	52	16	1	4	1 236
11	660	182	1	11	33	2	5	894
12	1 157	159	0	21	22	7	4	1 370
13	1 085	185	1	17	22	9	2	1 321
14	1 426	109	2	10	23	6	5	1 581
15	2 657	247	2	35	46	4	7	2 998
16	3 733	303	2	33	51	0	4	4 126
17	3 668	373	1	45	56	0	1	4 144
18	264	25	3	16	21	0	2	331
19	48	12	2	15	29	0	1	107
20	41	6	0	20	13	0	1	81
21	12	2	0	1	7	0	1	23
22	10	0	0	3	4	0	0	17
>22	68	8	0	14	16	0	12	118
Total par diamètre	28 289	3 806	14	412	594	39	110	33 264

Répartition des compteurs par âge et par diamètre



Nombre de compteurs incluant les branchements résiliés fermés dont les compteurs sont toujours en place.



7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégataire, ou du fait du délégataire.

7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

Mise en sécurité des ouvrages

Tous les ans, les installations dont SAUR assure la gestion subissent les contrôles électriques et de levage réglementaires.

Suite aux audits des sites, et aux remarques des collaborateurs impliqués au quotidien dans leur exploitation, nous proposons ou effectuons des modifications sur nos ouvrages, afin de diminuer le risque d'accident du travail.



8 BILAN DE L'ACTIVITÉ

8.1 LES VOLUMES D'EAU

8.1.1 Les volumes mis en distribution

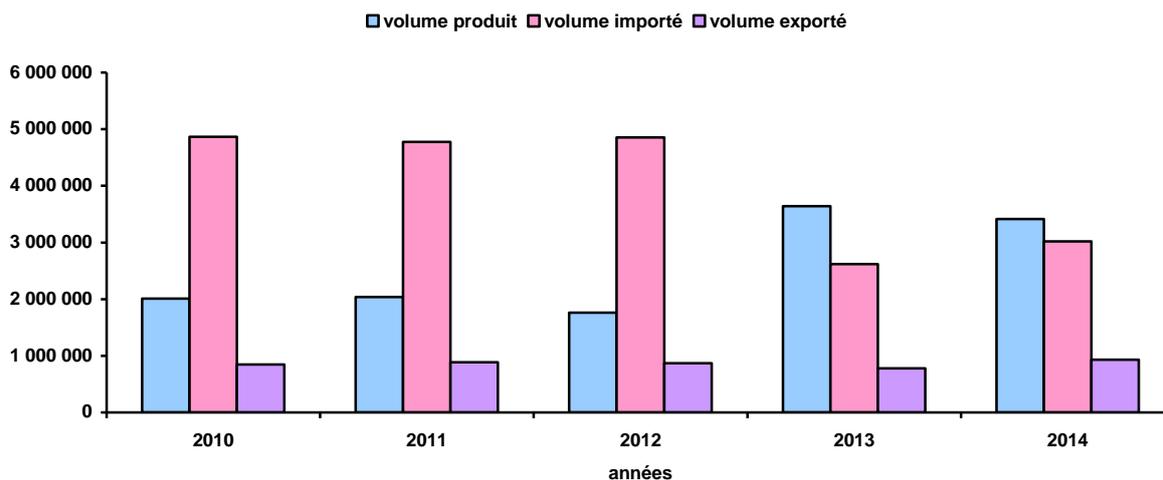
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m³

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2010	2011	2012	2013	2014
Volume produit	2 010 554	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680
Volume importé	4 865 259	4 774 749	4 856 463	2 617 813	2 742 345
Volume exporté	845 406	886 572	868 891	779 145	490 240
Total volume mis en distribution	6 030 407	5 923 252	5 746 394	5 479 267	5 669 785
Évolution N / N-1	-6,6 %	-1,8 %	-3,0 %	-4,6 %	3,5 %

Evolution sur les 5 dernières années



8.1.2 La production

Synthèse annuelle par station

Libellé de la station	2010	2011	2012	2013	2014	%2013/2012
Station de production des Bîmes	998 906	1 021 354	948 470	2 771 311	2 612 590	-5,7 %
Forage de production de Rosay 1	412 270	357 360	349 712	322 132	805 090	-7,4 %
Forage de production de Rosay 2	453 600	478 485	409 286	547 156		
Forage de production de l'Artoire	40 870	83 259	50 555	0	0	-
Forage de production d'Autouillet	104 908	94 617	799	0	0	-
Total	2 010 554	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680	-6,1 %
évolution N/N-1	-14,6 %	1,2 %	-13,6 %	107 %	-6,1 %	

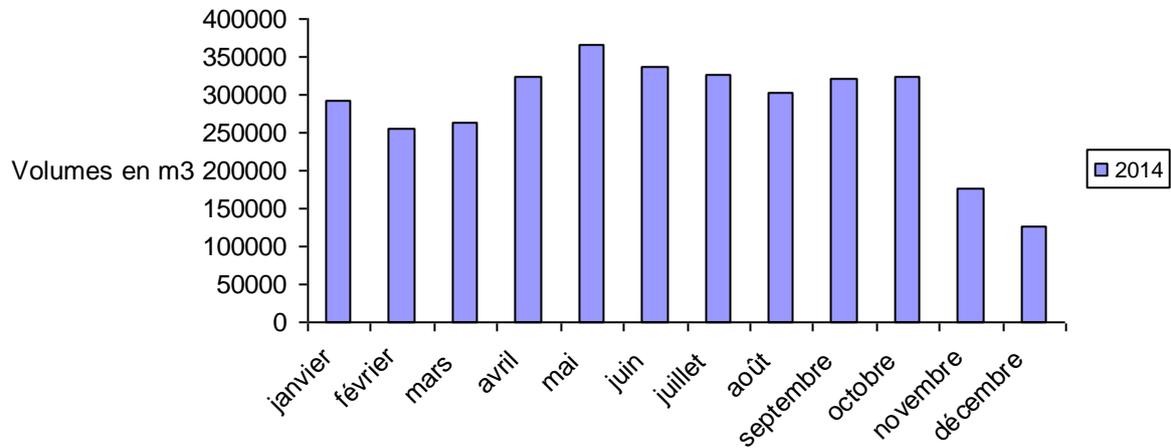
En 2013, arrêt définitif de l'Artoire et utilisation de l'usine des Bîmes à plein régime, du fait de la renégociation du quota d'achat d'eau de la Chapelle (fourniture d'eau privée de la Lyonnaise des Eaux).



Volumes mensuels produits exprimés en m³

	2014
Janvier	293 174
Février	256 263
Mars	262 909
Avril	323 450
Mai	365 372
Juin	337 857
Juillet	326 472
Août	302 915
Septembre	321 582
Octobre	324 323
Novembre	176 684
Décembre	126 679
Total	3 417 680

volumes mensuels produits



8.1.3 Les exportations

Volumes annuels exportés exprimés en m³

Désignation destination	2010	2011	2012	2013	2014	% 2014/2013
LE MESNIL-ST-DENIS	356 963	332 597	334 063	324 568	0	-100 %
LYONNAISE AUFFARGIS	2 560	3 928	3 440	6 630	1 580	-76,2 %
QUOTA LYONNAISE LA CHAPELLE Crespières	1 515	1 818	1 548	1 719	1 749	1,7 %
RAMBOUILLET	189 999	177 637	136 633	71 815	68 954	-4,0 %
SEPTEUIL	171 535	158 558	139 318	133 726	137 921	3,1 %
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	5 139	5 032	4 497	5 983	5 356	-10,5 %
SIAEP FORÊT DE RAMBOUILLET Bourdonné	19 710	20 720	19 230	20 710	1 700	-91,8 %
SIVRD Maulette/Richebourg	85 965	105 090	219 085	30 605	69 810	128,1 %
VILLETTE Hameau de Garré	12 020	10 878	11 077	0	0	-
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN vers Cressay	0	70 314	0	11 631	10 614	-8,7 %
CAMY	0	0	0	171 758	192 556	12,1 %
Total	845 406	886 572	868 891	779 145	490 240	-37,1 %
évolution N/N-1	-1,8 %	4,9 %	-2,0 %	-10,3 %	-37,1 %	



8.1.4 Les importations

Volumes annuels importés exprimés en m³

Collectivité ou fermier / installation	2010	2011	2012	2013	2014	%2014/2013
LYONNAISE ELANCOURT	955 202	944 327	939 729	937 716	922 084	-1,7 %
LYONNAISE LA CHAPELLE	2 478 436	2 527 083	2 543 627	412 076	487 241	18,2 %
LYONNAISE ST GERMAIN DE LA GRANGE	93 080	79 241	76 450	89 987	81 294	-9,7 %
LYONNAISE MORSANG	32 120	12 122	12 900	15 895	29 192	83,7 %
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN > ELANCOURT	10 456	0	21 809	11 333	20 079	-12,6 %
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN > NEAUPHLE	0	0	2 204	0	0	-
RAMBOUILLET	0	592	1 028	0	1	-
SIVRD	1 295 965	1 211 384	1 258 716	1 150 806	1 202 454	4,5 %
Total	4 865 259	4 774 749	4 856 463	2 617 813	2 742 345	4,8 %
évolution N/N-1	-1,9 %	-1,9 %	1,7 %	-46,1 %	4,8 %	

8.1.5 Le rendement du réseau

8.1.5.1 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) * 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Volume produit	2 010 554	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680
Volume importé	4 865 259	4 774 749	4 856 463	2 617 813	2 742 345
Volume exporté	845 406	886 572	868 891	779 145	490 240
Volume consommé autorisé	4 766 787	4 772 147	4 776 130	4 593 111	4 806 934
Rendement hydraulique en %	81,6 %	83,1 %	85,3 %	85,8 %	86,0 %
Évolution N/N-1	0,8 %	0,6 %	2,2 %	0,5 %	0,2 %

Pour 2012 et les années précédentes, au volume distribué sur les communes du SIRYAE, on ajoute les volumes distribués sur les 4 communes de la CAMY, vu qu'il n'y a eu de comptage de fourniture d'eau en gros entre les deux collectivités qu'à partir d'août 2012.

La période de relève de 2013 à 2014 a comporté 360 jours. Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés ramené à 365 jours s'élève à 4 786 519 m³.

Pour obtenir les volumes « consommés autorisés », terme officiel des indicateurs du maire, il faut ajouter aux volumes comptabilisés les volumes consommateurs sans comptage et les volumes de service du réseau, soit 20 415 m³ (voir détail du calcul ci-après). Soit 4 806 934 m³ consommés autorisés.

Dans la continuité de 2013, le rendement de 2014 est le meilleur constaté sur le SIRYAE depuis que cet indicateur est suivi (une vingtaine d'années).



Détail de l'estimation des volumes non comptabilisés :

On entend principalement par « volume consommateurs sans comptage », les volumes d'eau utilisés dans le cadre des manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, ou d'éventuelles chasses sur réseaux.

On entend par « volume de service du réseau », l'eau utilisée lors des nettoyages de réservoirs, des purges de réseaux, et par certains appareils de mesure en ligne.

La prise en compte de ces volumes pour l'exercice 2014 dans le calcul du rendement de réseau est conforme à la réglementation.

Les estimations réalisées respectent les préconisations de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE).

Pour l'exercice 2014, les volumes pris en compte sont les suivants :

Désignation	2014
Volume consommateurs sans comptage (m ³)	6 430
Volume de service du réseau (m ³)	13 815
Total	20 415

8.1.5.2 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / jour calculé sur l'année civile

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Volume eau potable mis en distribution	6 030 407	5 923 252	5 746 394	5 479 267	5 669 785
Volume eau potable consommé autorisé	4 766 787	4 772 147	4 776 130	4 593 111	4 806 934
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	883	883	883	843	885
Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ / KM / jour	3,9	3,6	3,0	2,9	2,7
Évolution N / N-1	-10,1%	-8,9%	-15,6%	-4,3 %	-7,3 %

Commentaires

L'amélioration du rendement de réseau qui se poursuit d'année en année est le fruit des résultats des travaux de renouvellement de canalisations du SIRYAE et de la mise en place des comptages de sectorisation depuis 2007 par SAUR et le SIRYAE. Ces comptages permettent une connaissance quotidienne des débits de nuit assimilables aux débits de fuites sur des zones de réseau d'un linéaire assez faible (40 km pour les plus vastes) et l'engagement de moyens humains de recherche de fuites sur des secteurs ciblés.

Dans la continuité de 2013, l'indice linéaire de pertes de 2014 est le meilleur constaté sur le SIRYAE depuis que cet indicateur est suivi (une vingtaine d'années).



9 LA QUALITÉ DU PRODUIT

Dans un système de production-distribution d'eau potable on distingue plusieurs types d'eau :

- Les eaux **brutes** : qui constituent la ressource et qui peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).
- Les eaux **traitées** : qui sont les eaux produites par les stations de traitement.
- Les eaux au **point de mise en distribution** : qui sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.
- Les eaux **distribuées** : qui sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Le Code de la Santé Publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux. En particulier, l'article L1321-4 du CSP précise que « toute personne publique ou privée responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public (...) est tenue de » :

- « surveiller la qualité de l'eau ». Dans ce cadre, un programme d'autocontrôle a été mis en place, conformément à l'article R1321-23.
- « se soumettre au contrôle sanitaire ». Ce contrôle sanitaire est effectué par l'ARS. Il doit être conforme à l'arrêté du 21 janvier 2010 qui définit les programmes de prélèvement et d'analyse.

Par ailleurs, en complément du CSP, l'arrêté du 11/01/2007 définit les limites de qualité pour les eaux brutes ainsi que les normes de potabilité pour les eaux mises en distribution.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres microbiologiques et physico-chimiques.



Méthode d'analyses rapides :

Saur est en mesure d'assurer le contrôle de la qualité bactériologique des eaux selon une technique rapide : les tests Colilert-18® et Entérolert®. Ces tests sont destinés à la recherche des deux germes témoins de contaminations fécales : *Escherichia coli* et *Entérocoques intestinaux*.

Figure : plaque de test Colilert-18

Chaque Agence est équipée de ces nouvelles techniques rapides permettant de rendre un résultat en NPP (nombre le plus probable), tout comme la méthode officielle des microplaques utilisée par les Agences Régionales de Santé (Norme : EN ISO 9308-1). Les résultats sont rendus en 18 et 24 heures, au lieu de 36 à 48 heures. Elle offre donc des résultats comparables aux mesures officielles de l'Agence Régionale de Santé par la méthode des microplaques, mais bien plus rapidement.

Non seulement la méthode Colilert-18® / Entérolert® est devenue la norme internationale ISO 9308-2 :2012 depuis juillet 2012 pour le contrôle de tout type d'eau mais elle est également certifiée « Afnor Validation » depuis 2009 pour le contrôle des eaux de consommation et depuis 2012 pour celui des eaux de baignades.

Les méthodes d'analyses rapides utilisées par Saur permettent de réaliser un suivi complémentaire aux contrôles sanitaires, et d'assurer une grande réactivité en offrant un recontrôle après analyse sanitaire non-conforme.



9.1 GÉNÉRALITES

Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	262	262	100,0
Physico-chimique	283	282	99,6
Nombre total d'échantillons	283	282	99,6
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	27	27	100,0
Physico-chimique	52	52	100,0
Nombre total d'échantillons	52	52	100,0
TOTAL échantillons	335	334	99,7

9.2 L'EAU BRUTE

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
Contrôle sanitaire	
Bactériologique	4
Physico-chimique	4
Nombre total d'échantillons	4
Surveillance de l'exploitant	
Physico-chimique	25
Nombre total d'échantillons	25
TOTAL échantillons	29

Des contrôles sont réalisés sur l'ensemble des forages dans le cadre du pilotage des stations, des contrôles sanitaires (ARS) et de la surveillance SAUR selon les méthodes normalisées.

9.3 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les points de contrôle correspondent aux eaux traitées issues des forages ainsi que de certains châteaux d'eau.

9.3.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	23	23	100,0
Physico-chimique	23	23	100,0
Nombre total d'échantillons	23	23	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	7	7	100,0
Physico-chimique	15	15	100,0
Nombre total d'échantillons	15	15	100,0
TOTAL échantillons	38	38	100,0

L'ensemble des analyses réalisées sur ces points de mise en distribution s'est avéré de bonne qualité au niveau bactériologique et physico-chimique.

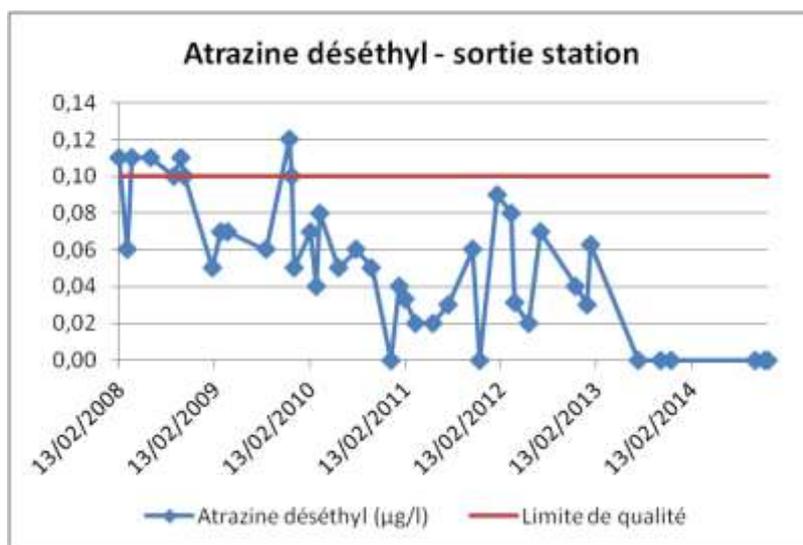


9.3.2 Suivi des pesticides

Station de traitement d'eau potable - Rosay :

La nouvelle usine de traitement d'eau potable de Rosay, mise en fonctionnement durant le dernier trimestre 2013, a pour objectif de retenir les pesticides présents dans l'eau brute des forages de Rosay 1 & 2 grâce à deux filtres à charbon actif en grains.

Evolution de la concentration en DEA en sortie d'usine - Rosay



Les concentrations antérieures à septembre 2013 sont celles au point de mise en distribution du forage de Rosay 2.

Station de traitement d'eau potable - Les Bîmes :

L'usine de traitement d'eau potable des Bîmes a parmi ses fonctions de retenir les pesticides présents dans l'eau brute grâce à 4 filtres à charbon actif en grains (CAG). Pour l'année 2014, la concentration moyenne en déséthylatrazine (DEA) s'élève à 0,02µg/l. La présence de DEA en sortie de station s'explique par la saturation du charbon ; néanmoins, la limite de qualité étant fixe à 0,10µg/l l'eau mise en distribution reste conforme aux exigences réglementaires.

Evolution de la concentration en DEA en sortie d'usine – Les Bîmes





Fin 2013 le CAG avait été renouvelé sur les filtres 3 et 4 et fin 2014 le CAG a été renouvelé sur les filtres 1 et 2 car les charbons arrivaient à saturation.

9.3.3 Radioactivité naturelle

La radioactivité est un nouveau paramètre surveillé depuis la mise en application du Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 et suivants. Elle se compose de l'activité alpha globale et de l'activité bêta globale dont les références de qualité sont respectivement à 0,1 Bq/L et 1 Bq/L (Becquerel par litre).

Référence de qualité (RQ) : « valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation des risques pour la santé des personnes » définition donnée dans le Code de la Santé Publique.

Tableau récapitulatif des concentrations – année 2014

Installation	Résultat Alpha globale (Bq/L)		Résultat Bêta globale (Bq/L)	
Station des Bîmes	maximum	0,06	maximum	0,17
	moyenne	0,03	moyenne	0,16
	minimum	0,00	minimum	0,13
Station de Rosay	maximum	0,00	maximum	0,00
	moyenne	0,00	moyenne	0,00
	minimum	0,00	minimum	0,00

A noter que la présence de radioactivité est naturelle et qu'elle n'est en aucun cas dangereuse pour les consommateurs, ces analyses permettent aux autorités d'avoir un suivi qualitatif et quantitatif préventif grâce au programme de prélèvements.

9.4 L'EAU DISTRIBUÉE

9.4.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau distribuée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	233	233	100,0
Physico-chimique	254	253	99,6
Nombre total d'échantillons	254	253	99,6
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	20	20	100,0
Physico-chimique	34	34	100,0
Nombre total d'échantillons	34	34	100,0
TOTAL échantillons	288	287	99,7

- L'eau distribuée sur le Syndicat est de bonne qualité tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique.
- Les réclamations clients sont essentiellement liées au calcaire et au goût de chlore de l'eau distribuée.



- Prolongation du plan Vigipirate Renforcé avec pour conséquence sur l'exploitation :
 - Taux de désinfectant à la production maintenu élevé sur les installations de production pour obtenir des taux de chlore de 0,30 mg/L dans les réservoirs et de 0,10 mg/L sur réseau.
 - Maintien de l'autocontrôle chlore renforcé réalisé par nos agents.

- A noter que sur l'ensemble des contrôles bactériologiques effectués au niveau de l'eau mise en distribution, quelques prélèvements ont révélé la présence de flore bactérienne (variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle). Ces germes n'ont pas d'effets directs sur la santé. Cependant une concentration trop importante peut entraîner des problèmes d'ordre organoleptique. Dans le réseau de distribution, ce n'est pas la numération des germes qui représente la qualité de l'eau, mais l'évolution de la quantité de ces germes présents dans l'eau. Ceux-ci reflètent l'évolution du biofilm présent sur les parois des canalisations. Nos services ont systématiquement contrôlé le taux de chlore et effectué, en cas de nécessité, des purges sur le réseau. Cette flore peut se développer dans les réseaux internes dans certaines conditions : temps de séjour long, résiduel de chlore faible, robinetterie encrassée...

9.4.2 Détails des non-conformités

Non conformités sur des paramètres physico-chimiques :

Paramètres	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Nickel	10/3/2014	Elancourt Réseau	µg/l	/20	34,40	crèche le manège enchanté, cuisine

La présence de nickel dans l'eau distribuée est uniquement liée au réseau privé où les prélèvements sont réalisés. Les éléments de plomberie sont souvent responsables de ce type de dépassement. En effet, l'eau distribuée aux consommateurs ne contient pas de nickel. Elle peut se charger de ce métal après un certain temps de stagnation dans les conduites, notamment au contact des accessoires de robinetterie. Ces teneurs ne valent bien entendu qu'au point de prélèvement sur lequel elles ont été mesurées, au moment dudit prélèvement. Elles ne sont pas représentatives de la qualité générale de l'eau distribuée.

9.5 SYNTHÈSE

En 2014, seule une non-conformité sur le nickel a été observée au niveau de l'eau distribuée ; ce dépassement est spécifique au point de prélèvement et n'est pas représentatif de la qualité générale de l'eau distribuée.

L'eau envoyée sur le réseau est de bonne qualité tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique.



10 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR SAUR

10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

10.1.1 Stations et ouvrages

Synthèse des interventions :

	Entretien	Total
Curatif	39	39
Préventif	44	44
Total	83	83

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les interventions d'entretien électromécanique hors premier niveau (contrôle niveau huile, graissage,...) sont détaillées en annexe.

Détail des interventions en garantie de renouvellement électromécanique :

Station	Libellé Equipement	Date intervention	CLO	Opération (s) réalisée (s)
Station de production des Bîmes	Turbidimètre eau traitée	05/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°1	28/04/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	Vanne St Santin	15/12/2014	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval	15/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir des Quatre Piliers	Clôture	18/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement
Réservoir des Quatre Piliers	Portail accès réservoir	18/12/2014	Garantie	Renouvellement total de l'équipement

Détail des opérations réalisées au titre du fond contractuel de renouvellement électromécanique :

Station	Libellé Equipement	Date intervention	CLO	Opération (s) réalisée (s)	Coût de l'opération
Station de production des Bîmes	Turbidimètre eau traitée	05/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement	3 362
Station de production des Bîmes	Variateur Pompe Filtration N°1	28/04/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement	2 111
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	Stabilisateur de pression aval	15/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement	860
Réservoir des Quatre Piliers	Clôture	18/12/2014	Compte	Renouvellement total de l'équipement	6 483



Bilan des opérations réalisées au titre du fond contractuel de renouvellement électromécanique :

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation (€)	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	64 038	768 456

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2013	2014
Coefficient de la dotation	1,00045	1,00045
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT RÉALISÉ	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	64 067	64 067											128 134
Report de solde actualisé (€)		-16 409											
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total	80 476	12 816											93 292
Autre renouvellement													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)	80 476	12 816											93 292
Participation ou Engagement (€)													
Solde (€)	-16 409	34 842											

10.1.2 Réseaux et branchements (fonds de travaux réseaux)

Suivi financier en € HT

En vue d'éviter de gérer deux bordereaux de prix en parallèle, nous appliquons ici la même formule de révision que pour les travaux neufs : (0,15+0,85 TP10a) et non celle prévue au contrat (0,15+0,17 ICHTE+0,34 FSD3+0,34 TP10a)

		2013	2014	2015
TP10a	indice travaux publics canalisations	134,3	135,6	135,9
A	coefficient de révision	1,0000	1,0082	1,0101
B	montant fonds année N = B(n-1)*A	120 000,00	120 987,34	121 215,19
C	solde année N-1 = F(n-1)*A	0,00	42 696,25	34 291,38
D	montant disponible année N = B+C	120 000,00	163 683,59	155 506,57
E	dépenses réalisées année N	77 652,18	129 456,66	
F	solde année N = F(n-1)-E	42 347,82	34 226,92	

Détail des travaux réalisés

Voir page suivante.



Date	Commune	Adresse	Type de travaux	€ HT (BPU)
2/1/14	Montainville	Rue de l'Etoile	Branchement acier	1 500,49
3/1/14	Grosrouvre	Route de St Léger	Bouche à clef	235,67
8/1/14	Beynes	1 Avenue des Saules	Bouche à clef	235,67
9/1/14	Beynes	17 Route de St Germain	Bouche à clef	235,67
9/1/14	Beynes	9 Rue des Ormes	Bouche à clef	235,67
20/1/14	Montfort l'Amaury	31 Rue de Paris	Bouche à clef	597,31
24/1/14	Elancourt	2 Rue Jean Cocteau	Bouche à clef	235,67
27/1/14	Maulette	Ferme du Bois de l'Epicier	Bouche à clef	235,67
5/2/14	Tacoignières	Rue des Bas Fonceaux	Branchement PVC	964,32
13/2/14	Elancourt	10 Chemin de la Julienne	Branchement acier	1 097,77
17/2/14	Montfort l'Amaury	Place de la Libération	3 vannes	4 959,23
17/2/14	Orgerus	1 Chemin de la Drouine	Citerneau	893,73
18/2/14	Maulette	Chemin de l'Abreuvoir	Vidange	436,73
20/2/14	Maulette	Chemin de l'Abreuvoir	Citerneau	968,82
28/2/14	St Forget	17 Rue St Laurent	Renouvellement branchement	1 738,06
5/3/14	Saulx Marchais	12 Rue au Bouet	Renouvellement branchement PVC	1 213,88
17/3/14	Tacoignières	Rue de la Gare	Renouvellement branchement	8 396,41
18/3/14	Bazainville	Route d'Orgerus	Renouvellement ventouse	573,08
26/3/14	Bazoches sur Guyonne	2B Chemin de l'Eglise	Renouvellement citerneau	733,15
7/4/14	Montfort l'Amaury	4 Rue des Tilleuls	Renouvellement branchement	1 668,36
17/4/14	Le Perray en Yvelines	Rue de Chartres	Renforcement réseau /création rond point	27 267,39
21/4/14	Richebourg	25B Route de Houdan	Renouvellement citerneau	733,15
23/4/14	Saint Germain de la Grange	Route des Meulantais	Abandon branchement + pose purge	2 310,69
20/5/14	St Lambert des Bois	Rue des Champs	Renouvellement branchement	3 106,53
20/5/14	St Lambert des Bois	18 Rue des Champs	Pose 2 vannes	2 657,44
23/5/14	Richebourg	25 Route de Tacoignieres	Renouvellement citerneau	733,15
4/6/14	Auteuil	3 Route de Marcq	Renouvellement branchement	946,60
1/7/14	Bazainville	Route de Tacoignières face service techniq	Renouvellement purge	1 494,54
2/7/14	Bazainville	8 Rue de la Vallée	Renouvellement branchement	1 276,62
4/7/14	Saulx Marchais	5B Rue de l'Eglise	Renouvellement branchement	2 671,98
21/8/14	Béhoust	Route de St Hilaire	Sondage réseau	1 051,35
25/8/14	Méré	52 Avenue Léon Créte	Pose purge	1 494,54
2/9/14	Le Mesnil St Denis	Rue du Maréchal Joffre	Abandon réseau + création 2 branchts	13 500,42
3/9/14	Le Mesnil St Denis	Rue Paul Ernest Picard	Pose vanne DN400	6 257,23
18/9/14	Orgerus	17B Rue du Pressoir	Renouvellement branchement	1 673,34
1/10/14	Richebourg	2 Rue de la Butte Rouge	Renouvellement purge	1 156,06
1/10/14	Vicq	1 Chemin de Montfort	Renouvellement citerneau	1 873,40
9/10/14	Méré	Rue de l'Egalité (cimetièrre)	Renouvellement branchement + purge	3 504,75
23/10/14	Bazoches sur Guyonne	12 Chemin des Houveaux	Abandon bouche d'incendie	995,99
26/10/14	Le Perray en Yvelines	6 Rue de Paris	Renouvellement branchement	1 339,37
27/10/14	Montfort l'Amaury	Place de la Libération	Pose vanne	4 379,68
7/11/14	Béhoust	59 Rue de la Masse	Renouvellement branchement	1 639,68
12/11/14	les Essarts le Roi	13 Rue du 11 novembre	Renouvellement citerneau	1 275,11
20/11/14	Galluis	26T Rue aux Vanniers	Pose vanne	5 232,86
20/11/14	Galluis	26T Rue aux Vanniers	Renouvellement 3 vannes	4 361,10
21/11/14	Boissy sans Avoir	9 Rue des Lierres	Renouvellement citerneau	1 094,79
1/12/14	St Rémy l'Honoré	Chemin de la Ferme de Beauvais	Suppression bouche lavage + pose vanne	1 522,64
4/12/14	les Mesnuls	Rue du Moulin	Renouvellement 4 BAC	699,54
10/12/14	Le Tremblay sur Mauldre	17 Grande Rue	Renouvellement citerneau	1 332,35
10/12/14	Beynes	12 Rue de la Petite Mare	Renouvellement branchement	1 388,70
17/12/14	Montfort l'Amaury	Rue Maurice Ravel / Chemin du Val	Abandon réseau + bouche de lavage	1 473,24
17/12/14	Le Mesnil St Denis	47 Rue Emile Fontanier	Renouvellement citerneau	1 094,79
31/12/14	Béhoust	Route de St Hilaire	Sondage réseau	762,33



10.1.3 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année :

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	199
20 mm	33
25 mm	0
30 mm	6
40 mm	15
50 mm	0
> 50 mm	3
Total	256

10.2 OPERATIONS D'EXPLOITATION

10.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Commune	Site	Date de lavage
BEYNES	Bâche de Beynes	13/05/2014
GAMBAIS	Réservoir des Quatre Piliers	18/07/2014
GAMBAIS	Réservoir du Boulay	12/05/2014
LES ESSARTS-LE-ROI	Réservoir des Essarts	19/09/2014
MARCQ	Réservoir de Saint Santin	15/10/2014
MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche eau traitée production des Bîmes	14/10/2014
MAREIL-SUR-MAULDRE	Bâche de Mareil sur Mauldre	13/05/2014
MERE	Bâche surpression de Egremont	14/05/2014
MILON-LA-CHAPELLE	Bâche de Milon-la-Chapelle	15/05/2014
ROSAY	Bâche eau filtrée	13/10/2014
ROSAY	Bâche eau traitée production de Rosay	13/10/2014
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Réservoir de Saint Martin des Champs	16/05/2014

10.2.2 Réseaux et branchements

Synthèse des interventions pour fuites sur conduites :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur conduite de réseau AEP	109	5

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur branchement AEP	90	11



Synthèse des interventions d'entretien :

Nature	Nombre d'interventions
Purge de réseau	7
Manoeuvre de vannes	180
Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	33
Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	2
Entretien / Vérification / Réparation de vannes	1
Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	9
Intervention sur bouches à clef	64

Voir détail en annexe.

10.3 TRAVAUX NEUFS

10.3.1 Réalisés par SAUR sur bordereau de prix contractuel

Bilan des branchements neufs réalisés en 2014 :

Communes	Nbre	Communes	Nbre
ANDELU	0	MAREIL SUR MAULDRE	5
AUTEUIL	3	MAULETTE	22
AUTOUILLET	6	MERE	3
BAZAINVILLE	8	MILLEMONT	2
BAZOUCHES SUR GUYONNE	14	MILON LA CHAPELLE	1
BEHOUST	1	MONTAINVILLE	3
BEYNES	19	MONTFORT L AMAURY	11
BOISSY SANS AVOIR	2	NEAUPHLE LE VIEUX	2
ELANCOURT	9	ORGERUS	11
FLEXANVILLE	6	OSMOY	6
GALLUIS	10	PRUNAY LE TEMPLE	0
GAMBAIS	16	RICHEBOURG	4
GARANCIERES	10	SAULX MARCHAIS	14
GOUPILLIERES	10	ST FORGET	0
GROSROUVRE	10	ST GERMAIN DE LA GRANGE	17
LA QUEUE LEZ YVELINES	7	ST LAMBERT DES BOIS	1
LE MESNIL ST DENIS	5	ST MARTIN DES CHAMPS	0
LE PERRAY EN YVELINES	12	ST REMY L'HONORE	15
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	5	TACOIGNIERES	3
LES ESSARTS LE ROI	11	THOIRY	10
LES MESNULS	5	VICQ	5
LEVIS ST NOM	0	VIEILLE EGLISE EN YVELINES	0
MARCQ	6	VILLIERS LE MAHIEU	16
MAREIL LE GUYON	3	Total	342
MAGNY LES HAMEAUX	13		

Voir détail en annexe.



10.3.2 Réalisés par le SIRYAE (marché public)

SIRYAE - Proposition de travaux de canalisations 2014



Matériaux et diamètres proposés :
 - si canalisation en entree : 65mm minimum sauf si branchement non domestique ou risque extension P.U.
 - si canalisation en sortie : 90 mm minimum
 - les canalisations 400 mm seront en PVC ou en PEHD
 - les canalisations entre 75 et 125 mm seront en FBT ou en PVC - Audéala FD
 - tous matériaux si une étude hydraulique de défense financière (DI) est à envisager

Abréviations des matériaux :
 - A : Acier
 - AC : Armature Cristal
 - FBT : Fonte Bûche
 - FD : Fonte ductile
 - FG : Fonte Gris

Notation du Schéma Directeur d'Eau Potable par ordre de priorité (colonne priorité) :
 1 : canalisation vétuste
 2 : en cours de rénovation
 3 : premiers signes de vétusté
 4 : non adaptés à matériaux problématiques
 5 : en déshérence

COMMUNE	Localisation		travaux prévus		canalisation existante				canalisation projetée				observations	
	ADRESSE	travaux prévus	DELAI	Mat	DN	ml	DN	ml	Mat	ml	Nb brt	€ HT opération		€ TTC opération
Canalisations sévères au droit de travaux de VED des communes														
MONTFORT-L'AMARJURY	Rue de Paris (de carrefour du Coq à la rue Charbonnière)	X	2014/2016	FG	125	200	2	2	FD	150	200	200 000,00	240 000,00	Travaux de refexion de pavés acier Ø500 en déshérence - branchements à reprendre sur fonte ductile Ø150, revalorisation 2013
RICHEBOURG	Rue de Bazenville	X	2014/2015	A	60	670	2	2	FD	150	170	99 000,00	118 300,00	Refexion du sapin par le GG78 projeté en septembre / octobre 2014
MAIRIE	Grande rue	X	2014	AC	80	370			FD	150	170	99 000,00	118 300,00	Refexion du sapin par le GG78 projeté en septembre / octobre 2014
Hors travaux communes - problèmes particuliers sur réseaux existants (domaine privé, passage pont...)														
VICQ	Rue de la Mairie, pont sur le Urcueil			A	300	35	1	1	FD	300	35	73 000,00	87 500,00	Feeder acier très dégradé dans le passage du pont (table)
Renouvellement hors travaux communes selon schéma directeur (par ordre de priorité décroissant)														
PRELAIN-LE-TEMPLE	Rue de la Rolanderie			A	80	313	13	6	FBT	90	313	146 000,00	175 200,00	défense financière à la charge de la commune
LE TREMBLAY-SUR-MAULDE	Champs Cozeau			PVC scoté	63	130	2	3	PVC	63	130	55 000,00	66 000,00	
COSSY	Chemin des Vergennes			PVC co/W	90	123	3	3	FBT	80	123	39 000,00	70 300,00	
ORGERUS	Rue de la Paix			AC	80	565	1	5	FBT	125	210	150 000,00	180 000,00	importantes fuites en 2012-13
TOTAL												842 000	1 010 000	



11 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

11.1 LE CARE

SAUR 16/06/2015

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2014
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **NORD IDF NORMANDIE**
Centre **ILE DE FRANCE**
Département **YVELINES**
Collectivité **SIRYAE-ep**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2013	Année 2014	Ecart en %
PRODUITS		9 307,8	9 787,1	5,1
Exploitation du service		3 989,7	4 248,0	
Collectivités et autres organismes publics		4 746,0	4 947,0	
Travaux attribués à titre exclusif		480,6	501,9	
Produits accessoires		91,6	90,2	
CHARGES		9 358,0	9 901,8	5,8
Personnel		1 348,8	1 189,4	
Energie électrique		242,5	266,5	
Achats d'eau		1 051,1	1 277,8	
Produits de traitement		47,7	42,6	
Analyses		39,9	8,0	
Sous-traitance, matières et fournitures		378,7	363,6	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		69,1	65,7	
Autres dépenses d'exploitation		574,8	634,4	
- Télécommunications, poste et télégestion		32,1	23,2	
- Engins et véhicules		217,9	239,2	
- Informatique		198,1	208,5	
- Assurances		15,5	28,1	
- Locaux		57,1	61,5	
- Divers		54,1	73,9	
Contribution des services centraux et recherche		366,0	315,5	
Collectivités et autres organismes publics		4 746,0	4 947,0	
- Part collectivité		2 563,0	2 668,0	
- Autres organismes publics		2 183,0	2 279,0	
Charges relatives aux renouvellements		254,3	291,2	
- Pour garantie de continuité du service		70,3	80,8	
- Fonds contractuel		184,0	210,4	
Charges relatives aux investissements contractuels			141,0	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)			141,0	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		132,8	149,1	
Charges relatives investissements du domaine privé		86,0	125,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		20,3	84,1	
RESULTAT AVANT IMPOT		-50,2	-114,7	-128,5
RESULTAT		-50,2	-114,7	-128,5

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Ref: 110-012004-780200-01 2014120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge: comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Valide le 16/06/2015



11.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).



La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
 - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et d'agents chargés de la clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :



- **Sous-traitance** : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- **Matières et Fournitures** : ce poste comprend :
 - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
 - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
 - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
 - le matériel de sécurité.
 - les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats
 - NET&GIS, logiciel de cartographie
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire
 - Les primes dommages ouvrages
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.



9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes.
- les redevances.

12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :



Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



12 SPÉCIMENS DE FACTURES

12.1 SPÉCIMENS DE FACTURES LIÉS AU DÉCRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : 6 rue du Petit Clos
à GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Téléphone : 01 77 78 80 01

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (hors d'un appel local)

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2015

Courier : TSA 14275
77707 MARNE LA VALLEE CEDEX 04

Référence à rappeler

EE

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIRYAE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,66 €	
Consommation TTC	236,43 €	soit 0,0020 €/Litre
Total facture TTC	247,09 €	

SAUR - S.A. S. au capital de 101.528.820 € RCS Versailles 339 278 888 Siège Social LES CYCLES, 1 RUE ANTOINE DE LAVOISIER 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n° FR 20 528 176 888 - N.A.F. 3620
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux bases, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données et d'un droit de suppression ou d'opposition des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 7 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un dossier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
BLANCOURT	000186843	015 mm	120	Corée, sinistre
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	183,80 € HT	183,91 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2015					10,10	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2015		120	0,5500	66,00		5,50
Consommation part SAUR		Année 2015		120	0,7975	95,70		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2015		120	0,1000	12,00		5,50

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
90,40 € HT	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		120	0,0100	1,20		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		120	0,4100	49,20		5,50

Total Facture	247,09 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 234,20 €
TVA sur les débits : 12,89 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.

Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 200,18 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 30/01/2015 au 31/05/2015.

Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
30/01/2015	40,00 €
27/02/2015	40,00 €
01/04/2015	40,00 €
30/04/2015	40,00 €
Total	160,00 €

Vos références de prélèvement :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZ003506
Référence Unique du Mandat (RUM) : ++5-1-1718004773-000052464-01



Vos Contacts :

Accueil : 6 rue du Petit Clos
à GALLUIS
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Téléphone : 01 77 78 80 01
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
Dépannage 24h/24 : 01 77 78 80 09 (après un appel local)

www.saur.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2014

Courier : TSA 14275
77707 MARNE LA VALLEE CEDEX 04

Référence à rappeler

88

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIRYAE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,54 €	
Consommation TTC	232,87 €	soit 0,0019 €/Litre
Total facture TTC	243,41 €	

243,41 €

SAUR - S.A.S. au capital de 101 529 800 € RCS Versailles 239 279 889 Siège Social LES CYCLADES, 1 RUE ANTOINE DE LAVOISIER 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n° FR 29 538 570 988 - N.A.F. 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de vos données ainsi que d'un droit de retrait ou de suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
BLANCOURT	000186843	015 mm	120	Corée, sinistre
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	181,52 € HT	191,50 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2014					9,99	5,50
Consommation part Syndicale		Année 2014		120	0,5500	66,00		5,50
Consommation part SAUR		Année 2014		120	0,7884	94,73		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2014		120	0,0900	10,80		5,50

Organismes publics	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
49,20 € HT	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Voies Navigables de France		120	0,0100	1,20		5,50
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		120	0,4000	48,00		5,50

Total Facture	243,41 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 230,72 €
TVA sur les débits : 12,69 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.

Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 200,18 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 30/01/2015 au 31/05/2015.

Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
30/01/2015	40,00 €
27/02/2015	40,00 €
01/04/2015	40,00 €
30/04/2015	40,00 €
Total	160,00 €

Vos références de prélèvement :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZ003506
Référence Unique du Mandat (RUM) : ++5-1-1718004773-000052464-01

13 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en



m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.



Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux



Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



14 ANNEXES

14.1 DÉTAIL DES AUTRES BIENS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Supression en ligne des Mesnuls	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Supression en ligne des Mesnuls	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Supression en ligne des Mesnuls	E [J] - Climatisation-Isolation	4
Supression en ligne des Mesnuls	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Supression en ligne des Mesnuls	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12
Supression en ligne des Mesnuls	E [P] - Pompage-Elévation	6
Supression en ligne des Mesnuls	E [U] - Sécurité-Protection	2
Supression en ligne des Mesnuls	E [V] - Robinetterie-Régulation	37
Supression en ligne des Mesnuls	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Supression & bâche de Egremont	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	40
Supression & bâche de Egremont	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	43
Supression & bâche de Egremont	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Supression & bâche de Egremont	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	23
Supression & bâche de Egremont	E [P] - Pompage-Elévation	9
Supression & bâche de Egremont	E [R] - Stockage	3
Supression & bâche de Egremont	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	7
Supression & bâche de Egremont	E [V] - Robinetterie-Régulation	57
Supression & bâche de Egremont	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	25
Supression en ligne de Goupillières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Supression en ligne de Goupillières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Supression en ligne de Goupillières	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Supression en ligne de Goupillières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Supression en ligne de Goupillières	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	14
Supression en ligne de Goupillières	E [P] - Pompage-Elévation	5
Supression en ligne de Goupillières	E [U] - Sécurité-Protection	3
Supression en ligne de Goupillières	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Supression en ligne de Goupillières	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Accélérateur de Bazainville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Accélérateur de Bazainville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	18
Accélérateur de Bazainville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Accélérateur de Bazainville	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12
Accélérateur de Bazainville	E [P] - Pompage-Elévation	5
Accélérateur de Bazainville	E [V] - Robinetterie-Régulation	42
Accélérateur de Bazainville	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	7
Supression en ligne de Marcq	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Supression en ligne de Marcq	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	23
Supression en ligne de Marcq	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Supression en ligne de Marcq	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Supression en ligne de Marcq	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12
Supression en ligne de Marcq	E [P] - Pompage-Elévation	14
Supression en ligne de Marcq	E [U] - Sécurité-Protection	2
Supression en ligne de Marcq	E [V] - Robinetterie-Régulation	70
Supression en ligne de Marcq	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Supression en ligne de Thoiry	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Supression en ligne de Thoiry	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12
Supression en ligne de Thoiry	E [J] - Climatisation-Isolation	4
Supression en ligne de Thoiry	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Supression en ligne de Thoiry	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	9
Supression en ligne de Thoiry	E [P] - Pompage-Elévation	6
Supression en ligne de Thoiry	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Réservoir du Boulay	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Réservoir du Boulay	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	23
Réservoir du Boulay	E [U] - Sécurité-Protection	3
Réservoir du Boulay	E [V] - Robinetterie-Régulation	25
Réservoir du Boulay	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	8
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	28
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	25
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10



Désignation	Famille de biens	Nombre
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [P] - Pompage-Élévation	2
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [V] - Robinetterie-Régulation	50
Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Stabilisateur de pression de Levis Saint Nom	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux - Ferme Toussac	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux - Ferme Toussac	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Réducteur de pression de Bazoches	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Réducteur de pression de Bazoches	E [V] - Robinetterie-Régulation	1
Réducteur de pression de Bazoches	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression de Galluis	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression de Galluis	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Stabilisateur de pression & sectorisation du Chemin Vert à Garancières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Stabilisateur de pression & sectorisation du Chemin Vert à Garancières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [B] - Conditionnement-Préparation	6
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	40
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	24
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [J] - Climatisation-Isolation	7
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	21
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [P] - Pompage-Élévation	10
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Vannes motorisées SFP & Chloration Saint Rémy l'Honoré	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Comptage d'achat d'eau AE017 SIRYAE-Richebourg vers Vaucouleurs	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS053 Galluis les Abeilles	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	1
Comptage de sectorisation CS053 Galluis les Abeilles	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage de sectorisation CS053 Galluis les Abeilles	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage de sectorisation CS053 Galluis les Abeilles	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Comptage de sectorisation CS060 Gambais Centre	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage de sectorisation CS060 Gambais Centre	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage de sectorisation CS060 Gambais Centre	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS075 Orgerus vers Flexanville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de sectorisation CS075 Orgerus vers Flexanville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage de sectorisation CS075 Orgerus vers Flexanville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Comptage de sectorisation CS075 Orgerus vers Flexanville	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Comptage de sectorisation CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & Villiers vers Goupillières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4



Désignation	Famille de biens	Nombre
Comptage de sectorisation CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & Villiers vers Goupillières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage de sectorisation CS076 & CS077 Goupillières vers Villiers & Villiers vers Goupillières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & Saint Santin vers Autouillet	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de sectorisation CS079 & CS080 Autouillet vers Saint Santin & Saint Santin vers Autouillet	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage de sectorisation CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & Auteuil vers Saint Santin	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Comptage de sectorisation CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & Auteuil vers Saint Santin	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage de sectorisation CS082 & CS083 Saint Santin vers Auteuil & Auteuil vers Saint Santin	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & Andelu vers Feeder A350	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage de sectorisation CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & Andelu vers Feeder A350	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage de sectorisation CS088 & CS089 Feeder A350 vers Andelu & Andelu vers Feeder A350	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montaiville & Montaiville vers Feeder A350	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage de sectorisation CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montaiville & Montaiville vers Feeder A350	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Comptage de sectorisation CS095 & CS096 Feeder A350 vers Montaiville & Montaiville vers Feeder A350	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage de sectorisation CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de sectorisation CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage de sectorisation CS100 Bazoches vers Montfort et Les Mesnuls	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & Levis - Essarts vers F600	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	17
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	E [V] - Robinetterie-Régulation	17
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	9
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	16
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Comptage d'achat d'eau AE006 & de vente d'eau VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Comptage de vente d'eau VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Comptage de vente d'eau VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage de vente d'eau VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	E [V] - Robinetterie-Régulation	16



Désignation	Famille de biens	Nombre
Comptage de Villette	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage de Villette	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage de Villette	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Comptage de Villette	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Quota Lyonnaise des Eaux - la Chapelle	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Quota Lyonnaise des Eaux - la Chapelle	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Quota Lyonnaise des Eaux - la Chapelle	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Quota Lyonnaise des Eaux - la Chapelle	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression de Neauphle le Vieux	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Réducteur de pression de Mareil sur Mauldre	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	15
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Vannes motorisées & sectorisation de Vicq	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq Mairie	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq Mairie	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Réservoir des Essarts	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	24
Réservoir des Essarts	E [P] - Pompage-Élévation	8
Réservoir des Essarts	E [U] - Sécurité-Protection	1
Réservoir des Essarts	E [V] - Robinetterie-Régulation	37
Réservoir des Essarts	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	19
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	100
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	20
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	11
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	23
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Réservoir de Saint Santin - Marcq	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Bâche de Beynes - La Couperie	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	56
Bâche de Beynes - La Couperie	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Bâche de Beynes - La Couperie	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Bâche de Beynes - La Couperie	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Bâche de Beynes - La Couperie	E [V] - Robinetterie-Régulation	29
Bâche de Beynes - La Couperie	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	10
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	40
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	9
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	6
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [V] - Robinetterie-Régulation	30
Bâche de Mareil sur Mauldre	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	20
Réservoir du Boulay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	122
Réservoir du Boulay	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Bâche de Milon-la-Chapelle	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	17
Comptage d'achat d'eau AE025 Saint Germain 100 arpents	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage d'achat d'eau AE025 Saint Germain 100 arpents	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Comptage d'achat d'eau AE006 & de vente d'eau VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage d'achat d'eau AE006 & de vente d'eau VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Comptage d'achat d'eau AE006 & de vente d'eau VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Comptage d'achat d'eau AE006 & de vente d'eau VE005 entre le SIAEP JPM et SIRYAE	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq Mairie	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq Mairie	E [V] - Robinetterie-Régulation	2
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq vers Neauphle	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq vers Neauphle	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	12



Désignation	Famille de biens	Nombre
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq vers Neauphle	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Stabilisateur de pression & sectorisation de Vicq vers Neauphle	E [V] - Robinetterie-Régulation	4
Stabilisateur de pression & sectorisation de Boissy	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation de Boissy	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & sectorisation de Boissy	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Stabilisateur de pression & sectorisation de Boissy	E [V] - Robinetterie-Régulation	19
Stabilisateur de pression & sectorisation de Boissy	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Bazainville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation de Bazainville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Stabilisateur de pression & sectorisation de Bazainville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Stabilisateur de pression & sectorisation de Bazainville	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Réducteur de pression de Gambais Neuville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Réducteur de pression de Gambais Neuville	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Réducteur de pression de Gambais Neuville	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Stabilisateur de pression & sectorisation de Gambais-Perdreauville	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation de Gambais-Perdreauville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Gambais-Perdreauville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Gambais-Perdreauville	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Stabilisateur de pression & sectorisation du Boulay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de sectorisation CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & Levis - Essarts vers F600	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Comptage de sectorisation CS016 & CS017 Levis - F600 vers Essarts & Levis - Essarts vers F600	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Stabilisateur de pression & sectorisation du Boulay	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & sectorisation du Boulay	E [V] - Robinetterie-Régulation	9
Stabilisateur de pression & sectorisation d' Osmoy	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation d' Osmoy	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Stabilisateur de pression & sectorisation d' Osmoy	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Stabilisateur de pression & sectorisation d' Osmoy	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Réducteur de pression de Mareil-le-Guyon	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Comptage NORTEL MATRA	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Stabilisateur de pression de Prunay le Temple	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Stabilisateur de pression de Prunay le Temple	E [V] - Robinetterie-Régulation	18
Stabilisateur de pression de Cressay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Stabilisateur de pression de Cressay	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Stabilisateur de pression de Cressay	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Stabilisateur de pression de Mareil sur Mauldre Pouillard	E [V] - Robinetterie-Régulation	3
Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	1
Stabilisateur de pression de Gambais-Goupigny	E [V] - Robinetterie-Régulation	10



Désignation	Famille de biens	Nombre
Stabilisateur de pression & sectorisation du Chemin Vert à Garancières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Stabilisateur de pression & sectorisation du Chemin Vert à Garancières	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Stabilisateur de pression & sectorisation du Chemin Vert à Garancières	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Stabilisateur de pression & sectorisation Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Stabilisateur de pression & sectorisation Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Stabilisateur de pression & sectorisation Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Stabilisateur de pression & sectorisation Rue Port Royal Saint Lambert des Bois	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Germain de la Grange Mairie	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Comptage de vente d'eau VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Comptage de vente d'eau VE061 Bourdonné - Forêt de Rambouillet	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Comptage de vente d'eau VE066 SIRYAE vers Septeuil	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Comptage de vente d'eau VE066 SIRYAE vers Septeuil	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Comptage de vente d'eau VE068 SIRYAE vers CAMY Hargeville	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Comptage de vente d'eau VE068 SIRYAE vers CAMY Hargeville	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage de vente d'eau VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Comptage de vente d'eau VE069 SIRYAE vers CAMY Saint Léonard	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage de vente & d'achat d'eau à Auffargis	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Comptage de vente & d'achat d'eau à Auffargis	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
Comptage de vente & d'achat d'eau à Auffargis	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Comptage de vente & d'achat d'eau à Auffargis	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Comptage de vente d'eau à Crespières	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de vente d'eau à Crespières	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage de vente d'eau à Crespières	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Comptage de vente d'eau à Crespières	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Comptage de vente d'eau à Crespières	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	3
Comptage de sectorisation CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & Mesnil Saint Denis vers Levis	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage de sectorisation CS018 & CS019 Levis vers Mesnil Saint Denis & Mesnil Saint Denis vers Levis	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Comptage de sectorisation CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Point P vers Saint Remy	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Comptage de sectorisation CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Point P vers Saint Remy	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage de sectorisation CS008 & CS009 Point P vers les Essarts & Point P vers Saint Remy	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage de sectorisation CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & SNCF Artoire vers Les Essarts	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Comptage de sectorisation CS010 & CS011	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5



Désignation	Famille de biens	Nombre
SNCF Artoire vers Le Perray & SNCF Artoire vers Les Essarts		
Comptage de sectorisation CS010 & CS011 SNCF Artoire vers Le Perray & SNCF Artoire vers Les Essarts	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Comptage de sectorisation CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage de sectorisation CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage de sectorisation CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Comptage de sectorisation CS020 Levis vers Grands Ambesis	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Comptage de sectorisation CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & Orgerus vers Tacoignières-Richebourg	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de sectorisation CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & Orgerus vers Tacoignières-Richebourg	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Comptage de sectorisation CS033 & CS034 Tacoignières vers Orgerus & Orgerus vers Tacoignières-Richebourg	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Comptage de sectorisation CS035 Orgerus vers Prunay	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	9
Comptage de sectorisation CS035 Orgerus vers Prunay	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Comptage de sectorisation CS035 Orgerus vers Prunay	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage de sectorisation CS035 Orgerus vers Prunay	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Comptage de sectorisation CS035 Orgerus vers Prunay	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	5
Comptage de sectorisation CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & Orgerus vers Behoust	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Comptage de sectorisation CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & Orgerus vers Behoust	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Comptage de sectorisation CS036 & CS037 Behoust vers Orgerus & Orgerus vers Behoust	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Comptage de sectorisation CS039 Saint Martin des Champs	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Comptage de sectorisation CS039 Saint Martin des Champs	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Comptage de sectorisation CS039 Saint Martin des Champs	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	8
Comptage de sectorisation CS039 Saint Martin des Champs	E [V] - Robinetterie-Régulation	22
Comptage de sectorisation CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & Grosrouvre 4 Piliers vers La Queue	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	2
Comptage de sectorisation CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & Grosrouvre 4 Piliers vers La Queue	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	8
Comptage de sectorisation CS050 & CS051 La Queue vers Grosrouvre 4 Piliers & Grosrouvre 4 Piliers vers La Queue	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Germain de la Grange Mairie	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Germain de la Grange Mairie	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Germain de la Grange Mairie	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Forage & station de production de Rosay 2	E [P] - Pompage-Élévation	15
Forage & station de production de Rosay 2	E [S] - Séparation-Filtration	5
Forage & station de production de Rosay 2	E [U] - Sécurité-Protection	11
Forage & station de production de Rosay 2	E [V] - Robinetterie-Régulation	106
Forage & station de production de Rosay 2	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	49
Forage de production de l'Artoire	E [B] - Conditionnement-Préparation	11
Forage de production de l'Artoire	E [C] - Aéraulique	5
Forage de production de l'Artoire	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	32



Désignation	Famille de biens	Nombre
Forage de production de l'Artoire	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Forage de production de l'Artoire	E [J] - Climatisation-Isolation	8
Forage de production de l'Artoire	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Forage de production de l'Artoire	E [M] - Energie-Motorisation	1
Forage de production de l'Artoire	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	19
Forage de production de l'Artoire	E [P] - Pompage-Elévation	10
Forage de production de l'Artoire	E [R] - Stockage	6
Forage de production de l'Artoire	E [U] - Sécurité-Protection	3
Forage de production de l'Artoire	E [V] - Robinetterie-Régulation	21
Forage de production de l'Artoire	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	12
Forage de production d'Autouillet	E [B] - Conditionnement-Préparation	10
Forage de production d'Autouillet	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	44
Forage de production d'Autouillet	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	17
Forage de production d'Autouillet	E [J] - Climatisation-Isolation	2
Forage de production d'Autouillet	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Forage de production d'Autouillet	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	10
Forage de production d'Autouillet	E [P] - Pompage-Elévation	3
Forage de production d'Autouillet	E [R] - Stockage	2
Forage de production d'Autouillet	E [U] - Sécurité-Protection	3
Forage de production d'Autouillet	E [V] - Robinetterie-Régulation	32
Forage de production d'Autouillet	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	6
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Forget	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Forget	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Forget	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Stabilisateur de pression & sectorisation Saint Forget	E [V] - Robinetterie-Régulation	17
Stabilisateur de pression & sectorisation rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Stabilisateur de pression & sectorisation rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Stabilisateur de pression & sectorisation rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Stabilisateur de pression & sectorisation rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [U] - Sécurité-Protection	4
Stabilisateur de pression & sectorisation rue des Pommiers Magny les Hameaux	E [V] - Robinetterie-Régulation	16
Stabilisateur de pression & sectorisation de Beynes Bourg secours	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Beynes Bourg secours	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Beynes Bourg secours	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Stabilisateur de pression & sectorisation de Beynes Bourg secours	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Comptage Import Saint Germain Chatron (QUOTA CHAPELLE)	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Comptage Import Saint Germain Chatron (QUOTA CHAPELLE)	E [V] - Robinetterie-Régulation	6
Comptage Import Saint Germain Chatron (QUOTA CHAPELLE)	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	2
Chambre de comptage Carrefour de la Chaîne	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	1
Regard débitmètre échange d'eau avec La Verrière	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Comptage de vente d'eau à MGEN	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Réservoir des Quatre Piliers	E [B] - Conditionnement-Préparation	9
Réservoir des Quatre Piliers	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	93
Réservoir des Quatre Piliers	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	15
Réservoir des Quatre Piliers	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	3
Réservoir des Quatre Piliers	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	18
Réservoir des Quatre Piliers	E [P] - Pompage-Elévation	2
Réservoir des Quatre Piliers	E [U] - Sécurité-Protection	2
Réservoir des Quatre Piliers	E [V] - Robinetterie-Régulation	27
Réservoir des Quatre Piliers	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	58
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	29



Désignation	Famille de biens	Nombre
Champs		
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	27
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [P] - Pompage-Elévation	10
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [U] - Sécurité-Protection	10
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [V] - Robinetterie-Régulation	83
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	28
Réservoir des Essarts	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	98
Réservoir des Essarts	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Réservoir des Essarts	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station de production des Bîmes	E [B] - Conditionnement-Préparation	17
Station de production des Bîmes	E [C] - Aéraulique	14
Station de production des Bîmes	E [D] - Fabrication chaudronnée pour process	2
Station de production des Bîmes	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	218
Station de production des Bîmes	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	118
Station de production des Bîmes	E [J] - Climatisation-Isolation	16
Station de production des Bîmes	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	24
Station de production des Bîmes	E [M] - Energie-Motorisation	11
Station de production des Bîmes	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	122
Station de production des Bîmes	E [P] - Pompage-Elévation	96
Station de production des Bîmes	E [R] - Stockage	11
Station de production des Bîmes	E [S] - Séparation-Filtration	23
Station de production des Bîmes	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	30
Station de production des Bîmes	E [U] - Sécurité-Protection	78
Station de production des Bîmes	E [V] - Robinetterie-Régulation	381
Station de production des Bîmes	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	140
Forage de Rosay 1	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	33
Forage de Rosay 1	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Forage de Rosay 1	E [J] - Climatisation-Isolation	7
Forage de Rosay 1	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Forage de Rosay 1	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	12
Forage de Rosay 1	E [P] - Pompage-Elévation	5
Forage de Rosay 1	E [T] - Transport-Manutention-Dosage	5
Forage de Rosay 1	E [U] - Sécurité-Protection	13
Forage de Rosay 1	E [V] - Robinetterie-Régulation	14
Forage de Rosay 1	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	15
Forage & station de production de Rosay 2	E [B] - Conditionnement-Préparation	11
Forage & station de production de Rosay 2	E [C] - Aéraulique	5
Forage & station de production de Rosay 2	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	57
Forage & station de production de Rosay 2	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	36
Forage & station de production de Rosay 2	E [J] - Climatisation-Isolation	8
Forage & station de production de Rosay 2	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	6
Forage & station de production de Rosay 2	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	34



14.2 TARIFS PRATIQUÉS, NOTES DE CALCUL DE RÉVISION

Date : 11/04/2015							
SAUR							
Partenaire : SIRYAE Référence contrat : 780200/01							
Type de contrat : Affermage							
Type d'encaissement : Société							
10SConsumation part SAUR							
Relevance : Consommation part SAUR Date d'actualisation : 11/09/2014 K : 1,0095							
Produit : Eau Potable							
Prix (HT) à compter du 01/01/2015 au 30/06/2015 Devise : Euro Prix révisé = [K=1,0095] * Prix de base							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision : $0,15 + 0,33 \times \text{ICHTEHC} / \text{ICHTEHC} + 0,05 \times 1570284 / 1570284 + 0,35 \times \text{FSD3} / \text{FSD3} + 0,12 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}$ Contrat : K = $0,15 + 0,33 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE} + 0,05 \times 351002 / 351002 + 0,35 \times \text{FSD3} / \text{FSD3} + 0,12 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}$ Applications des indices : Valeur connue							
K intermédiaire : 1,0095							
Valeurs de base des paramètres utilisés							
Valeurs actualisées au 01/09/2014							
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
1570284	IP - ELECTRICITE MOYENNE TENSION, TARIF VERT A - PRIX DEPART US Substitué avec coeff. 1,1936 par 1653964	01/07/2014	29/08/2014	SITE INTERNET INSEE		1,1936	150,99040
FSD3	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REPLACEMENT PSDD)	01/06/2014	08/08/2014	MTPB 5776			126,50000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST. ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX	01/05/2014	22/08/2014	MTPB 5778			124,30000
ICHTEHC	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION DISTRIBUTION EAU hors CICE	01/03/2014	08/07/2014	SITE INTERNET INSEE			135,90000
							110,50000



Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,33x(CHTEHC/ICHTEHC)+0,05x(1570284/1570284)+0,35x(FSD3/FSD3)+0,12x(TP10a/TP10a)	
•	0,15
•	0,33
•	0,05
•	0,35
•	0,12
+	110,5 / 107,9
+	150,9904 / 141,2
+	124,3 / 125,5
+	135,9 / 134,3
+	0,15000000
+	0,337951807
+	0,053466856
+	0,34653386
+	0,121429635
=====	
	1,009501684

K définitif : 1,0095

CRITERES TARIFAIRES

Localite sur point de fourniture : (ARNOUVILLE LES MANTES)E(GOUSSONVILLE)E(HARGEVILLE)E(JUMEAUVILLE)E(Autre)

Référence client sur tiers : (1718004042/1718010458/1718010470/1718011...)(Autre)

n.l.r. = non assujetti à la redevance

	Tranches			
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Référence client sur tiers				
1718004042/1718010458/1718010470/1718011...	n.l.r.	n.l.r.		
Autre	0,7900	0,7975		



14.3 INTERVENTIONS D'ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE

Détail des interventions en activité entretien électromécanique :

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	20/05/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Bâche de Beynes - La Couperie	Bâche de Beynes - La Couperie	17/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Beynes - La Couperie	Sonde de niveau	28/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Beynes - La Couperie	Vanne altimétrique	13/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Bâche de Mareil sur Mauldre	Régulateur de niveau altimétrique	07/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Bâche de Milon-la-Chapelle	Télétransmission	26/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	Compteur de vente d'eau VE067 SIRYAE vers Saint Corentin	30/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage de vente d'eau VE068 SIRYAE vers CAMY Hargeville	Cello de vente d'eau CAMY Hargeville	14/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Comptage Morsang vers Magny	Comptage Morsang vers Magny	06/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptage Morsang vers Magny	Comptage Morsang vers Magny	12/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	13/05/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	Débitmètre de vente d'eau VE012 & d'achat d'eau AE013 Perray - SIRYAE avec Rambouillet	03/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	Débitmètre de vente d'eau VE012 & d'achat d'eau AE013 Perray - SIRYAE avec Rambouillet	29/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Comptages de ventes VE012 et VE154 & d'achat d'eau AE013 Perray	Stabilisateur de pression amont	29/01/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Analyseur chlore fixe	22/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Forage & station de production de Rosay 2	Armoire de commande	03/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Forage & station de production de Rosay 2	Compteur vert Forage Rosay 2	23/09/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	02/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Forage & station de production de Rosay 2	Forage & station de production de Rosay 2	29/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Onduleur	28/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Portail	11/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Forage & station de production de Rosay 2	Télégestion générale	26/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage & station de production de Rosay 2	Transformateur - Tarif vert	23/06/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage de production d'Autouillet	Forage de production d'Autouillet	06/05/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Forage de production d'Autouillet	Forage de production d'Autouillet	10/11/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Forage de Rosay 1	Transformateur - Tarif vert	12/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Quota Lyonnaise des Eaux - la Chapelle	Télésurveillance - achat d'eau la chapelle	20/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Reprise du réservoir de Marcq Saint Santin (Hors service)	Reprise du réservoir de Marcq Saint Santin (Hors service)	16/05/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réseau d'eau potable de Mareil le Guyon	Réseau d'eau potable de Mareil le Guyon	26/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau d'eau potable du SIRYAE	Réseau d'eau potable du SIRYAE	04/07/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau d'eau potable du SIRYAE	Réseau d'eau potable du SIRYAE	07/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau d'eau potable du SIRYAE	Support MOBITECH	14/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Compteur accélérateur	24/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	05/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Télétransmission	20/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Télétransmission	09/07/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir & accélérateur de Saint Martin des Champs	Vanne en attente St Lubin DN200	30/05/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	10/11/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	10/11/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	10/11/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Réservoir de Saint Santin - Marcq	10/11/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Réservoir de Saint Santin - Marcq	Vanne motorisée Hargeville	05/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir des Essarts	Télétransmission	21/08/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir du Boulay	Analyseur de chlore	13/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir du Boulay	Vanne	01/07/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Stabilisateur de pression & sectorisation de Bazainville	Stabilisateur de pression aval	20/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production de Rosay (à désactiver)	Station de production de Rosay (à désactiver)	18/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production de Rosay (à désactiver)	Support MOBITECH	20/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL	18/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Centrale 1 3 points - HCL	26/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routine d'entretien
Station de production des Bîmes	Centrale 2 1 point - O3	18/06/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Centrale 2 1 point - O3	26/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routine d'entretien
Station de production des Bîmes	Chloromètre N°1	14/04/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Compresseur N°1	08/09/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Ozoneur	10/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Ozoneur	13/08/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Ozoneur	18/08/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Ozoneur	14/10/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS4	17/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS4	03/03/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS5	16/05/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Pompe de reprise 4 piliers PS6	07/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Pompe PE3 exhaure B1	25/07/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	06/05/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	26/08/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	04/09/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	10/09/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Station de production des Bîmes	27/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Télétransmission	12/12/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Terminal opérateur	07/04/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Tuyauterie alimentation stripping	09/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station de production des Bîmes	Vanne motorisée A1	28/04/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station de production des Bîmes	Variateur vitesse reprises 4 Piliers	25/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Supression & bâche de Egremont	Télétransmission	30/01/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Supression en ligne de Goupillières	Compteur distribution Supression de Goupillières	25/08/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Supression en ligne de Goupillières	Télétransmission	28/11/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Supression en ligne de Thoiry	Coffret télétransmission	24/03/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Supression en ligne de Thoiry	Supression en ligne de Thoiry	09/07/2014	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Supression en ligne des Mesnuls	Analyseur de chlore	13/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Supression en ligne des Mesnuls	Analyseur de chlore	14/11/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Télétransmission	03/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	Vanne motorisée de Magny les Hameaux Croix Du Bois	13/05/2014	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
Vanne motorisée de SFP Mesnil Saint Denis - ORTF	Support MOBITECH	20/02/2014	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien



14.4 RENOUELEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

72 branchements renouvelés :

Commune	Adresse point de fourniture	Date renou	Entreprise	Marché
ANDELU	28, RUE DE MAULE	5/3/14	SAUR	Contrat 2000-12
ANDELU	1, RTE DE MONTAINVILLE	6/3/14	SAUR	Contrat 2000-12
BAZAINVILLE	24, RTE DE LA SABLIERE	9/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
BAZAINVILLE	5, RUE DU PRIEURE	9/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
BEHOUST	15, RUE DE LA MASSE	9/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
BEYNES	20, AV DE LA GARE	27/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	1, RTE DE TRAPPES	12/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	5, RTE DE TRAPPES	13/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	16, RTE DE TRAPPES	16/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	18, RTE DE TRAPPES	16/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	8, RTE DE TRAPPES	19/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
ELANCOURT	2, PL DE L'EGLISE	22/5/14	SAUR	Contrat 2000-12
FLEXANVILLE	CHEMIN DU MOULIN	6/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
GAMBAIS	124, RUE DE NOVALES	13/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
GAMBAIS	47, Av. DE NEUVILLE	26/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
GARANCIERES	8 BIS RUE DES PERRUCHES	8/7/14	SAUR	Contrat 2000-12
GOUPILLIERES	5 route de jumeauville	13/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
GOUPILLIERES	19 rue de l'église	14/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
GOUPILLIERES	24 rue de la vallée penaut	15/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
GOUPILLIERES	14 rue de la vallée penaut	16/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
GOUPILLIERES	3 route de Septeuil	8/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
GOUPILLIERES	7 route de Septeuil	8/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
LA QUEUE LEZ YVELINES	56, RTE NATIONALE	8/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
LA QUEUE LEZ YVELINES	99, RTE NATIONALE	8/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
LA QUEUE LEZ YVELINES	31, RTE NATIONALE	15/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
LA QUEUE LEZ YVELINES	6, CH MONTBUZY	26/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
LE PERRAY EN YVELINES	17, RUE DE LA MARE NEUVE	3/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
LE PERRAY EN YVELINES	82 RUE DU MOULIN	4/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
LE PERRAY EN YVELINES	100, RUE DU MOULIN	15/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
LES ESSARTS LE ROI	8, RUE MAUBERT	7/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
LES ESSARTS LE ROI	CHEMIN DE JOHN LARCOMBE	7/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
LES ESSARTS LE ROI	7, CH DES ESSARTS	14/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	48, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	52, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	54, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	55, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	56, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	57, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	58, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	60 RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	63, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	65, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	68, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	71, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	73, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	75, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations
MONTFORT L AMAURY	77, RUE DE PARIS	4/8/14	SOGEA	MP canalisations



Commune	Adresse point de fourniture	Date renou	Entreprise	Marché
MONTFORT L AMAURY	4, PL DE LA LIBERATION	21/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	7, PL DE LA LIBERATION	21/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	9, PL DE LA LIBERATION	21/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	8, RUE DE DION	23/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	7, RUE DE LA TREILLE	23/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	8, RUE PETEAU DE MAULETTE	23/10/14	Saur	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	13, RUE DE DION	24/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	7 RUE DE DION	27/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	6, RUE DE DION	28/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	22, PL DE LA LIBERATION	29/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
MONTFORT L AMAURY	20 PLACE DE LA LIBERATION	29/10/14	SAUR	Contrat 2000-12
RICHEBOURG	7, ROUTE DE BAZAINVILLE	28/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
SAULX MARCHAIS	14, RUE DE ROUET	10/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST FORGET	1, ALL DE LA GDE PIECE	20/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST FORGET	3, ALL DE LA GDE PIECE	21/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST FORGET	7, RUE DE ST LAURENT	27/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST FORGET	9, RUE DE ST LAURENT	27/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST FORGET	1, RUE DE LA MOTTE	10/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST GERMAIN DE LA GRANGE	14, RTE DE SAINT GERMAIN	6/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST GERMAIN DE LA GRANGE	3, RUE DE ST GERMAIN	7/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
ST GERMAIN DE LA GRANGE	8 BIS, RUE DE PLAISIR	9/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
THOIRY	5, RUELLA DES COINS	11/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
THOIRY	3, RTE DE MAULE	27/2/14	SAUR	Contrat 2000-12
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	17, RTE D AUFFARGIS	23/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
VIEILLE EGLISE EN YVELINE	6, RTE D AUFFARGIS	14/2/14	SAUR	Contrat 2000-12

70 branchements restant à remplacer :

Observations :

- Quelques branchements notés en plomb dans la base abonnés de SAUR se sont révélés être en PEHD, après vérification sur le terrain (ils ont été renouvelés avant 2005, date du démarrage du suivi du renouvellement des branchements en plomb) ;
- 37% des branchements restants se situent à Montfort l'Amaury car les chantiers ont été reportés et échelonnés dans le temps (périodes scolaires) en accord avec la mairie pour éviter de créer des problèmes de circulation dans le centre-ville ;
- Certains branchements ont également été reportés en lien avec les communes ou le conseil général en vue d'éviter de toucher à une chaussée neuve ;
- Le reliquat correspond à des cas particuliers : abonnés n'ayant pas donné suite aux demandes de RDV, refus, report pour chemisage « Neofit » car le remplacement du branchement occasionnerait des dégâts et travaux complémentaires dans la propriété (par exemple refaire une terrasse) etc.

Commune	Adresse point de fourniture
BAZAINVILLE	14, RUE PICARDE
BEHOUST	28, RUE DU NID DE GEAI
BEHOUST	2, RUE DU MOUTIER
GAMBAIS	23, RUE DES GABELLES
GROSROUVRE	19, CH DE LA COUR DE L'ORME
LA QUEUE LEZ YVELINES	94, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	40, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	9, RUE CHRISTIAN LAZARD



Commune	Adresse point de fourniture
LA QUEUE LEZ YVELINES	66, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	19, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	39, RTE NATIONALE
LA QUEUE LEZ YVELINES	91 BIS, RTE NATIONALE
LE PERRY EN YVELINES	16, RUE D AUFFARGIS
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	11 BIS, GRANDE RUE
LES ESSARTS LE ROI	63, RUE D YVETTE
LES ESSARTS LE ROI	13, RUE DU 11 NOVEMBRE
LES MESNULS	8, GRANDE RUE
LES MESNULS	14, GRANDE RUE
LES MESNULS	9, CH DU VIEIL ETANG
LES MESNULS	LES CROIX
LES MESNULS	RTE DE MANTES
LES MESNULS	5, RUE DE LA VALLEE
MAGNY LES HAMEAUX	8, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	16 RUE HENRY BARBUSSE
MAGNY LES HAMEAUX	1, IMP JEAN BESSON
MAGNY LES HAMEAUX	7, RUE ERNEST CHAUSSON
MAGNY LES HAMEAUX	20, RUE PHILIPPE DE CHAMPAIGNE
MARCQ	7, RUE DU SENTIER
MAREIL LE GUYON	RTE DE MONTFORT
MAREIL LE GUYON	4 RTE DE MONTFORT (cheval mort)
MAREIL SUR MAULDRE	1, CH DE RICHE
MERE	1, AV LEON CRETE
MERE	21, AV LEON CRETE
MONTFORT L AMAURY	CHATEAU DE BLUCHE
MONTFORT L AMAURY	LES AMONTOIRES
MONTFORT L AMAURY	19, PL ROBERT BRAULT
MONTFORT L AMAURY	15, RUE AMAURY
MONTFORT L AMAURY	13, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	19, RUE ANDRE THOME
MONTFORT L AMAURY	16, RUE DE LA TREILLE
MONTFORT L AMAURY	1, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	15, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	25, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	27, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	28, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	31, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	32, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	35, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	41, RUE DE PARIS



Commune	Adresse point de fourniture
MONTFORT L AMAURY	6, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	7, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	9, RUE DE PARIS
MONTFORT L AMAURY	13, RUE MAURICE RAVEL
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	3, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	9, RUE NORMANDE
MONTFORT L AMAURY	17, RUE QUESNAY
SAULX MARCHAIS	37, RUE DE L EGLISE
SAULX MARCHAIS	47, RUE DE L EGLISE
ST REMY L HONORE	22, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	6, RUE DE LOMBARDERIE
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
ST REMY L HONORE	4, RUE DU PROF MARILLER
TACOIGNIERES	GRANDE RUE
VICQ	12, GRANDE RUE
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	31, RTE DE L'ETANG DE LA TOUR



14.5 REPARATIONS DE FUITES SUR LE RESEAU

Détail des interventions pour fuites sur conduites :

Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
BAZAINVILLE	09/07/2014	PARIS (Avenue de)	80	Acier
BAZAINVILLE	01/07/2014	TACOIGNIERES (Route de)	100	Fonte
BAZAINVILLE	20/06/2014	Avenue de PARIS	80	Acier
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	14/12/2014	BUISSONNERIE (Rue de la)	118	Fonte Ductile
BEHOUST	04/09/2014	MASSE (Rue de la)	88	PVC standard
BEHOUST	01/08/2014	PIMARDIERE (Chemin de la)	88	Acier
BEHOUST	25/06/2014	PIMARDIERE (Chemin de la)	88	Acier
BEYNES	16/12/2014	Rue de THIVERVAL (Face au n°2)	90	PVC standard
BEYNES	05/07/2014	PINSONS (Rue des)	90	Pvc
BEYNES	23/06/2014	STADE (Rue du)	110	PVC standard
BEYNES	05/05/2014	Rue de la REPUBLIQUE	-	Fonte
BEYNES	11/01/2014	LILAS (Rue des)	63	Pvc
BEYNES	09/01/2014	Avenue de CRESPIERES	0	Fonte Ductile
ELANCOURT	06/05/2014	Rue des MESANGES	90	Fonte Ductile
GALLUIS	11/06/2014	VAUX (Chemin des)	125	Fonte
GAMBAIS	06/11/2014	LE BOULAY	150	Fonte
GAMBAIS	10/10/2014	49 NEUVILLE (Avenue de)	98	Fonte Ductile
GAMBAIS	12/09/2014	FERME DES BOIS (Chemin de la)	68	Acier
GAMBAISEUIL	17/06/2014	SAINT-LEGER EN YVELINES (Route de)	108	Amiante ciment
GAMBAISEUIL	02/02/2014	MONTFORT L'AMAURY (Route de)	80	Amiante ciment
GARANCIERES	31/10/2014	27 GARE (Route de la)	125	Fonte
GARANCIERES	17/10/2014	D155	143	Fonte Ductile
GARANCIERES	16/10/2014	BOISSIERE (Domaine de la)	110	PVC standard
GOUPILLIERES	24/03/2014	Rue VALLEE PENAUT	-	Acier
GOUPILLIERES	03/03/2014	Rue de l' EGLISE	150	Fonte Ductile
GOUPILLIERES	20/01/2014	Rue VALLEE PENAUT	63	PVC standard
GROSROUVRE	11/07/2014	TROCHE (Route de la)	125	Fonte Ductile
GROSROUVRE	07/07/2014	4 PILIERS (Chemin des)	118	Fonte Ductile
HOUDAN	19/02/2014	Rue des ABREUVOIRS	158	Fonte Ductile
LA QUEUE -LES-YVELINES	27/10/2014	GROSROUVRE (Rue de)	100	Fonte Ductile
LA QUEUE-LES-YVELINES	20/08/2014	NATIONALE (Rue)	300	Fonte Ductile
LA QUEUE-LES-YVELINES	16/08/2014	NATIONALE (Rue)	80	Fonte
LA QUEUE-LES-YVELINES	09/04/2014	FRENAIE (Rue de la)	110	Pvc
LA QUEUE-LES-YVELINES	20/02/2014	Rue du CLOS DE L'ABREUVOIR	110	Acier
LE MESNIL-SAINT-DENIS	30/09/2014	Rue de RODON (à 1 m du n°20)	110	PVC standard
LE PERRAY-EN-YVELINES	10/12/2014	PLATANES (Allée des)	90	PVC standard
LE PERRAY-EN-YVELINES	13/11/2014	-	60	Autre
LE PERRAY-EN-YVELINES	07/07/2014	MEROTERIE (Chemin de la)	60	Acier



Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
LE PERRAY-EN-YVELINES	16/05/2014	Rue de PARFOND	0	Fonte Ductile
LE PERRAY-EN-YVELINES	04/04/2014	GRIMACE (Rue de la)	90	PVC standard
LE PERRAY-EN-YVELINES	21/03/2014	Rue de la GRIMACE	98	Fonte Ductile
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	21/07/2014	GENERAL CHARLES DE GAULLE (Rue du)	1	Acier
LES ESSARTS-LE-ROI	10/07/2014	YVETTE (Chemin de l')	60	Acier
LES ESSARTS-LE-ROI	10/07/2014	LIMOUSIN (Rue du)	110	PVC renforcé (orienté ou biorienté, uPVC, MOPVC)
LES ESSARTS-LE-ROI	04/07/2014	YVETTE (Chemin de l')	68	Acier
LES MESNULS	24/01/2014	Chemin PERDU	-	Pvc
LEVIS-SAINT-NOM	19/12/2014	GIROUARD (Route de)	88	Amiante ciment
LEVIS-SAINT-NOM	29/10/2014	POMMERET (Route du)	160	Pvc
LEVIS-SAINT-NOM	08/07/2014	ETRILLE (Chemin de l')	-	-
MAGNY-LES-HAMEAUX	11/09/2014	GRANGES DE PORT ROYAL (Route des)	110	Pvc
MAGNY-LES-HAMEAUX	11/09/2014	RURAL 12 (Chemin)	110	PVC standard
MAGNY-LES-HAMEAUX	23/05/2014	Rue JOSEPH LEMARCHAND	118	Fonte Ductile
MARCQ	17/03/2014	CHAMPS (Rue des)	63	Pvc
MAREIL-LE-GUYON	25/12/2014	REGAINS (Impasse des)	63	Pvc
MAREIL-LE-GUYON	23/12/2014	HIRONDELLE (Rue de l')	80	Acier
MAREIL-LE-GUYON	23/10/2014	HIRONDELLE (Rue de l')	80	Acier
MAREIL-SUR-MAULDRE	16/05/2014	Rue de la CAVÉE	88	Acier
MAREIL-SUR-MAULDRE	27/03/2014	Rue CHRISTIAN POUILLARD	0	Autre
MAULETTE	03/09/2014	EGLISE (Rue de l')	80	Acier
MAULETTE	22/07/2014	D983	80	Acier
MERE	26/12/2014	CROIX DE ROME (Rue de la)	32	PVC standard
MERE	23/12/2014	CROIX DE ROME (Rue de la)	60	Acier
MERE	06/08/2014	MAREIL (Rue de)	98	Fonte Ductile
MERE	27/06/2014	FOSETTES (Chemin des)	218	Fonte Ductile
MILLEMONT	23/04/2014	1 SOURCE (Rue de la)	42	Fonte Ductile
MILLEMONT	10/02/2014	SOURCE (Rue de la)	0	Autre
MILON-LA-CHAPELLE	03/01/2014	Route de la MADELEINE	0	Autre
MONTAINVILLE	08/12/2014	MAREIL (Route de)	63	Pvc
MONTAINVILLE	17/11/2014	MAREIL (Route de)	63	PVC standard
MONTAINVILLE	06/10/2014	RAMBOUILLET (Route de)	110	PVC standard
MONTFORT-L'AMAURY	22/12/2014	CHATEAU GAILLARD (Rue de)	60	Fonte
MONTFORT-L'AMAURY	12/12/2014	-	150	Autre
MONTFORT-L'AMAURY	12/12/2014	VERT GALANT (Rue du)	118	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	09/12/2014	CHATEAU GAILLARD (Rue de)	78	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	04/11/2014	VERSAILLES (Rue de)	63	PVC standard
MONTFORT-L'AMAURY	09/09/2014	PARIS (Rue de)	168	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	17/02/2014	Place de la LIBERATION	143	Fonte Ductile
MONTFORT-L'AMAURY	27/01/2014	Rue de VERSAILLES	0	Fonte Grise
MONTFORT-L'AMAURY	24/01/2014	Rue PETEAU DE MAULETTE	27	Plomb
MONTFORT-L'AMAURY	14/01/2014	30 PARIS (Rue de)	27	Plomb



Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
NEAUPHLE-LE-VIEUX	19/12/2014	COQUELICOTS (Impasse des)	150	Fonte
NEAUPHLE-LE-VIEUX	05/11/2014	VIEUX MOULIN (Chemin du)	65	Acier
NEAUPHLE-LE-VIEUX	19/09/2014	VERSAILLES (Rue de)	68	Acier
NEAUPHLE-LE-VIEUX	14/02/2014	Rue de NEAUPHLE	0	Autre
NEAUPHLE-LE-VIEUX	13/02/2014	Rue de NEAUPHLE	-	Acier
ORGERUS	30/12/2014	TRAVERSIERE (Allée)	90	PVC standard
ORGERUS	20/10/2014	BOIS (Rue du)	133	Amiante ciment
ORGERUS	19/09/2014	MOUTIER (Chemin du)	90	PVC standard
ORGERUS	16/09/2014	PORTE DES CHAMPS (Allée de la)	0	Acier
ORGERUS	02/09/2014	MOULIN DE LA BARRE (Rue du)	98	Fonte Ductile
ORGERUS	22/08/2014	TOURELLE (Rue de la)	100	Amiante ciment
ORGERUS	21/08/2014	ROLANDERIE (Rue de la)	27	Acier
ORGERUS	13/05/2014	Rue de la ROLANDERIE	-	Acier
ORGERUS	10/05/2014	Rue de la ROLANDERIE	-	Acier
RICHEBOURG	01/12/2014	BUTTE ROUGE (Chemin de la)	63	PVC standard
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	20/11/2014	-	-	-
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	24/09/2014	STENDHAL (Rue)	90	Pvc
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	11/04/2014	Rue de SAINT-GERMAIN	80	Acier
SAINT-LAMBERT	30/01/2014	Rue de la FERME	0	Autre
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	14/10/2014	Chemin de FONTENELLE	160	PVC standard
SAINT-REMY-L'HONORE	30/10/2014	SAINT-NICOLAS (Rue)	110	Pvc
SAINT-REMY-L'HONORE	27/08/2014	YTE (Rue d')	63	PVC standard
SAINT-REMY-L'HONORE	13/08/2014	BEAUVAIS	0	Autre
SAINT-REMY-L'HONORE	12/05/2014	Rue de la BORNE	34	Plomb
SAULX-MARCHAIS	09/07/2014	EGLISE (Rue de l')	25	Polyéthylène (PEHD)
VICQ	26/05/2014	CROIX FERON (Rue de la)	90	PVC standard
VILLIERS-LE-MAHIEU	24/09/2014	CENTRE (Rue du)	125	Fonte
VILLIERS-LE-MAHIEU	10/06/2014	NOYERS (Rue des)	60	Fonte
VILLIERS-LE-MAHIEU	05/02/2014	PONT D'AULNE (Rue du)	125	Fonte

Détail des interventions pour fuites sur branchements :

Commune	Date	Adresse
ANDELU	01/03/2014	GRANDE RUE
AUTEUIL	16/09/2014	HOURDIERE (Impasse de la)
AUTOUILLET	24/07/2014	CHATEAUX (Route des)
BAZAINVILLE	30/07/2014	-
BAZOCHE-SUR-GUYONNE	30/09/2014	-
BAZOCHE-SUR-GUYONNE	07/02/2014	Chemin de l' EGLISE
BEHOUST	04/11/2014	MASSE (Rue de la)
BEHOUST	22/09/2014	MOUTIER (Rue du)
BEYNES	12/12/2014	BELLE EPINE (Rue de la)
BEYNES	11/12/2014	PETITE MARE (Rue de la)



Commune	Date	Adresse
BEYNES	28/11/2014	ALBATROS (Rue des)
BEYNES	14/11/2014	NORMANDIE (Rue de)
BEYNES	15/10/2014	5 ILE DE FRANCE (Rue de l')
BEYNES	02/10/2014	BELLE EPINE (Rue de la)
BEYNES	02/09/2014	BELLE EPINE (Rue de la)
BEYNES	02/09/2014	MARCQ (Rue de)
BEYNES	05/08/2014	REPUBLIQUE (Rue de la)
BEYNES	07/07/2014	BLEUETS (Rue des)
BEYNES	14/02/2014	MAULE (Rue de)
BEYNES	07/02/2014	Rue des EGLANTINES
BOISSY-SANS-AVOIR	25/02/2014	LIERRES (Rue des)
ELANCOURT	12/11/2014	AMANDIERS (Allée des)
ELANCOURT	21/10/2014	COTES (Chemin des)
ELANCOURT	10/09/2014	JEAN COCTEAU (Rue)
ELANCOURT	03/09/2014	TRAPPES (Route de)
ELANCOURT	14/08/2014	LES NOUVEAUX HORIZONS (Residence)
ELANCOURT	06/08/2014	JAUNE (Rue)
ELANCOURT	23/07/2014	MONTFORT (Route de)
ELANCOURT	19/06/2014	Route de la MUETTE
ELANCOURT	02/05/2014	Rue de BLANQUEFORT
ELANCOURT	12/02/2014	ROMAIN ROLLAND (Place)
GALLUIS	03/12/2014	PIGEON BLEU (Route du)
GALLUIS	21/11/2014	HORTENSIAS (Rue des)
GALLUIS	10/11/2014	AUX VANNIERS (Rue)
GALLUIS	24/10/2014	-
GAMBAIS	28/03/2014	17 RIVOLI (Rue de)
GARANCIERES	02/06/2014	LOUIS BELLAN (Rue)
GARANCIERES	24/01/2014	Rue SAINT-MICHEL
GOUPILLIERES	03/06/2014	JUMEAUVILLE (Route de)
GOUPILLIERES	07/05/2014	Rue VALLEE PENAUT
GOUPILLIERES	04/04/2014	Chemin CREUX
LA QUEUE-LES-YVELINES	21/10/2014	SABLES (Square des)
LA QUEUE-LES-YVELINES	25/08/2014	CHRISTIAN LAZARD (Rue)
LA QUEUE-LES-YVELINES	19/06/2014	NATIONALE (Rue)
LA QUEUE-LES-YVELINES	06/03/2014	Rue de la GENETIERE
LE MESNIL-SAINT-DENIS	15/12/2014	Rue de la CROIX MATHURINE
LE MESNIL-SAINT-DENIS	17/09/2014	-
LE PERRAY-EN-YVELINES	24/10/2014	Rue de PARIS (à 2 m du n°6)
LE PERRAY-EN-YVELINES	30/09/2014	CHARTRES (Rue de)
LE PERRAY-EN-YVELINES	19/06/2014	2 ABREUVOIR (Allée de l')
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	12/12/2014	-
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	19/11/2014	BAZEMONT (Chemin de)
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	23/06/2014	PUITS D'HIVER (Rue du)
LES ESSARTS-LE-ROI	17/11/2014	SAINT-REMY (Route de)
LES ESSARTS-LE-ROI	22/10/2014	YVETTE (Chemin de l')
LES ESSARTS-LE-ROI	25/07/2014	-



Commune	Date	Adresse
LES ESSARTS-LE-ROI	19/02/2014	26 RTE NATIONALE 10
LES MESNULS	05/12/2014	MOULIN (Rue du)
LEVIS-SAINT-NOM	07/07/2014	PORTE DOREE (Rue de la)
LEVIS-SAINT-NOM	02/07/2014	PORTE DOREE (Rue de la)
MAGNY-LES-HAMEAUX	13/10/2014	RAYMOND BONHEUR (Rue)
MAGNY-LES-HAMEAUX	25/06/2014	ANNE MARS (Rue)
MAGNY-LES-HAMEAUX	16/06/2014	BEAUREGARD (Chemin de)
MAGNY-LES-HAMEAUX	30/05/2014	PHILIPPE DE CHAMPAIGNE (Rue)
MAGNY-LES-HAMEAUX	27/05/2014	BEAUREGARD (Chemin de)
MAGNY-LES-HAMEAUX	10/03/2014	Allée des TILLEULS
MAGNY-LES-HAMEAUX	19/02/2014	Sentier du RUISSEAU
MARCQ	13/06/2014	GRANDE RUE
MAREIL-LE-GUYON	01/08/2014	REGAINS (Impasse des)
MAULETTE	13/03/2014	Rue de MOCSOURIS
MAULETTE	03/03/2014	Rue de MOCSOURIS
MERE	09/10/2014	MALADRERIE (Impasse de la)
MERE	25/08/2014	LEON CRETE (Avenue)
MONTAINVILLE	27/06/2014	MONTQUIGNON (Rue du)
MONTFORT-L'AMAURY	06/10/2014	POTEAU (Chemin du)
MONTFORT-L'AMAURY	20/09/2014	SAINT-NICOLAS (Rue)
MONTFORT-L'AMAURY	15/09/2014	15 PARIS (Rue de)
MONTFORT-L'AMAURY	03/01/2014	Rue de VERDUN
ORGERUS	25/11/2014	MOUTIER (Rue de)
ORGERUS	26/09/2014	PAIX (Rue de la)
ORGERUS	25/09/2014	MOUTIER (Rue de)
ORGERUS	18/09/2014	PRESSOIR (Rue du)
ORGERUS	16/09/2014	RU FLEURI (Allée du)
ORGERUS	29/08/2014	SOURCE (Rue de la)
ORGERUS	23/07/2014	FLEXANVILLE (Route de)
OSMOY	20/11/2014	-
RICHEBOURG	27/11/2014	Route de HOUDAN
SAINT-REMY-L'HONORE	24/06/2014	GUE (Rue du)
SAULX-MARCHAIS	02/09/2014	-
TACOIGNIERES	03/02/2014	BAS FONCEAUX (Rue des)



14.6 TRAVAUX NEUFS REALISES PAR SAUR

Détail des branchements neufs :

Commune	Adresse Complète	Date facture
AUTEUIL	3 RUE DES VIGNES	14/04/2014
AUTEUIL	39 GRANDE RUE	20/01/2014
AUTEUIL	5 RUE DES VIGNES	14/04/2014
AUTOUILLET	19 RTE DES CHATEAUX	05/06/2014
AUTOUILLET	RUE DE LA HAYE FROGEAY	25/09/2014
AUTOUILLET	2 SENTE DE LA MARE NEUVE	24/06/2014
AUTOUILLET	34 ROUTE DES CHATEAUX	24/06/2014
AUTOUILLET	24 ROUTE DES CHATEAUX	16/10/2014
AUTOUILLET	24 ROUTE DES CHATEAUX	16/10/2014
BAZAINVILLE	RTE DU BREUIL	17/01/2014
BAZAINVILLE	%AVENUE DE PARIS%	10/01/2014
BAZAINVILLE	7 ALL GASSE	25/03/2014
BAZAINVILLE	12 RUE DES BOULEAUX	09/07/2014
BAZAINVILLE	9 RTE DU BREUIL	30/07/2014
BAZAINVILLE	66BIS RUE DE PARIS	24/06/2014
BAZAINVILLE	30 IMP DU BOEUF COURONNE	30/07/2014
BAZAINVILLE	6 RTE DE TACOIGNIERES	23/09/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ST SACREMENT	09/12/2013
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ST SACREMENT	17/01/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ST SACREMENT	10/01/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	10 CH DE LA PINSONNIERE	28/02/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	38 CH DU ROCHER MARQUANT	17/01/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ROCHER MARQUANT	26/02/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ROCHER MARQUANT	26/02/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ROCHER MARQUANT	26/02/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ST SACREMENT	31/03/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE		24/09/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	19 ROUTE DE CHEVREUSE	12/06/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU MOULIN DES 5 CHAMPS	08/09/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	54 CH DU ROCHER MARQUANT	27/10/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	5 RES SAINT MARTIN	03/12/2014
BEHOUST	30 R DU NID DE GEAI	28/03/2014
BEYNES		20/01/2014
BEYNES		20/01/2014
BEYNES	63 RUE DE MAULE	14/01/2014
BEYNES	CH DE LA CROIX VERTE	12/06/2014
BEYNES	8 RUE DE LA COUPERIE	24/02/2014
BEYNES	CHEMIN DE L AITRE	10/10/2014
BEYNES	CHEMIN DE L AITRE	10/10/2014
BEYNES	22 RUE DE FLEUBERT	29/01/2014
BEYNES	11 AV DE LA GARE	25/02/2014
BEYNES	3 CH DE LA CROIX VERTE	02/05/2014
BEYNES	6 RUE DE L AVENIR	18/04/2014
BEYNES	20 AV DE LA GARE	30/05/2014
BEYNES	2 AV DE LA GARE	09/07/2014
BEYNES	RUE DE LA MUETTE	25/07/2014



Commune	Adresse Complète	Date facture
BEYNES	RTE DE MARCQ	15/10/2014
BEYNES	RUE DE CARCASSONNE	12/09/2014
BEYNES	RTE DE MARCQ	27/10/2014
BEYNES	RTE DE MARCQ	20/11/2014
BEYNES	RUE DE LA MUETTE	24/11/2014
BOISSY SANS AVOIR	6 RUE DES MOULINS	12/06/2014
BOISSY SANS AVOIR	7BIS RUE DES LIERRES	30/10/2014
ELANCOURT	RTE DU MESNIL hors Nouvelle Amsterdam	17/10/2014
ELANCOURT	12 BIS CH DE LAUNAY hors Nouvelle Amsterdam	30/01/2014
ELANCOURT	7 IMP MICHEL EUGENE CHEVREUL hors Nouvelle Amsterdam	29/01/2014
ELANCOURT	20 RUE DE LIEGE hors Nouvelle Amsterdam	18/02/2014
ELANCOURT	RUE DE L'ABBE MEQUIGNON hors Nouvelle Amsterdam	23/07/2014
ELANCOURT	ZA hors Nouvelle Amsterdam	17/10/2014
ELANCOURT	ZA hors Nouvelle Amsterdam	17/10/2014
ELANCOURT	QUARTIER DES REAUX hors Nouvelle Amsterdam	27/10/2014
ELANCOURT	13 CH DE PARIS hors Nouvelle Amsterdam	23/10/2014
FLEXANVILLE	13 RUE DU CLOS	21/01/2014
FLEXANVILLE	8 RUE DE GOUPILLIERES	10/01/2014
FLEXANVILLE	11 RUE DU CLOS	23/06/2014
FLEXANVILLE	7 RUE DE LA FONTAINE HEDIN	17/01/2014
FLEXANVILLE	RUE DE LA FONTAINE HEDIN	21/01/2014
FLEXANVILLE	RUE DU PARC	24/02/2014
GALLUIS	RUE DE LA FONTAINE AUX OYERES	26/02/2014
GALLUIS	7 IMP DES PLATANES	30/05/2014
GALLUIS	4 BIS RUE DES BOIS	14/01/2014
GALLUIS	RUE DE LA FONTAINE AUX OYERES	04/04/2014
GALLUIS	4 RUE DES PRES DE LA VILLE	30/04/2014
GALLUIS	2 RUE DE LA TUILERIE	30/04/2014
GALLUIS	4 RUE DES PRES DE LA VILLE	30/04/2014
GALLUIS	RUE DES HORTENSIAS	12/09/2014
GALLUIS	4 BIS RTE DU PETIT CLOS	15/10/2014
GALLUIS	RTE DE MONTFORT	15/10/2014
GAMBAIS	2 RUE DU CHATEAU TROMPETTE	14/01/2014
GAMBAIS	10 CH DE LA BUTTE ROUGE	14/01/2014
GAMBAIS	RUE DU VIEUX PUIITS	29/01/2014
GAMBAIS	60 RTE DE PERDREAUVILLE	24/03/2014
GAMBAIS	1 CH DU CLOS FLEURI	25/03/2014
GAMBAIS	14 CH DE LA BUTTE ROUGE	25/03/2014
GAMBAIS	101B RTE DE SAINT COME	22/05/2014
GAMBAIS	26 AV DE NEUVILLE	30/04/2014
GAMBAIS	RUE DES VIEILLE TUILERIE	07/04/2014
GAMBAIS	RUE DES VIEILLE TUILERIE	30/05/2014
GAMBAIS	13 RUE DU VIEUX PUIITS	07/07/2014
GAMBAIS	RUE DES VIEILLE TUILERIE	26/08/2014
GAMBAIS	59 RTE DE PERDREAUVILLE	15/10/2014
GAMBAIS	RUE DES VIEILLES TUILERIES	22/09/2014
GAMBAIS	269 AV DE NEUVILLE	23/10/2014
GAMBAIS	90 RUE DE NOVALES	24/10/2014
GARANCIERES	SENTE DU TROU CHEVALIER	26/02/2014
GARANCIERES	16 RUE DU GENERAL LECLERC	25/02/2014
GARANCIERES	26 BIS RUE DE LA GARE	18/02/2014



Commune	Adresse Complète	Date facture
GARANCIERES	26 BIS RUE DE LA GARE	13/11/2014
GARANCIERES	26 BIS RUE DE LA GARE	13/11/2014
GARANCIERES	6 CH DES MURIERS	30/07/2014
GARANCIERES	6 CH DES MURIERS	30/07/2014
GARANCIERES	6 CH DES MURIERS	30/07/2014
GARANCIERES	21 RUE DU CHENE FRANCOIS	29/04/2014
GARANCIERES	6 ROUTE DU BOISSARD	26/08/2014
GOUPILLIERES	3 RUE DU VIEUX MOUTIER	31/03/2014
GOUPILLIERES	CHEMIN DES MARCHANDS	25/03/2014
GOUPILLIERES	6 RTE DE JUMEAUVILLE	21/07/2014
GOUPILLIERES	6 RTE DE JUMEAUVILLE	21/07/2014
GOUPILLIERES	9 RUE DU VIEUX MOUTIERS	31/03/2014
GOUPILLIERES	5 CH DU BOIS LAMBERT	20/05/2014
GOUPILLIERES	9 RUE DU VIEUX MOUTIERS	19/11/2014
GOUPILLIERES	1TER CH DU VIEUX MOUTIER	23/09/2014
GOUPILLIERES	1 CH DU VIEUX MOUTIER	27/10/2014
GOUPILLIERES	6 RUE DE LA JUSTICE	27/10/2014
GROSROUVRE	26 ROUTE DE LA SURIE	17/01/2014
GROSROUVRE	32 BIS ROUTE DE LA SURIE	03/03/2014
GROSROUVRE	RUE DES AUBRIS	04/12/2014
GROSROUVRE	LES HAIZETTES	09/07/2014
GROSROUVRE	33 RTE DU CHENE ROGNEUX	02/06/2014
GROSROUVRE	33 RTE DU CHENE ROGNEUX	03/06/2014
GROSROUVRE	33 RTE DU CHENE ROGNEUX	03/06/2014
GROSROUVRE	8 RUE DU BUISSON	07/07/2014
GROSROUVRE	11 COTE DE LA GUERIAUDERIE	23/09/2014
GROSROUVRE	44 RTE DU CHENE ROGNEUX	15/10/2014
LA QUEUE LES YVELINES	RUE D'ELLEVILLE	21/01/2014
LA QUEUE LES YVELINES	38 RUE CHRISTIAN LAZARD	17/01/2014
LA QUEUE LES YVELINES	38 RUE CHRISTIAN LAZARD	30/09/2014
LA QUEUE LES YVELINES	38 RUE CHRISTIAN LAZARD	30/09/2014
LA QUEUE LES YVELINES	85 BIS RTE NATIONALE	24/02/2014
LA QUEUE LES YVELINES	30 RUE DE GROSROUVRE	26/02/2014
LA QUEUE LES YVELINES	15 RUE DE LA GENETIERE	26/03/2014
LE MESNIL ST DENIS	8 RUE DE LA CROIX MATHURINE	26/03/2014
LE MESNIL ST DENIS	13 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	23/07/2014
LE MESNIL ST DENIS	8 AV JEAN D AYEN	30/10/2014
LE MESNIL ST DENIS	25 BIS AV DE BONNELLES	24/11/2014
LE MESNIL ST DENIS	AV DES TILLEULS	05/06/2014
LE PERRAY EN YVELINES	DU ROSEAU	17/01/2014
LE PERRAY EN YVELINES	RUE DU ROSEAU	17/01/2014
LE PERRAY EN YVELINES	50 RUE DU ROSEAU	29/01/2014
LE PERRAY EN YVELINES	24 RUE DE LA TOUCHE	24/03/2014
LE PERRAY EN YVELINES	4 ALLEE DE LA FRENAIE	28/03/2014
LE PERRAY EN YVELINES	6 RUE DE LA MARE NEUVE	24/03/2014
LE PERRAY EN YVELINES		02/06/2014
LE PERRAY EN YVELINES	3 RUE DE LA MARE AUX LOUPS	29/04/2014
LE PERRAY EN YVELINES	RUE DE LA GARE	30/07/2014
LE PERRAY EN YVELINES	3 RUE DU CH NEUF	26/08/2014
LE PERRAY EN YVELINES	8 ALL DES PLATANES	18/07/2014
LE PERRAY EN YVELINES	1 RTE DE CHARTRES	23/10/2014



Commune	Adresse Complète	Date facture
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	10 GRANDE RUE	13/05/2014
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	23 RUE DU PAVE	30/07/2014
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	23 RUE DU PAVE	30/07/2014
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	23 RUE DU PAVE	23/09/2014
LE TREMBLAY SUR MAULDRE	23 RUE DU PAVE	12/09/2014
LES ESSARTS LE ROI	1 PASSAGE DENIS MAUGIS	07/04/2014
LES ESSARTS LE ROI	21 B RUE GEORGES POMPIDOU	24/03/2014
LES ESSARTS LE ROI	52 RUE DE LA HAIE AUX VACHES	29/01/2014
LES ESSARTS LE ROI	RUE MAUREGARD	24/01/2014
LES ESSARTS LE ROI	42 RUE DE L ARTOIRE	25/03/2014
LES ESSARTS LE ROI	7 RUE DE LA CEINTURE	13/05/2014
LES ESSARTS LE ROI	5 AV DE LA GARE	07/04/2014
LES ESSARTS LE ROI	1 PASSAGE DENIS MAUGIS	13/05/2014
LES ESSARTS LE ROI	6 RUE DE LA BOURBONNERIE	23/07/2014
LES ESSARTS LE ROI	6 PARC DES ESSARTS	12/09/2014
LES ESSARTS LE ROI	79 RUE DES BRUYERES	27/11/2014
LES MESNULS	5 RUE DE BEAUREGARD	21/01/2014
LES MESNULS	19 CH DE BASSE BOISSIERE	09/07/2014
LES MESNULS	19 CH DE BASSE BOISSIERE	09/07/2014
LES MESNULS	31 BIS RUE NEUVE	23/09/2014
LES MESNULS	35 RUE DES ESSARTS	24/11/2014
MAGNY LES HAMEAUX	27 RUE ERNEST CHAUSSON	07/04/2014
MAGNY LES HAMEAUX	33 RUE ANDRE HODEBOURG	07/07/2014
MAGNY LES HAMEAUX	21 RUE DE LA CHAPELLE	30/04/2014
MAGNY LES HAMEAUX	RUE PAUL CEZANNE	17/10/2014
MAGNY LES HAMEAUX	RUE PAUL CEZANNE	17/10/2014
MAGNY LES HAMEAUX	46 RUE JOSEPH LEMARCHAND	21/07/2014
MAGNY LES HAMEAUX	46 RUE JOSEPH LEMARCHAND	21/07/2014
MAGNY LES HAMEAUX	RUE DE LA PLANETE BLEUE ZAC DE GOMBERVILLE	20/11/2014
MAGNY LES HAMEAUX	30 RTE DE VERSAILLES	29/10/2014
MAGNY LES HAMEAUX	5 RUE DES NOISETIERS	26/08/2014
MAGNY LES HAMEAUX	10 RUE MARS	30/10/2014
MAGNY LES HAMEAUX	RUE PAUL CEZANNE	17/10/2014
MAGNY LES HAMEAUX	RUE ANDRE HODEBOURG	05/12/2014
MARCQ	31 RUE DE L EGLISE	15/10/2014
MARCQ	GRANDE RUE	23/09/2014
MARCQ	35 GRANDE RUE	22/09/2014
MARCQ	35 GRANDE RUE	22/09/2014
MARCQ	2 PLACE DE LA MAIRIE	10/10/2014
MARCQ	31 RUE DE L EGLISE	15/10/2014
MAREIL LE GUYON	RUELLE DES PRES	30/05/2014
MAREIL LE GUYON	RUELLE DES PRES	30/10/2014
MAREIL LE GUYON	7 RTE DE CHEVREUSE	29/10/2014
MAREIL SUR MAULDRE	8 RUE DEGLY MAILLOT	25/11/2014
MAREIL SUR MAULDRE	8 RUE DEGLY MAILLOT	25/11/2014
MAREIL SUR MAULDRE	8 RUE DEGLY MAILLOT	25/11/2014
MAREIL SUR MAULDRE	CH DE LA CAVEE	07/04/2014
MAREIL SUR MAULDRE	8 RUE DEGLY MAILLOT	25/11/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	10/01/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	17/01/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	16/01/2014



Commune	Adresse Complète	Date facture
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	31/01/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	29/01/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	29/01/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	13/02/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	29/01/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	26/03/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	26/02/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	26/03/2014
MAULETTE	5 RUE DES CALOTIERS	02/05/2014
MAULETTE	RUE DE L'ABREUVOIR	30/05/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	12/06/2014
MAULETTE	RTE DE L' ABREUVOIR	27/06/2014
MAULETTE	RTE DE L' ABREUVOIR	27/06/2014
MAULETTE	RUE L'ABREUVOIR	27/08/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	22/09/2014
MAULETTE	35 AV DE LA REPUBLIQUE	17/09/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	19/11/2014
MAULETTE	RTE DES ABREUVOIRS	19/11/2014
MAULETTE	RUE DE L'ABREUVOIR	30/10/2014
MERE	PL LOUIS VALTOU	23/09/2014
MERE	4 RUE DE LA CROIX DE ROME	28/01/2014
MERE	CH DU BOIS DES MOINES	30/07/2014
MILLEMONT	CH DE STE MARIE	24/09/2014
MILLEMONT	CH DE STE MARIE	24/09/2014
MILON LA CHAPELLE		01/08/2014
MONTAINVILLE	CH DES MURGERS	20/01/2014
MONTAINVILLE	21 RUE DU MONTQUIGNON	26/05/2014
MONTAINVILLE	1 RUE DE L ORMOIR	24/10/2014
MONTFORT L AMAURY	29 29 RUE DE PARIS	16/09/2014
MONTFORT L AMAURY	29 RUE DE PARIS	16/09/2014
MONTFORT L AMAURY	CH DU VAL	26/02/2014
MONTFORT L AMAURY	1 RUE DE VERSAILLES	26/02/2014
MONTFORT L AMAURY	8 RUE DE LA GUINANDE	13/05/2014
MONTFORT L AMAURY	1 RUE DE CHATEAU GAILLARD	18/09/2014
MONTFORT L AMAURY	1 CH DU BOIS RENOULT	12/09/2014
MONTFORT L AMAURY	RUE DE PARIS	22/09/2014
MONTFORT L AMAURY	38 RUE DE PARIS	15/10/2014
MONTFORT L AMAURY	38 RUE DE PARIS	15/10/2014
MONTFORT L AMAURY	38 RUE DE PARIS	15/10/2014
NEAUPHLE LE VIEUX		07/04/2014
NEAUPHLE LE VIEUX	9 RUE AUX MOUTONS	07/07/2014
ORGERUS	29 RUE DE LA MARE MONTIGNY	21/01/2014
ORGERUS	LA VALATTERIE	24/03/2014
ORGERUS	27 RUE DU BOIS CARRE	21/05/2014
ORGERUS	8 RUE DU STADE	24/02/2014
ORGERUS	3 RUE DE L AUNAY	11/04/2014
ORGERUS	42 RUE DU MOUTIER	05/12/2014
ORGERUS	LA VALATTERIE	24/06/2014
ORGERUS	27 RUE DU BOIS CARRE	25/07/2014
ORGERUS	4 RUE LEGENGRE	25/11/2014
ORGERUS	4 RUE LEGENDRE	25/11/2014



Commune	Adresse Complète	Date facture
ORGERUS	27BIS RUE DU BOIS CARRE	03/12/2014
OSMOY	7 PLACE DES TILLEULS	07/07/2014
OSMOY	7 PLACE DES TILLEULS	07/07/2014
OSMOY	2 PLACE DES TILLEULS	20/11/2014
OSMOY	2 CH DE LA MARE A JEAN	12/09/2014
OSMOY	2 CH DE LA MARE A JEAN	18/09/2014
OSMOY	2 CH DE LA MARE A JEAN	18/09/2014
RICHEBOURG	25B ROUTE DE HOUDAN	25/03/2014
RICHEBOURG	27 ROUTE DE HOUDAN	25/03/2014
RICHEBOURG	27 ROUTE DE HOUDAN	25/06/2014
RICHEBOURG	27 ROUTE DE HOUDAN	25/06/2014
SAULX MARCHAIS	CHEMIN DES SABLONS	21/01/2014
SAULX MARCHAIS	RUE DE LA TUILERIE	21/01/2014
SAULX MARCHAIS	21 RUE DE ROUET	02/06/2014
SAULX MARCHAIS	41 RUE DE L EGLISE	18/02/2014
SAULX MARCHAIS	48 RUE DE LA TUILERIE	21/01/2014
SAULX MARCHAIS	48B RUE DE L EGLISE	22/05/2014
SAULX MARCHAIS	6 RUE DE L EGLISE	09/07/2014
SAULX MARCHAIS	44 RUE DE L EGLISE	27/08/2014
SAULX MARCHAIS	48 RUE DE LA TUILERIE	23/06/2014
SAULX MARCHAIS	12 RUE DE ROUET	23/09/2014
SAULX MARCHAIS	RUE DE LA TUILERIE	23/07/2014
SAULX MARCHAIS	31 CH DES SABLONS	27/08/2014
SAULX MARCHAIS	RUE DE ROUET	31/10/2014
SAULX MARCHAIS	41 RUE DE LEGLISE	19/11/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	5 RUE DES CENT ARPENTS	21/01/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	CH DE LA VALLEE YART	25/02/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	14 BIS RUE DE LA MAIRIE	15/10/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES CENT ARPENTS	23/07/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES CENT ARPENTS	27/08/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	STATION EPURATION	23/09/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DU HAUT BOUTRON	30/10/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DU HAUT BOUTRON	30/10/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES CENT ARPENTS	22/09/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	22/09/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	22/09/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	22/09/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	10/10/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	10/10/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DU HAUT BOUTRON	30/10/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	19/11/2014
ST GERMAIN DE LA GRANGE	RUE DES MARETTES	03/12/2014
ST LAMBERT DES BOIS	9 CLOS DE L'AUNAY	17/01/2014
ST REMY L HONORE	RUE DYTTE	15/01/2014
ST REMY L HONORE	14 RUE DYTTE	16/01/2014
T REMY L HONORE	26 BIS RUE DE LA BORNE	31/01/2014
ST REMY L HONORE	16 RUE SAINT NICOLAS	14/01/2014
ST REMY L HONORE	4 BIS RUE DE LA MARE	30/04/2014
ST REMY L HONORE	3 RUE DE LA MARE	16/10/2014
ST REMY L HONORE	3 RUE DU BORDEAU	27/08/2014
ST REMY L HONORE	3 RUE DE LA PAIX	23/10/2014



Commune	Adresse Complète	Date facture
ST REMY L HONORE	CH DES AMONTOIRS	24/09/2014
ST REMY L HONORE	14 RUE DYTTE	24/10/2014
ST REMY L HONORE	3 RUE DE LA MARE	30/10/2014
ST REMY L HONORE	3 RUE DE LA MARE	23/10/2014
ST REMY L HONORE	RUE DE LA MARE	20/11/2014
ST REMY L HONORE	RUE DE LA MARE	12/11/2014
ST REMY L HONORE	3 RUE DE LA MARE	20/11/2014
TACOIGNIERES	28 TER RUE DES VIGNES	21/01/2014
TACOIGNIERES	55 RUE DES VIGNES	25/03/2014
TACOIGNIERES	50 RUE DES VIGNES	12/09/2014
THOIRY	RUE DE LA PORTE SAINT MARTIN	11/02/2014
THOIRY	RUE DE LA MARE AGRAD	12/02/2014
THOIRY	RUE DE LA MARE AGRAD	12/02/2014
THOIRY	LE PETIT MONT	26/03/2014
THOIRY	16 RUE DES VIGNETTES	31/03/2014
THOIRY	RTE SEPTEUIL	25/03/2014
THOIRY	LE PETIT MONT	25/03/2014
THOIRY	28 RUE DE LA PORTE SAINT MARTIN	28/11/2014
THOIRY	LE CLOS DE VILLARCEAUX	30/10/2014
THOIRY	14 rue de la couture	23/10/2014
VICQ	LA BARDELLE	25/03/2014
VICQ	LA BARDELLE	25/03/2014
VICQ	11 CH DU LAVOIR	12/09/2014
VICQ	RUE DE LA CROIX FERON	27/08/2014
VICQ	1 CHEMIN DE MONTFORT	13/10/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	17/01/2014
VILLIERS LE MAHIEU	3 RUE DES LONGS CHAMPS	27/02/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	25/02/2014
VILLIERS LE MAHIEU	6 RUE DU PONT D AULNE	25/03/2014
VILLIERS LE MAHIEU	2 RUE DES PRES	31/03/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	27/08/2014
VILLIERS LE MAHIEU		10/04/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	13/05/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	16/04/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	21/07/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	21/07/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	12/06/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	12/06/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	23/07/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DES CLOS	26/08/2014
VILLIERS LE MAHIEU	RUE DU PONT D AULNE	19/11/2014



14.7 DÉTAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

78020001 - 780200 - SIRYAE - EAU POTABLE

Libellé	Code donnée	Valeur
PARTIE A		
Plan du réseau		15
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	NET_002	OUI
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	DEC_021	OUI
Total Partie A :		15
PARTIE B		
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		0
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	DEC_026	OUI
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	DEC_049	OUI
Informations structurelles		15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	NET_026	880,357
Linéaire de réseau eau potable au 31/12	NET_003	884,442
Connaissance de l'âge des canalisations		15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12	NET_027	884,02
Linéaire de réseau eau potable au 31/12	NET_003	884,442
Total Partie B :		30
PARTIE C		
Localisation des ouvrages annexes		10
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	DEC_023	OUI
Existence inventaires des pompes et équipements électromécaniques		10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	DEC_027	OUI
Localisation des branchements		10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	DEC_025	OUI
Document avec caractéristiques du ou des compteurs d'eau de chaque branchement		10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	DEC_028	OUI
Secteurs où sont réalisés les recherches de perte d'eau		10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	DEC_029	OUI
Localisation et identification des interventions		10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	DEC_030	OUI
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	DEC_016	OUI
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	DEC_034	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux		5
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	DEC_037	OUI
Total Partie C :		75
VALEUR DE L'INDICE		120



14.8 DÉMARCHE DE MANAGEMENT QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT SAUR

Le système de Management QSE intégré : Notre Compétence, Votre Garantie



Le Pôle Eau et Assainissement de Saur en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et des autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 12 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités qu'il s'agisse :

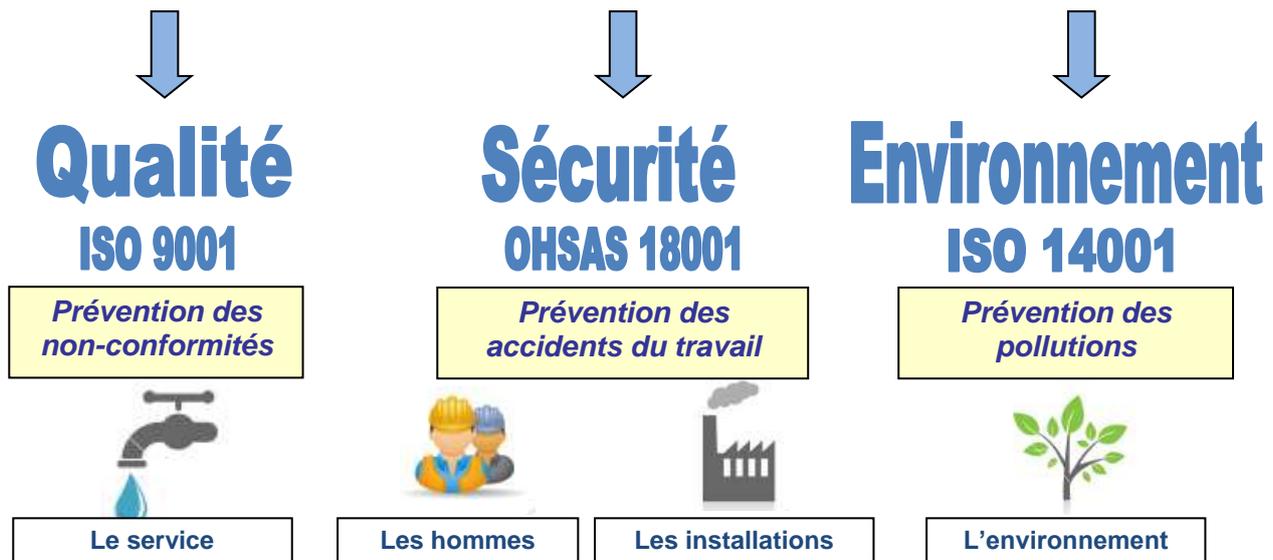
- des **risques qualité** associés à un non respect de ces obligations contractuelles,
- des **risques sanitaires** associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- des **risques environnementaux** associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- des **risques en matière de santé et de sécurité** de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routier ou des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers de l'Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations, met en place des plans d'amélioration, mesure la satisfaction des clients et des consommateurs et assure un traitement efficace et rapide des réclamations.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité à réagir dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles qu'ARS, préfectures, pompiers,...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,
- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.



Le Pôle eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.

Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,...) ou la préservation des ressources en eau.

De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets,...
- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...



14.9 LES MOYENS SAUR

Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télérélevé et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

14.10 ORGANISATION DE L'ASTREINTE

Pour satisfaire l'attente légitime de ses clients, SAUR répond chaque jour davantage à un impératif de qualité. Désormais, nos clients nous jugent sur notre capacité à gérer et dominer l'imprévu, c'est-à-dire sur notre aptitude à anticiper les risques.

La politique de qualité et de sécurité est un axe fort du Groupe SAUR. Le recensement de toutes les situations à risque fait l'objet d'une analyse systématique et permet :

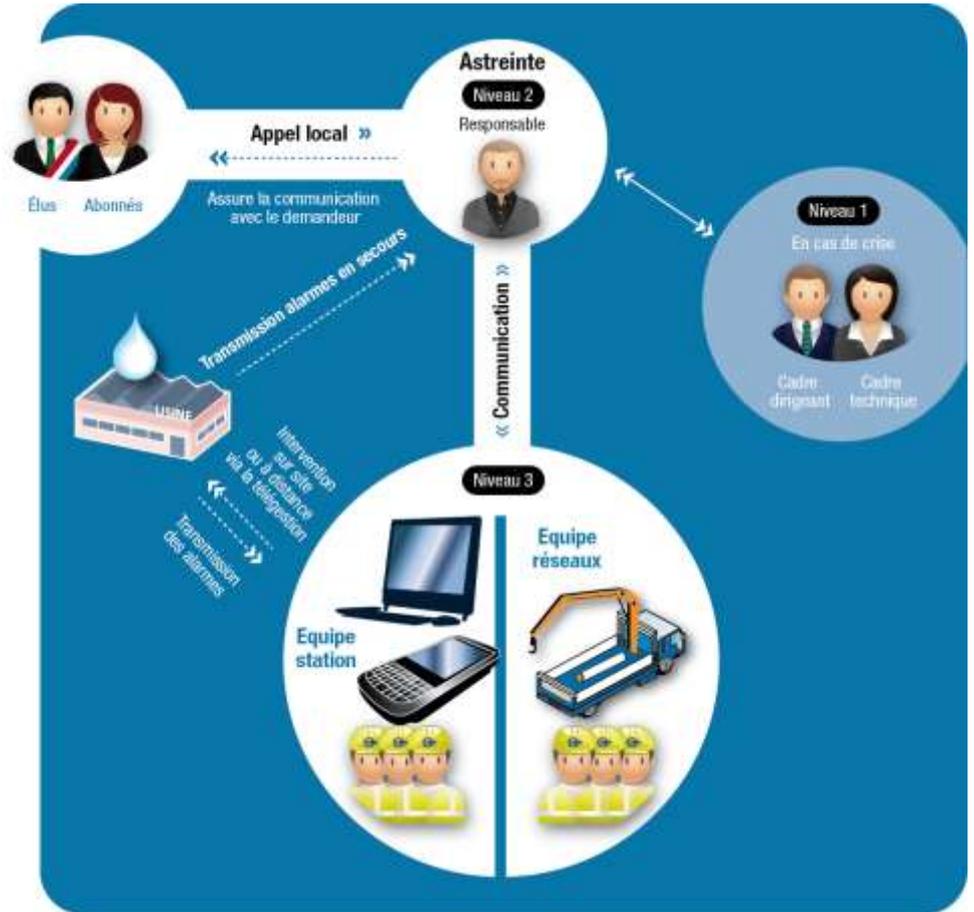
- ▶ De réduire les causes internes d'accident ;
- ▶ De limiter les effets des événements externes ;
- ▶ De préparer les dispositions à adopter en cas de situation d'urgence.

L'organisation de notre astreinte vise en conséquence à maintenir en toute occasion et à tout moment le même niveau de prestation et de qualité, en garantissant la continuité du service.



SOS :

Un numéro de téléphone unique permet de joindre le service d'astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au **01 77 78 80 09**



L'astreinte est assurée alternativement par roulement de 5 à 6 semaines. Un planning semestriel veille à préserver la sécurité du personnel d'intervention, notamment en termes de fatigue accumulée. L'astreinte est renforcée dès que nécessaire et notamment en période hivernale sujette aux casses (gel et dégel).

La permanence s'articule entre 3 niveaux comme suit.

► **L'encadrement (niveau I)**

Le Niveau I comprend deux cadres, joignables à tout moment par téléphone, l'un technique à l'échelle du Centre Ile de France et l'autre dirigeant à l'échelle de la Région Grand Est.

Le niveau I technique, membre de l'encadrement du Centre, est à la disposition des équipes d'astreinte du Secteur pour, lorsque la situation l'exige, apporter un renfort technique (chimistes, ingénierie industrielle, moyens techniques, etc.) ou administratif et juridique (Préfectures et autres services de l'Etat et collectivités territoriales, police de l'eau, huissiers, experts, etc.) en mobilisant des moyens supplémentaires à l'échelle du Centre.

Un niveau supplémentaire, le niveau I « dirigeant », mis en place depuis mai 2011, à l'échelle régionale, coordonne la gestion des situations de crise. Le directeur technique régional et les directeurs de centre en font partie.

► **La veille téléphonique (niveau II)**

Le niveau II est chargé de répondre 24 heures sur 24 aux appels téléphoniques des administrés sur le numéro d'urgence SAUR **01 77 78 80 09**, et transmet les demandes d'intervention aux agents mobilisés en niveau III.



► L'intervention (niveau III)

Cette permanence est assurée par les agents des secteurs. Ils interviennent chez les abonnés en cas de fuite avant compteur, ainsi que sur le réseau et la voie publique en cas de dysfonctionnement (casse de canalisation, réseau d'eaux usées bouché, etc.) ou de gêne importante à la circulation (affaissement, plaque d'égout cassée etc.). Ils réceptionnent 24 heures sur 24 les alarmes des télésurveillances et se déplacent sur site en cas de problème. Un électromécanicien intervient en soutien en cas de dysfonctionnement électrique nécessitant une connaissance approfondie ou une habilitation électrique plus poussée.

Le niveau III a été renforcé en mai 2011 par la création à l'échelle régionale d'une astreinte « informatique industrielle ». Un automaticien est joignable 24 heures sur 24, par l'électromécanicien d'astreinte, en cas de problème majeur sur les automates et supervisions pour diagnostic de première intervention, prise en main à distance ou déplacement pour les cas les plus critiques.

14.11 SITE INTERNET



www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

En Septembre 2005, Saur a ouvert une « Agence en Ligne » accessible sur www.saur.com, à partir de l'Espace Client Saur France.

Notre site www.saurclient.fr est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

Comment faire pour

- Vous abonner
- Nous contacter
- Vérifier votre consommation
- Opter pour l'e-facture
- Vous informer sur la qualité de votre eau
- Résilier votre abonnement

> Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- Modifier leur adresse de facturation
- Modifier leurs identifiants de connexion
- Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires
- Modifier leur mode de paiement
- Communiquer le relevé de leur compteur
- Souscrire à un nouvel abonnement
- Résilier leur abonnement en cours
- Demander une fermeture temporaire de branchement
- Demander un devis pour un branchement
- Régler leur facture par carte bancaire
- Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- Nous adresser un mail
- Recevoir un mail lors de la relève de leur compteur
- Différer le prélèvement de leur facture de solde

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

> Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...)
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées)
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).



> Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- ▶ des conseils pratiques,
- ▶ un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- ▶ des réponses aux questions les plus fréquentes,
- ▶ l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- ▶ les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- ▶ un simulateur de consommation.

En savoir plus

-  **Votre règlement**
Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture
-  **Votre facture**
Pour mieux comprendre votre facture
-  **Votre compteur**
Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible
-  **Vous et l'Eau**
Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation

> Partenariat avec Websourd et HandiCaPZéro

▶ WebSourd

WebSourd a développé une gamme de services de mise en relation entre la personne sourde et son environnement sur la base d'un concept de Visio-Interprétation qui donne accès à un interprète en langue des signes à distance ou un vélotypiste, par l'intermédiaire d'une connexion haut débit, d'une Webcam et d'un micro : [Elision Contact](#).

La personne sourde ne pouvant téléphoner à un numéro d'appel, se connecte sur le site www.saurclient.fr et peut accéder à nos services à travers une interface web sur une page d'accueil internet qui la met en relation avec un conseiller Saur via un interprète. L'internaute sourd choisit son mode de communication lorsqu'il se connecte (Langue des Signes Française ou écrit). En cas d'appel, c'est l'interprète WebSourd qui contacte le conseiller Saur.

▶ HandiCaPZéro

Grâce à notre partenariat avec l'association HandiCaPZéro, nous adaptons gratuitement nos supports écrits en caractères agrandis ou en braille. Le service « Confort de lecture », en ligne sur www.handicapzero.org, permet à nos clients de prendre connaissance des documents écrits de manière autonome en choisissant les options d'écran ou de lecture audio les mieux adaptées.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

Accessibilité

websourd
EN SIGNE D'OUVERTURE

▶ Personnes sourdes
ou malentendantes
Un interprète échange avec
vous en LSF ou par écrit



Cliquez ici

▶ HandiCapZéro
Adaptation des documents
pour les personnes malvoyantes





14.12 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2014 accompagnée, si nécessaire, d'un bref commentaire de leur objet.

Cette veille n'a pas pour ambition d'être exhaustive, mais simplement d'attirer votre attention sur les principaux textes qui depuis notre précédent rapport annuel peuvent, notamment, avoir une influence sur le service ou des incidences contractuelles. A cet effet, votre délégué reste à votre disposition pour toute information et discussion avec vous sur les conditions d'intégration éventuelles de ceux-ci dans nos obligations.

Les textes que nous avons sélectionnés à votre attention sur l'année 2014 sont les suivants.

PLANIFICATION

- Un décret (***n° 2014-722 du 27 juin 2014 relatif aux comités de bassin***) crée, au sein du collège des usagers des comités de bassin, trois sous-collèges représentatifs des catégories d'usagers. Il modifie par ailleurs l'article D.213-19 du code de l'environnement relatif à l'élection du président du comité de bassin (éligibilité limitée aux représentants des collectivités territoriales et aux personnes qualifiées) et instaure l'élection de trois vice-présidents, élus par l'ensemble du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et du collège des usagers pour trois ans. Il modifie l'article D.213-20 du code de l'environnement pour encourager l'assiduité aux séances du comité de bassin.
- Un arrêté (***du 6 novembre 2014 portant approbation de la convention type relative à la coopération entre l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et les agences de l'eau***) vient approuver la convention visant à formaliser et renforcer la coopération entre l'ONEMA et les agences de l'eau afin de poursuivre leurs objectifs communs pour la connaissance et la gestion des milieux aquatiques.
- Un décret (***n° 2014-1510 du 15 décembre 2014 portant diverses modifications des procédures d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et d'octroi de l'autorisation prévue par le II de l'article L.411-3 du code de l'environnement***) harmonise diverses dispositions relatives à la simplification du droit et à la participation du public dans le domaine de l'environnement.

La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives et du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement ainsi que l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 sont venues simplifier l'action de l'administration et favoriser la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Le décret procède à l'adaptation des dispositions réglementaires correspondantes dans le code de l'environnement et le code général de la propriété des personnes publiques. Ces adaptations concernent les procédures d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi que les conditions d'octroi de l'autorisation d'introduction dans le milieu naturel de spécimens appartenant à des espèces animales non domestiques ou à des espèces végétales non cultivées.

- Un arrêté (***du 18 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux***) est venu ajuster le contenu du SDAGE, notamment : un certain nombre de documents viennent le compléter (présentation synthétique relative à la gestion de l'eau à l'échelle du bassin, résumé du programme de surveillance, dispositif de suivi, ... ; un « résumé présentant la démarche d'adaptation au changement climatique pour le bassin » devra être inséré ; de nouvelles orientations y figurent.
- Un décret (***n° 2014-1578 du 23 décembre 2014 relatif à la prise en compte des substances dangereuses pour l'environnement dans le calcul de l'assiette de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique***), en application de la loi de finances pour 2012, est venu définir les substances dangereuses pour l'environnement (nouvel élément constitutif de la pollution prise en compte dans la redevance pollution de l'eau d'origine non domestique).
Ce décret pose donc les catégories de substances concernées, les modalités de détermination de la quantité de substances dangereuses pour l'environnement ajoutée dans le milieu naturel qui sert



d'assiette pour le calcul du montant de la redevance ainsi que le seuil à partir duquel un suivi régulier des rejets doit être mis en place par les personnes assujetties.

REMARQUE CONTEXTE 2015 : Les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et les nouveaux plans de gestion sur l'eau, les risques d'inondation et le milieu marin sont soumis au public et aux assemblées locales dans le cadre d'une vaste consultation organisée jusqu'au 18 juin 2015 pour chacun des douze bassins.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et programmes de mesures (PDM) élaborés en 2009 doivent être mis à jour et publiés au Journal officiel avant fin 2015.

Une vaste consultation a été ouverte le 19 décembre 2014, et jusqu'au 18 juin 2015, pour l'ensemble des sept bassins hydrographiques de France métropolitaine et des cinq bassins d'outre-mer. Ces documents de planification fixeront pour six ans (2016-2021) les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre un bon état des eaux et répondre aux exigences de trois directives européennes : la directive-cadre sur l'eau de 2000 (DCE), la directive "inondations" de 2007 et la directive cadre de "stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) de 2008.

Le public est conduit à s'exprimer via un questionnaire sur l'adaptation au changement climatique, l'urbanisation dans les zones inondables ou encore la réduction des toxiques dans l'eau. En parallèle, la parole est donnée aux collectivités territoriales et aux acteurs institutionnels (conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, Comité national de l'eau, Conseil supérieur de l'énergie, établissements publics territoriaux de bassin, chambres consulaires, organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des établissements publics des parcs nationaux concernés) pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 20 avril prochain. Il appartiendra aux comités de bassin d'analyser les avis ainsi recueillis et le cas échéant, d'amender ou compléter les projets avant leur adoption définitive, à l'automne 2015.

GESTION DE LA RESSOURCE

- Une instruction (**DGS/EA4/2013/413 du 18 décembre 2013 concernant l'application de l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine**) précise les modalités de demande et d'octroi de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine en application de l'arrêté du 25 novembre 2003 et les informations à transmettre au Ministère chargé de la santé en vue de l'information de la Commission européenne conformément aux dispositions de la directive n°98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Les conditions d'élaboration d'un bilan national sur les dérogations octroyées en France au cours des dix dernières années sont également détaillées.
- Un arrêté (**du 11 avril 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement**) modifie une partie de la définition de la « zone de mélange » (Article 1. II – 5°) :

La phrase : « Cette zone est proportionnée et limitée à la proximité du point de rejet et ne compromet pas le respect des normes de qualité environnementales sur le reste de la masse d'eau » est remplacée par la phrase :

« Cette zone est :

a) Limitée à la proximité du point de rejet ;

b) Proportionnée, eu égard aux concentrations de polluants au point de rejet et aux conditions relatives aux émissions des polluants figurant dans les réglementations préalables, telles que des autorisations, visées à l'article 11, paragraphe 3, point g, de la directive 2000/60/CE et dans toute autre législation pertinente, conformément à l'application des meilleures techniques disponibles et à l'article 10 de la directive 2000/60/CE, en particulier après le réexamen de ces autorisations préalables, et ne compromet pas le respect des normes de qualité environnementales sur le reste de la masse d'eau ». (JO du 16/05/2014)

- Un arrêté (**du 11 avril 2014 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2010 établissant la liste des substances prioritaires et fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement**) ajoute un second alinéa à l'article 2 de l'arrêté du 8 juillet 2010 qui détermine le champ d'application des substances devant faire l'objet d'une réduction progressive, voire un arrêt pour les substances dangereuses prioritaires : « Les mesures de réduction mises en œuvre doivent permettre d'éviter que les concentrations des substances qui ont tendance à s'accumuler dans les sédiments et/ou le biote augmentent de manière significative dans ces compartiments du milieu aquatique. Une attention particulière sera portée aux substances n° 2, 5, 6, 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 28 et 30 figurant à l'annexe du présent arrêté ». (JO du 16/05/2014)



- Un arrêté (**du 17 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement**) fixe les niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0 (rejets dans les eaux douces de surface), 3.2.1.0 (entretien des cours d'eau et canaux) et 4.1.3.0 (dragages et/ou rejets en mer) de la nomenclature Eau.

En particulier, lorsque, pour apprécier l'incidence de l'opération sur le milieu aquatique (ou pour apprécier l'incidence sur le milieu aquatique d'une action déterminée), une analyse est requise en application du décret nomenclature, la qualité des sédiments marins ou estuariens est appréciée au regard des seuils de la rubrique 4.1.3.0 de la nomenclature dont les niveaux de référence N 1 et N 2 sont précisés dans les tableaux II et III de l'arrêté du 9 août 2006.

Le présent arrêté remplace ledit tableau III "Niveaux relatifs aux composés traces (en mg/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm)" par :

- un tableau III fixant les niveaux relatifs aux polychlorobiphényles (PCB - désormais en ?g/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm) ;
- un tableau III *ter* déterminant les niveaux relatifs au tributylétain (TBT - dorénavant en ?g/kg de sédiment sec analysé sur la fraction inférieure à 2 mm). Ces modifications entrent en vigueur le 30 juillet 2014. (JO du 29/07/2014)

- Un arrêté (**du 17 juin 2014 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation**) met à jour certains articles de l'arrêté du 2 février 1998 compte tenu des nombreuses modifications intervenues (suppression, modification, codification) dans les textes et codes cités en référence par ceux-ci. (JO du 05/07/2014)

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- Un arrêté (**du 7 janvier 2014 relatif aux modalités d'analyse et d'étiquetage et aux conditions de détention des appareils contenant des PCB**) fixe les prescriptions minimales à respecter pour la détention d'appareils contenant des PCB ainsi que les modalités d'analyse du fluide et d'étiquetage des appareils. Entrée en vigueur : 01/04/2014. (JO du 18/01/2014)
- Un arrêté (**Arrêté du 14 janvier 2014 relatif au contenu et aux modalités de la déclaration d'appareils contenant des PCB**) fixe le contenu et les modalités de la déclaration des appareils auprès de l'inventaire national exploité par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) prévue à l'article R. 543.27 du code de l'environnement. Entrée en vigueur : 01/04/2014. (JO du 22/01/2014)
- Un décret (**N°2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, en vigueur au 1er juin 2015**) modifie la nomenclature des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses pour tenir compte des dispositions issues de la directive « Seveso 3 », et du Règlement 1272/2008 du 31 décembre 2008 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et des mélanges.

Au final, au 1er juin 2015, seront notamment créées 90 rubriques 4XXX et modifiées les rubriques 2717, 2760, 2770, 2790, 2792, 2793, 2795, 2970.

Par ailleurs, seront intégrés pour chacune des rubriques concernées des seuils hauts, ou des seuils bas, ou des dépassements à la règle de cumul définie à l'article R.511-11 du Code de l'environnement.

- Un arrêté (**du 28 avril 2014 relatif à la transmission des données de surveillance des émissions des installations classées pour la protection de l'environnement**) vise à rendre l'utilisation du site GIDAF obligatoire pour la transmission des données de surveillance des émissions en lieu et place de la transmission par papier. La prescription couvre l'auto-surveillance et les contrôles externes. Entrée en vigueur de l'arrêté : 1er janvier 2015. (JO du 15/05/2014)
- Un arrêté (**du 12 août 2014 fixant pour l'année 2014 le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-5 du code de l'environnement**) fixe, pour l'année 2014, le barème hors taxes des redevances instituées par l'article L. 554-5 du code de l'environnement pour financer le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr référençant les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leurs endommagements lors de travaux tiers.



Pour rappel, cette redevance vise les exploitants des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques de toutes catégories (notamment les réseaux électriques, de gaz, de communications électroniques, d'eau potable, d'assainissement, de matières dangereuses, de chaleur, ferroviaires ou guidés) ainsi que les prestataires de service auxquels les maîtres d'ouvrage et les exécutants de travaux peuvent avoir recours pour l'élaboration et le suivi des déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux. (JO du 20/08/2014)

SURVEILLANCE

- Une instruction du Gouvernement (**du 17 février 2014 relative à l'articulation entre la directive cadre sur l'eau (DCE) et la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)**) vise à établir les modalités d'articulation entre les directives DCE et DCSMM.
- Une instruction du Gouvernement (**du 20 octobre 2014 relative à la mise en œuvre, dans les domaines de la police de l'eau, de la nature et des sites, de l'ordonnance 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement**) précise les modalités de mise en œuvre des décrets qui – en application de l'ordonnance du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement – fixent les conditions du commissionnement des inspecteurs de l'environnement et de la transaction pénale.

GESTION DU SERVICE

- Un arrêté (**du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement**) modifie plusieurs indicateurs permettant de suivre les performances sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
- Un décret (**n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique**) pose les obligations, notamment d'information, que les membres des collèges d'une autorité administrative indépendante, les personnes titulaires de fonctions exécutives locales et les personnes chargées d'une mission de service public, doivent suivre lorsqu'ils s'estiment dans une situation de conflit d'intérêts.
La notion de conflit d'intérêts est définie par l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013, auquel le décret vient en application, comme : « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».
- Un décret (**n° 2014-274 du 27 février 2014 modifiant le décret no 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau**) modifie la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau afin de tenir compte des évolutions de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Un arrêté (**du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux**) modifie le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux (CCAG Travaux) dans la poursuite de l'objectif de « réduire et de mieux encadrer les délais contractuels de production du décompte général définitif (DGD) ». Ainsi :
 - Les délais encadrant l'élaboration du DGD sont réduits : l'entreprise a 30 jours (anc. 45) pour remettre son projet de décompte final à la personne publique, qui aura, à son tour, 30 jours (anc. 40) pour notifier le décompte général. A compter de cette notification, l'entreprise aura de nouveau 30 jours (anc. 45) pour signer et notifier le décompte général qui deviendra dès lors Décompte Général et Définitif.
 - Un DGD tacite est institué : Si la personne publique ne notifie pas son décompte général dans le délai de 30 jours, alors l'entreprise lui notifie un projet de décompte général signé. La personne publique a, alors, 10 jours pour notifier le décompte général et, à défaut, le projet de décompte général signé par l'entreprise devient alors DGD.
- Une instruction du Gouvernement (**du 04 mars 2014 relative à l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau suite à l'article 28 de la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes**) le champ



d'application, le calendrier et les modalités de l'expérimentation prévue par l'article 28 de la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes. Cet article introduit, pour les collectivités qui le souhaitent, la possibilité d'une expérimentation en vue de « favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau ».

- Une loi (**n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation**) tend à rééquilibrer les relations entre les consommateurs et les professionnels. Elle introduit les actions de type « class action » ou actions de groupe qui permettent à une association de consommateurs d'exercer des recours en cas de pratiques abusives ou anticoncurrentielles. Les associations de consommateurs peuvent ainsi obtenir des décisions de justice en lieu et place des consommateurs, lesquels pourront a posteriori bénéficier de la décision rendue sans avoir besoin d'exercer leur recours individuellement. D'autre part la loi dite « loi HAMON » vise à améliorer l'information des consommateurs, faciliter la résiliation des contrats par les consommateurs dans de nombreux domaines (téléphonie, banques, assurances, ...). C'est à ce titre que les règlements de service eau et assainissement sont concernés (en tant que « contrats conclus à distance et hors établissement »).
- Une directive (**2014/55/UE du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics**) prévoit le recours à la facturation électronique pour les factures émises à l'issue de l'exécution d'un marché auquel s'applique la directive 2009/81/CE, 2014/23/UE, 2014/24/UE ou 2014/25/UE. A ce titre, une norme européenne devra être élaborée pour le modèle sémantique de données des éléments essentiels d'une facture électronique. Les Etats ont jusqu'au 27 novembre 2018 pour transposer cette directive au sein de leur droit interne.
- Un décret (**n°2014-627 du 17 juin 2014 relatif aux travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution**) simplifie les procédures, applicables en matière de travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution, pour tenir compte d'expérimentations réalisées de la mi-2011 à la mi-2013. Il améliore le fonctionnement et l'ergonomie du guichet unique « réseaux-et-canalisation.gouv.fr », afin d'en augmenter l'efficacité et encadre la dématérialisation des déclarations préalables aux travaux. Les réseaux électriques aériens à conducteurs isolés visibles bénéficient d'une exemption d'enregistrement sur le guichet unique lorsque les travaux effectués dans leur voisinage sont dispensés des obligations relatives à la prévention du risque électrique prévues par le code du travail. Les travaux d'entretien ordinaire le long des réseaux aériens ou souterrains peuvent être dispensés de déclaration préalable à condition que l'exploitant et le responsable de projet aient signé une convention portant notamment sur la sécurité et que la couverture géographique de cette convention comprenne la zone des travaux. Pour les travaux de très faible emprise, le marquage ou le piquetage individuel des ouvrages peut être remplacé par un marquage ou piquetage du périmètre de la zone d'intervention. Les investigations complémentaires, opérations à caractère obligatoire menées en amont du chantier et visant à mieux connaître l'emplacement des réseaux avant d'engager les travaux, sont distinguées des opérations de localisation facultatives, effectuées à l'initiative des responsables de projets. Enfin, l'obligation d'information du maire par les exploitants de réseaux sur les programmes de travaux sur la voirie est étendue aux informations portant sur la réalisation d'investigations complémentaires lorsque celles-ci sont obligatoires, afin que le maire puisse assurer une meilleure coordination de ces opérations entre les maîtres d'ouvrage concernés et encourager leur mutualisation.

OBSERVATIONS : Ce décret s'inscrit dans le cadre de la profonde réforme engagée par l'Etat nommée « Réforme Anti Endommagement » ou « construire sans détruire » depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ». Son objectif est d'obtenir une amélioration de la cartographie des réseaux et ce dans un but de réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux, au bénéfice de la sécurité des intervenants, des riverains, des biens, de la protection de l'environnement et de l'économie des projets.

La réforme introduit de nouvelles obligations et modifie substantiellement la répartition des responsabilités entre les différents acteurs.

Sur le service d'eau, elle génère pour la collectivité l'obligation de se conformer à cette réglementation lorsqu'elle réalise des travaux en régie sur ce réseau ou l'obligation d'inscrire dans les CCTP des marchés publics de travaux les nouvelles obligations et notamment de procéder au géoréférencement en classe A (précision x,y,z < 40 cm) des ouvrages neufs ou réhabilités.

Dans le cadre de la délégation de service public, elle génère des obligations qui mobilisent des moyens supplémentaires et des coûts :

- L'adhésion au guichet unique, Il s'agit d'une plateforme internet qui est le répertoire des exploitants permettant aux responsables de travaux de déclarer leurs chantiers et la mise à jour régulière de la cartographie,



- Des nouvelles procédures pour la conduite des chantiers, qui visent notamment à localiser très précisément les ouvrages souterrains lors de chaque intervention effectuée sur le réseau,
- L'amélioration progressive de la cartographie vers un géo-référencement des ouvrages neufs ou réhabilités avec une précision de classe A (précision en X, Y, Z de 40 cm).
- Une instruction (***Instruction du 22 juillet 2014, avis du Directeur Départemental des Finances Publiques sur la durée des délégations de service public (décision Commune d'Olivet)***) établie la méthode que doivent suivre les directeurs départementaux des finances publiques pour rendre leur avis sur la validité des délégations de service public dans les domaines de l'eau, l'assainissement et les déchets qui dépassent la durée maximale de 20 ans.
- Une ordonnance (***n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique***) prévoit la généralisation de la facturation électronique d'ici 2020. Ainsi, devront, y compris pour leurs contrats en cours d'exécution, transmettre leurs factures sous forme électronique les titulaires et sous-traitants (admis au paiement direct) de contrats conclus par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics à compter du :
 - 1^{er} janvier 2017 pour les grandes entreprises
 - 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises de taille intermédiaire
 - 1^{er} janvier 2019 pour les petites et moyennes entreprises
 - 1^{er} janvier 2020 pour les micro-entreprises

Par conséquent, tous les acheteurs publics devront – à compter du 1^{er} janvier 2017 – être à même d'accepter et traiter les factures électroniques transmises, par les titulaires ou sous-traitants admis au paiement direct de leurs contrats.

- Un décret (***n° 2014-1109 du 30 septembre 2014 portant application des dispositions de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, renforçant les moyens de contrôle de l'autorité administrative chargée de la protection des consommateurs et adaptant le régime de sanctions***) met en œuvre les dispositions prévues par le chapitre V de la loi relative à la consommation qui concerne la modernisation des moyens de contrôle et des pouvoirs de sanctions de l'autorité administrative chargée de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Pour tirer les conséquences de la modernisation des moyens de contrôle des agents en charge de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes à laquelle la loi consommation a procédé, le texte rassemble l'ensemble des modifications des dispositions réglementaires afférentes à ces pouvoirs, en ce qui concerne la protection économique du consommateur (livre Ier du code de la consommation), la sécurité et la conformité des produits (livre II du code de la consommation) ainsi qu'en matière de concurrence (livre IV du code de commerce).

Ce texte permet également la mise en place de la nouvelle procédure de sanction administrative prévue par la loi consommation, en remplacement d'un certain nombre d'infractions pénales ; il procède parallèlement à l'abrogation des peines contraventionnelles afférentes à des infractions dépenalisées par cette loi.

- Une ordonnance (***n°2014-1328 du 6 novembre 2014 relative à la communication des avis préalables***) permet à l'auteur d'une demande de « *décision administrative individuelle créatrice de droits* », d'obtenir la communication des documents préparatoires à cette décision. Au cours de la procédure d'instruction de sa demande, son auteur pourra ainsi, à certaines conditions, avoir communication des documents qui vont éclairer l'administration appelée à décider.
- Une ordonnance (***n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique***) modifie l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Elle entre en vigueur "dans un délai d'un an à compter de sa publication au Journal officiel de la République française pour l'Etat et ses établissements publics et de deux ans pour les autres autorités administratives". Désormais, "l'utilisateur peut, à condition de s'identifier, adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document ou une information à une autorité administrative, ou lui répondre par la même voie". Dès lors, "cette autorité administrative est régulièrement saisie et traite la demande, la déclaration, le document ou l'information sans qu'il lui soit possible de demander à l'utilisateur la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme". Ce droit s'accompagne de "l'obligation, pour les autorités administratives, de mettre en place des téléservices, étant précisé que l'obligation qui est faite aux administrations de mettre en place un téléservice doit s'entendre comme la mise à disposition d'une simple adresse de messagerie électronique dédiée afin de recevoir des courriels des usagers. En l'absence de téléservices, l'utilisateur pourra utiliser tout moyen électronique pour saisir l'administration".



En outre, les administrations peuvent répondre par voie électronique aux demandes d'information ainsi qu'aux autres envois reçus par voie électronique, sauf refus exprès de l'utilisateur.

- Un article (**article 40 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives**) prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, notamment, confier à un organisme public ou privé – après avis conforme du comptable public – l'encaissement du revenu tiré des prestations assurées dans le cadre d'un contrat portant sur la gestion du service public de l'eau, du service public de l'assainissement ou de tout autre service public.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Une loi (**n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles**) vise trois objectifs : Clarifier les responsabilités des collectivités territoriales et de l'Etat ; Conforter les dynamiques urbaines en affirmant le rôle des métropoles ; Définir les transferts et la mise à disposition des agents de l'Etat et à la compensation des transferts de compétences de l'Etat.

Elle a notamment pour objet de baisser le seuil de création des communautés urbaines, renforcer les compétences des différents EPCI à fiscalité propre (Communauté de communes, Communauté d'agglomération, Communauté urbaine, Métropole), affirmer le développement des métropoles

- Une directive (**2014/23/UE du 26 février 2014 sur l'attribution des contrats de concession**) a pour objet de mettre fin à l'insécurité juridique résultant, notamment, de l'absence de réglementation européenne et de législations nationales divergentes en matière de concessions. Toutefois, cette directive exclue, notamment, de son champ d'application le secteur de l'eau. Les Etats ont jusqu'au 18 avril 2016 pour transposer cette directive dans leur droit interne.
- Des directives (**2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et 2014/25/UE du 26 février 2014 relative à la passation des marchés par des entités opérant dans les secteurs de l'eau de l'énergie, des transports et des services postaux**) viennent abroger, respectivement, les directives 2004/18/CE et 2004/17/CE. Elles poursuivent notamment, un objectif de simplification et d'assouplissement des procédures d'achats publics et un objectif de faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

Elles viennent, notamment, réduire les délais des différentes procédures de passation, élargir le recours à la négociation, poser les critères du *in-house* et de la coopération public-public, ... Les Etats ont jusqu'au 18 avril 2016 pour transposer cette directive dans leur droit interne.

- Une loi (**n°2014-744 du 1er juillet 2014 permettant la création de sociétés d'économie mixte à opération unique**) crée une nouvelle forme d'entreprise publique locale : la Société d'économie mixte à opération unique (SEMOP). Ce dispositif permet à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales de lancer une procédure de publicité et mise en concurrence, en amont de la constitution de la société, pour désigner l'actionnaire opérateur économique (pouvant être actionnaire majoritaire) avec lequel la collectivité ou le groupement s'associera pour l'exécution du contrat qui sera attribué à la SEMOP créée pour cette seule fin.
- Des décrets (**publiés au Journal Officiel du 1er novembre 2014**), pris en application de l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 modifié par la loi du 12 novembre 2013, posent trois types d'exceptions :
 - La décision, à l'issue du délai de deux mois, vaut rejet implicite
 - La décision, à l'issue d'un délai inférieur ou supérieur à deux mois, vaut décision implicite d'acceptation
 - La décision, à l'issue d'un délai inférieur ou supérieur à deux mois, vaut décision implicite de rejet

Chaque ministère a fixé les décisions qui divergent du principe et qui entrent donc dans l'une de ces trois hypothèses.

ENERGIE

- Un arrêté (**du 28 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 26 juillet 2013 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité**) vient annuler la hausse tarifaire de 5% en moyenne des tarifs bleu qui était prévue au 1^{er} août 2014. Cette évolution tarifaire aura probablement lieu à l'automne 2014.



- Un arrêté (**du 28 juillet 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité pour la période comprise entre le 23 juillet 2012 et le 31 juillet 2013**) pose une augmentation rétroactive de 5% des tarifs bleu sur les consommations comprises dans la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013. Ces dispositions sont prises suite à une décision du Conseil d'Etat du 24 avril 2013 selon laquelle l'augmentation du gouvernement – limitée à 2% - était insuffisante et il a par conséquent été enjoint au gouvernement de prendre un nouvel arrêté afin d'effectuer un rattrapage.
- Un arrêté (**du 30 octobre 2014 relatif aux tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution**) fixe les barèmes qui permettent de déterminer les tarifs de cession de l'électricité mentionnés à l'article L.337-1 du code de l'énergie.
- Un arrêté (**du 30 octobre 2014 relatif aux tarifs réglementés de vente de l'électricité**) fixe les barèmes qui permettent de déterminer les tarifs réglementés de vente hors taxes de l'électricité mentionnés à l'article L. 337-1 du code de l'énergie
- Un décret (**n° 2014-1393 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie et arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie**) a été pris en application de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique qui oblige les grandes entreprises à réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique de leurs activités. Ce décret définit les conditions et modalités de réalisation de cet audit.
- Un décret (**n°2014-1492 du 11 décembre 2014 modifiant le décret no 2001-365 du 26 avril 2001 relatif aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**)

Il modifie les dispositions relatives aux méthodes de fixation des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité afin de tirer les conséquences de la compétence exclusive de la Commission de régulation de l'énergie en la matière

REMARQUES :

- ❖ **RAPPEL : Mise en application au 01/01/2016 de textes relatifs à l'ouverture du marché de l'électricité (loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité NOME)**

Cette loi NOME engendre plusieurs évolutions qui ont une incidence sur l'approvisionnement de l'énergie électrique :

1. Suppression au 31/12/2015 des tarifs réglementés Vert et Jaune.

Des nouveaux contrats devront être établis courant 2015, pour une durée définie, avec les fournisseurs du marché de l'électricité, avec date d'effet au plus tard le 01/01/2016. Certains types de contrats ne seront plus maintenus (Borne poste) ou certaines facturations particulières modifiées (énergie réservée)

Certains indices publiés par l'INSEE utilisés dans nos formules de révision de prix, assis sur les tarifs Vert et Jaune, seront obsolètes, supprimés et devront être remplacés. Un nouvel indice est en cours d'élaboration par l'INSEE.

2. Le marché des capacités sera mis en œuvre en 2017.

Le cout approvisionnement de l'énergie pourra s'en trouvé impacté.

SAUR communiquera ultérieurement toute information utile sur ce sujet

- ❖ **OBSERVATION : La volonté Européenne de limiter les gaz à effet de serre et d'augmenter l'indépendance énergétique, va conduire SAUR à effectuer des audits énergétiques sur la majorité des installations qu'elle exploite.**

Les conclusions de ces audits seront présentées aux collectivités concédantes de façon à ce que conformément à la philosophie des textes, ensemble, puisse être pris toutes dispositions pour entreprendre la mise à niveau éventuelle ou la modernisation des installations exploitées pour une meilleure efficacité énergétique.